



*Sur Hautes Instructions de SM le Roi*

# SAR le Prince Héritier Moulay El Hassan reçoit à Casablanca le Président chinois SEM. Xi Jinping

Page 2

www.libe.ma

# Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH N°: 10369

Samedi/Dimanche 23-24 Novembre 2024

## 8<sup>ème</sup> Congrès national du Syndicat démocratique des phosphates

*Driss Lachguar : L'USFP s'engage  
à s'opposer à toute loi sur le droit  
de la grève visant à compromettre  
les acquis sociaux*



Ph. Lmoussaoui

Page 3



## *L'Espagne s'apprête*

*à passer le relais au Maroc*

La logique suit son cours dans la  
gestion de l'espace aérien du Sahara

\*\*\*\*\*

*Tant que l'Iran n'aura pas revu sa copie concernant  
la souveraineté du Maroc sur son Sahara*

La reprise des relations entre Rabat  
et Téhéran n'est pas d'actualité

Pages 4-5

Sur Hautes Instructions de SM le Roi

# SAR le Prince Héritier Moulay El Hassan reçoit à Casablanca le Président chinois

Actualité



Sur Hautes Instructions de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, Son Altesse Royale le Prince Héritier Moulay El Hassan a reçu, jeudi soir à Casablanca, le Président de la République Populaire de Chine, SEM. Xi Jinping, qui effectue une courte visite au Royaume.

A sa descente d'avion à l'aéroport international Mohammed V de Casablanca, le Chef de l'Etat chinois a ainsi été accueilli par Son Altesse Royale le Prince Héritier Moulay El Hassan.

Par la suite, SEM. Xi Jinping a été salué par le Chef du Gouvernement, M. Aziz Akhannouch, avant de passer en revue un détachement de la Garde Royale qui rendait les honneurs.

SAR le Prince Héritier et le Président chinois ont, ensuite, été salués par le Wali de la

région Casablanca-Settat, gouverneur de la préfecture de Casablanca, M. Mohamed Mhida, le Président du Conseil de la région de Casablanca-Settat, M. Abdellatif Maázouz, le gouverneur de la Province de Nouaceur, M. Jalal Benhayoun, le Président du Conseil provincial de Nouaceur, M. Mohammed Salmani et le Président de la Commune de Nouaceur, M. Abdelaziz Radi.

SAR le Prince Héritier et SEM. Xi Jinping ont également été salués par M. Li Changlin, Ambassadeur de Chine au Maroc, M. Zhou Zhicheng, ministre conseiller à l'ambassade de Chine, M. Xia Kelin, Attaché militaire près l'ambassade de Chine, et M. Zheng Wei, Conseiller économique et commercial à l'ambassade de Chine.

A l'entrée du salon d'honneur de l'aéro-

port, le Chef de l'Etat chinois, qui est accompagné d'une délégation composée notamment de M. Cai Qi, membre du comité permanent du bureau politique et directeur général du comité central du Parti Communiste Chinois (PCC), M. Wang Yi, membre du bureau politique du comité central du PCC et directeur du bureau de la commission centrale des Affaires étrangères, et de Mme Hua Chunying, Vice-ministre des affaires étrangères, a été convié à la traditionnelle cérémonie d'offrande de lait et de dattes.

Après une brève pause au salon d'honneur, le cortège officiel s'est dirigé vers le lieu de résidence du Président chinois dans la capitale économique du Royaume.

Cette visite illustre la profondeur des relations d'amitié, de coopération et de solidarité unissant les deux peuples marocain et chinois, à la faveur de la volonté commune des Chefs d'Etat des deux pays, SM le Roi Mohammed VI et SEM. Xi Jinping, d'aller de l'avant pour la consolidation du partenariat stratégique sino-marocain scellé à l'occasion de la dernière visite du Souverain en Chine, en mai 2016.

## Li Changlin a fait part de la volonté de la Chine d'élever le niveau de coopération avec le Maroc

Dans une déclaration à notre alter ego Al Itthad Al Ichitiraki, l'ambassadeur de Chine à Rabat, Li Changlin, a affirmé que le président chinois, Xi Jinping, a préféré faire escale au Maroc, où il a été accueilli par le Prince Héritier Moulay El Hassan, sur Hautes instructions du Souverain, soulignant que les deux parties ont passé en revue les relations bilatérales, qui ont franchi une étape historique depuis la visite effectuée par S.M le Roi Mohammed VI en Chine en mai 2016.

Le diplomate chinois a assuré que la délégation chinoise a examiné les larges perspectives de coopération dans plusieurs domaines dont notamment l'industrie automobile, les énergies renouvelables et le textile.

L'ambassadeur a également fait part de la volonté de la Chine d'élever le niveau de coopération culturelle dans le domaine des langues, de l'éducation et de la formation, affirmant que le Maroc a exprimé sa volonté de renforcer les liens de coopération entre les deux pays, à l'horizon de la Coupe du monde 2030, qui se déroulera au Maroc, en Espagne et au Portugal, en matière d'infrastructures sportives.

## L'Initiative Royale pour l'Atlantique mise en avant à la 5<sup>ème</sup> conférence "Afrique XXI" de l'IPDAL

L'Initiative Royale pour l'Atlantique et son rôle dans l'accélération de l'intégration économique régionale ont été mis en avant lors de la 5<sup>e</sup> édition de la conférence "Afrique XXI", organisée mercredi à Lisbonne par l'Institut pour la Promotion de l'Amérique latine et des Caraïbes (IPDAL).

Cette conférence, à laquelle ont pris part l'ambassadeur du Maroc à Lisbonne, Othmane Bahkini, ainsi que plusieurs autres diplomates accrédités au Portugal et représentants d'organisations internationales, a été l'occasion de mettre en lumière l'initiative pour l'Atlantique, lancée par SM le Roi Mohammed VI, qui s'inscrit dans l'ambition de créer un espace de prospérité partagée, d'accélérer l'intégration économique et de renforcer le rayonnement continental et international de la région.

Lors d'un panel consacré à l'intégration africaine, le directeur général de l'Institut Royal des Études Stratégiques (IRES), Mohamed Tawfik Mouline, a souligné que l'Initiative Royale pour l'Atlantique constitue une nouvelle pierre angulaire en matière de renforcement de l'intégration africaine, et trace une feuille de route stratégique pour engager et réussir la structuration de l'espace géopolitique que

constitue la façade atlantique africaine, tout en favorisant l'accès des Etats du Sahel à l'Océan Atlantique.

"Elle vient couronner les efforts inlassables du Maroc en faveur du renforcement du partenariat entre les pays riverains de l'Atlantique, lancés depuis 2009 à Rabat dans le cadre de l'Initiative de l'Atlantique Sud visant, entre autres, à développer la coopération entre les pays d'Afrique et d'Amérique latine", a rappelé M. Mouline qui intervenait en visioconférence.

Il a également précisé que l'objectif principal de l'Initiative Royale pour l'Atlantique est de faire de cet espace un haut lieu de communion humaine, un pôle d'intégration économique et un foyer de rayonnement continental et international, tout en étant conscient des enjeux et des défis auxquels sont confrontés les pays africains, notamment, ceux situés sur la façade atlantique.

"L'Initiative proposée par le Maroc constitue une avancée novatrice dans le domaine du régionalisme", a indiqué M. Mouline, précisant qu'elle dépasse les autres formes de régionalisme, car elle met en avant un modèle holistique de coopération, axé sur l'Océan Atlantique et aborde des questions allant de

l'économie à la sécurité, en passant par le développement social, les échanges culturels et la durabilité environnementale.

Il a, en outre, souligné que l'intégration régionale visée par l'Initiative Royale est placée au cœur des priorités de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et ambitionne de créer une Afrique non seulement unifiée politiquement et économiquement, mais aussi résolument tournée vers un avenir commun, fondé sur des valeurs panafricaines et une solidarité entre les Etats membres.

De son côté, M. Bahkini a mis en avant l'importance de cette Initiative pour renforcer l'accès des pays du Sahel à la côte atlantique et favoriser l'intégration africaine. Il a rappelé que cette démarche s'inscrit dans la continuité des efforts constants du Maroc en faveur d'une Afrique prospère et solidaire.

Le diplomate marocain a parallèlement évoqué les projets phares portés par le Royaume, tels que le gazoduc Nigeria-Maroc, illustrant l'engagement concret du Maroc pour l'intégration économique africaine, particulièrement face à l'inertie de certains autres groupements régionaux.

M. Bahkini a également insisté sur le fait

que le Maroc demeure solidaire des pays africains dans un esprit de coopération Sud-Sud pragmatique, affirmant que le continent africain constitue un pilier essentiel de la politique étrangère du Royaume.

Les participants, parmi lesquels des universitaires, experts et membres de Think tanks africains et européens, ont unanimement souligné la nécessité de repenser le rôle de l'Afrique comme moteur de croissance mondiale. Ils ont appelé à ce que le continent africain soit perçu comme une source de solutions, en mettant en avant ses immenses ressources naturelles et sa population jeune.

Ils ont également insisté sur l'importance d'une exploitation durable des ressources africaines et sur le renforcement de l'attractivité du continent pour des investissements étrangers respectueux des spécificités locales et des aspirations des populations.

Organisée en partenariat avec la Fondation Friedrich Naumann pour la Liberté (FNF) et l'Atlántica - Institut Universitaire, "Afrique XXI" est une conférence annuelle de diplomatie publique visant à sensibiliser les acteurs européens aux réalisations politiques et économiques majeures du continent africain.

8<sup>ème</sup> Congrès national du Syndicat démocratique des phosphatesDriss Lachguar : *L'USFP s'engage à s'opposer à toute loi sur le droit de la grève visant à compromettre les acquis sociaux*

Ph. Lmoussaoui

Le 8<sup>ème</sup> Congrès national du Syndicat démocratique des phosphates, affilié à la Fédération démocratique du travail (FDT), s'est ouvert jeudi soir sous le signe de l'engagement et de la détermination. Placé sous le thème évocateur «Une institution compétitive et forte, et un syndicat engagé pour relever les défis de l'avenir», l'événement a rassemblé figures politiques, leaders syndicaux et représentants internationaux, tous unis par une vision commune : hisser le secteur des phosphates, pilier stratégique du Maroc, à des sommets d'excellence et de justice sociale.

Dans une salle comble, Driss Lachguar, Premier secrétaire de l'USFP, a ouvert les débats en rappelant la place centrale du secteur phosphatier dans l'économie marocaine et en mettant en lumière l'importance cruciale de l'Office chérifien des phosphates (OCP). Dans un discours teinté de fierté et de réalisme, il a rappelé les défis historiques qui ont jalonné la trajectoire de cet Office, depuis les controverses sur son mode de gestion dans les décennies passées jusqu'à son ascension en tant que leader mondial dans la production d'engrais phosphatés. «Ces ressources appartiennent au peuple marocain et les cadres et travailleurs de cette entreprise ont réalisé de grandes réussites pour notre pays», a-t-il déclaré avec force, mettant en lumière les transformations majeures opérées par l'OCP pour devenir aujourd'hui le premier exportateur mondial d'engrais phosphatés.

Driss Lachguar a salué les initiatives de l'OCP dans divers domaines : de la recherche pour l'amélioration des phosphates à la mise en place d'engrais spécifiques adaptés aux besoins agricoles mondiaux, en passant par des projets sociaux et éducatifs. «Le Groupe ne se contente pas de générer des profits ; il investit dans l'innovation,

l'éducation et la formation, contribuant ainsi à l'émergence d'une nouvelle génération de talents marocains», a-t-il ajouté, tout en rappelant le rôle crucial de l'OCP lors de la pandémie de Covid-19.

Cependant, tous les sujets abordés n'étaient pas synonymes de succès. Sur le front social, Driss Lachguar a exprimé ses inquiétudes quant à l'emprise croissante des sous-traitants, qui, selon lui, affaiblissent le rôle central des syndicats dans la défense des droits des travailleurs. Sur la question de la réglementation des grèves et des syndicats, le dirigeant itihadi a plaidé pour une approche équilibrée et respectueuse des droits des travailleurs. « Sans cadre législatif clair, nous risquons de sombrer dans le chaos », a-t-il averti, tout en promettant de s'opposer fermement à toute loi inappropriée qui compromettrait les acquis sociaux. Cette prise de position s'inscrit dans la ligne directrice de l'USFP qui milite pour une institutionnalisation du dialogue social.

Concernant l'intégrité territoriale du Royaume, il a dénoncé « une guerre quotidienne menée par nos voisins contre notre pays », appelant à une unité nationale inébranlable face à ces offensives. Il a salué l'exemplarité des Marocains lors de la commémoration de la Marche Verte à Mahbes, soulignant que cet événement symbolise la résilience et la détermination du peuple marocain à défendre son territoire.

Ce congrès a également été marqué par des discours empreints de solidarité avec la cause palestinienne. Driss Lachguar a ainsi réitéré son soutien inconditionnel au peuple palestinien en affirmant que « nous devons transformer cette solidarité en une action concrète pour défendre le droit des Palestiniens à établir un Etat indépendant ». Il a également exprimé une profonde indignation face à l'escalade de la violence, dénonçant les attaques qui,

selon lui, « ne se limitent plus à Gaza et à la Cisjordanie, mais frappent désormais Beyrouth, révélant l'arrogance insoutenable du régime israélien ».

De son côté, Youssef Aidi, secrétaire général de la FDT et conseiller parlementaire itihadi, a souligné l'importance historique du secteur des phosphates dans le mouvement syndical marocain, avant de rappeler que ce dernier a toujours « démontré une capacité remarquable à réinventer ses mécanismes et à moderniser ses structures ». Il a, en outre, salué la loyauté des militants du Syndicat démocratique des phosphates, même dans les périodes les plus difficiles, affirmant que leur engagement a été un facteur clé des succès enregistrés par l'OCP. « La réussite éclatante de cet Office national est le fruit des efforts conjugués des travailleurs, des cadres et des militants de la Fédération, dont l'engagement ne s'est jamais démenti », a-t-il affirmé.

Dans un autre discours prononcé lors de ce congrès, Qassem Al Qoddoua, premier secrétaire de l'ambassade de Palestine au Maroc, a salué cet événement le qualifiant de « célébration démocratique incarnant l'esprit de lutte et de défense des droits de tous les travailleurs ». Il a également exprimé son soutien à la décision de la Cour pénale internationale d'émettre des mandats d'arrêt contre Benjamin Netanyahu et Yoav Gallant, les accusant de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, incluant des actes de génocide et l'utilisation de la famine comme arme punitive. M. Al Qoddoua a, par ailleurs, souligné l'importance de renforcer et d'élargir le mouvement de solidarité marocain en faveur de la cause palestinienne. Il a, dans ce sens, rappelé que « le rôle du Maroc a des répercussions importantes sur les plans régional et international ». « La lutte actuelle nécessite une coopération et une unité des

efforts et des combats menés par les défenseurs des libertés dans le monde entier, au service des valeurs et de l'éthique humaines, pour un monde où nous pourrions vivre en sécurité et en paix », a-t-il conclu.

Pour sa part, Abdennabi Sittour, représentant du Bureau national du Syndicat démocratique des phosphates, a souligné « l'importance historique des luttes syndicales dans le secteur des phosphates, qui ont toujours visé à défendre la démocratie et à lutter contre toutes formes d'exploitation des travailleurs ». Lors de son discours, il a fait part de la satisfaction de son syndicat face à la tenue du congrès national dans un contexte festif, tout en rendant hommage à ceux qui ont permis de maintenir l'institution syndicale malgré les défis.

Il a, par ailleurs, présenté cette rencontre comme « un moment clé pour aborder les défis futurs avec détermination », soulignant que « le slogan du congrès reflète l'engagement à renouveler et revitaliser l'action syndicale, particulièrement en ce qui concerne l'intégration des jeunes ». M. Sittour a appelé à une mobilisation accrue pour faire face aux mutations économiques et sociales, tout en réaffirmant l'engagement du syndicat à défendre les droits des travailleurs et à contribuer activement au développement de l'économie nationale.

Le congrès a conclu ses travaux sur une note d'espoir et de détermination. Ensemble, les participants ont convenu qu'un partenariat stratégique renforcé entre le syndicat et le parti, dans un contexte national et international complexe, est plus que jamais une nécessité. « Nous sommes à un tournant crucial et l'unité de nos rangs est essentielle pour faire face aux défis économiques et sociaux du pays », a déclaré Abdennabi Sittour, insistant sur l'importance d'intégrer les jeunes générations dans ce projet collectif.

Mehdi Ouassat

*Tant que l'Iran n'aura pas revu sa copie concernant la souveraineté du Maroc sur son Sahara*

# La reprise des relations entre Rabat et Téhéran n'est pas d'actualité



Des « informations » ont circulé dans les milieux observateurs de la région nord-africaine évoquant des signes de réchauffement des relations diplomatiques entre Téhéran et Rabat en rapportant que le Maroc aurait, pour ce fait, posé un certain nombre d'exigences spécifiques.

Réagissant à ces « rapports », le porte-parole de la diplomatie iranienne, Ismaïl Baghaï, a, prudemment, rappelé que son pays « n'a jamais été à l'initiative de la rupture des relations avec le Maroc » et qu'une reprise des rapports entre les deux pays devrait être fondée « sur des principes de sagesse, de dignité et de bien-être mutuel... ».

Il semble que l'Iran et les milieux qui véhiculent ces « informations » sur un éventuel rapprochement manquent de discernement et ne mesurent pas le pragmatisme et l'intransigeance du Maroc quant à ses intérêts supérieurs avec en tête la Cause nationale de son intégrité territoriale.

Dans les faits, l'escalade périlleuse observée à travers les révélations de la possession par les mercenaires du Polisario de missiles iraniens de type Arash standard ayant une portée pouvant atteindre jusqu'à 250 kilomètres dénote de l'absence totale de toute perspective proche de normalisation. D'ailleurs au soutien clair confirmé, matérialisé par l'appui militaire de plus en plus évident et même médiatisé, les porte-voix des séparatistes s'enorgueillissant, s'ajoute la démarche d'infiltration religieuse déployée par les groupuscules activistes chiites iraniens ciblant la stabilité confessionnelle du Maroc...

Par ailleurs, le Maroc accuse l'Iran d'indirectement faciliter des livraisons d'armes au front Polisario par le biais du Hezbollah libanais en indiquant qu'un « élément de l'ambassade d'Iran à Alger avait participé à une opération secrète, ce

qui constitue un dossier à charge minutieusement préparé pendant des semaines sur la base d'informations collectées et recoupées sur plusieurs mois », avait relevé Nasser Bourita, ministre des Affaires étrangères...

Il faut rappeler, à ce propos, que le Royaume du Maroc avait rompu, le 1er mai 2018, ses relations diplomatiques avec l'Iran sur la base d'accusations et d'inquiétudes confirmées. Le chef de la diplomatie marocaine, Nasser Bourita, avait, alors, présenté des preuves irréfutables attestant d'un acheminement d'armes facilité par les responsables algériens.

De ce fait, l'Algérie, qui se trouve, d'ores et déjà, embourbée dans une guerre par procuration, agit en tant que facilitateur de cette contribution militaire iranienne. En effet, d'après plusieurs sources, les relations et les échanges entre la bande des séparatistes du Polisario et l'Iran se déroulaient effectivement par le biais de l'ambassade de Téhéran à Alger qui faisait office de principal canal dans le processus d'acheminement des armes et équipements militaires vers les camps de Tindouf.

En fait, l'apparition irréflectée et mal calculée de photos de ces équipements militaires, partagées par les mercenaires du Polisario, intervient « malencontreusement à un moment où, selon plusieurs observateurs, les rapports diplomatiques entre Rabat et Téhéran seraient sur la voie d'un éventuel réchauffement ».

A ce propos, l'Iran tentait déjà auparavant de manifester sa volonté de se réconcilier avec le Maroc. En effet, en juin 2023, l'ancien ministre iranien des Affaires étrangères, Hossein Amir Abdollahian, avait fait clairement allusion à la possibilité d'une réconciliation avec le Maroc.

Ensuite, au début du mois de novembre de la même année, un émissaire sécuritaire iranien, accompagné de

représentants de l'Arabie Saoudite et des Emirats Arabes Unis est venu à Rabat rencontrer ses homologues marocains. Or cette visite, comme d'autres démarches, qui aurait permis de discuter des conditions d'une éventuelle normalisation entre les deux pays, se serait heurtée à de grandes difficultés du fait de la parution desdites illustrations face aux démentis éfrontés de Téhéran...

Là-dessus, un fait, et non des moindres, est venu exaspérer davantage la mésestente entre le Maroc et l'Iran et éloigner toute perspective de normalisation de leurs rapports. Lors des débats de la 4ème Commission de l'Assemblée générale des Nations unies en octobre, la représentante du régime iranien à l'Institution onusienne, Zahra Ershadi, s'est lancée dans une longue diatribe contre le Maroc en soutien aux séparatistes du Polisario.

En somme, après de longues années de mésestente et de rupture entre Rabat et Téhéran, si des pourparlers auraient été entamés aux fins d'une reprise des relations diplomatiques, les démarches pour

ce faire pourraient être foncièrement vaines du fait des tensions de fond alimentées par les manifestations avérées de soutien politique et militaire continu de l'Iran aux séparatistes de la milice du Polisario.

L'Iran se débat pour échapper à sa posture de paria et à son image de pays ennemi et honni dans la région du Moyen-Orient et se démène dans sa quête de redéfinition de ses rapports et alliances en s'activant dans l'ouverture de nouveaux canaux diplomatiques avec les amis du Maroc. C'est d'ailleurs ce qui justifie l'intérêt pour repenser et peut-être normaliser ses rapports avec le Royaume du Maroc.

Mais les Iraniens sont-ils conscients que la réconciliation et la normalisation des rapports avec le Maroc ne peuvent en aucun cas être envisagées en l'absence d'une position sans équivoque de l'Iran sur la question du Sahara marocain et d'une reconnaissance claire et explicite de la souveraineté totale du Royaume sur l'ensemble de ses provinces du Sud ?

**Rachid Meftah**

## Le Panama décide de suspendre ses relations avec la pseudo-“rasd”-

La République du Panama a décidé, jeudi, de suspendre ses relations diplomatiques avec la pseudo "rasd".

Un communiqué du ministère panaméen des Affaires étrangères souligne que "conformément aux règles du droit international, le gouvernement du Panama a décidé de suspendre, à compter de ce jour (jeudi), les relations diplomatiques" avec la pseudo "rasd".

"La République du Panama, privilégiant l'intérêt national et fidèle aux principes fondamentaux de sa politique étrangère, réaffirme sa conviction des objectifs et des valeurs qui guident le multilatéralisme et réitère sa volonté de continuer à soutenir les efforts déployés par le Secrétaire général et la communauté internationale, dans le cadre des Nations Unies, en vue d'une solution pacifique, juste, durable et acceptable pour les parties" concernées par la question du Sahara, ajoute la même source.

Et le communiqué de conclure que la République du Panama "réaffirme son engagement en faveur du dialogue et de la coopération multilatérale, en totale conformité avec une politique étrangère constructive visant à renforcer la paix et la sécurité internationales".

*L'Espagne s'apprête à passer le relais au Maroc*

# La logique suit son cours dans la gestion de l'espace aérien du Sahara



**L'**Espagne compte-t-elle céder la gestion de l'espace aérien du Sahara au Maroc ? C'est ce que laissent penser certains médias espagnols. Selon ces derniers, le sénateur d'El Hierro, Anicet Armas, a interpellé le gouvernement espagnol concernant une telle éventualité tout en révélant que cette question repose sur des informations provenant de «sources très fiables dans le secteur aérien». Il a spécifiquement demandé : «Est-il vrai que l'Espagne envisage de transférer, discrètement, la gestion de l'espace aérien saharien au Maroc sous couvert de fournir des services ATS ?».

## Cession

Toujours selon Anicet Armas, cette cession couvrirait «l'intégralité de l'espace aérien saharien», tout en précisant que «l'Espagne ne céderait pas formellement l'espace aérien, mais seulement la prestation de services ATS (Air Traffic Services)». A noter que ces services de la circulation aérienne, appelés aussi services de la CA, désignent l'ensemble des services assurés par un organisme de la circulation aérienne afin de participer à la sécurité des vols. Ils sont au nombre de trois, à savoir le service de contrôle, le service d'information de vol et le service d'alerte.

D'après lui, «ce type de transfert n'est généralement envisagé que dans des secteurs limités pour gérer des

contraintes de trafic ou assurer des échanges de contrôle, et non à une échelle aussi large que celle envisagée».

L'Espagne a officiellement quitté le Sahara marocain le 27 février 1976, après le retrait de ses forces militaires et de son administration locale. Depuis, l'espace aérien du Sahara est géré à partir des Iles Canaries, comme cela a été établi par l'Organisation de l'aviation civile internationale des Nations unies. La gestion est assurée par Enaire, une société publique rattachée au ministère des Transports. Et l'Espagne la contrôle de facto, en raison de son statut d'ancien protectorat.

## Gestion

Actuellement, la gestion de cet espace est assurée par le centre de contrôle aérien des Canaries, sous l'autorité de l'organisme espagnol Enaire. Selon certaines informations rapportées par le portail spécialisé Fly News, cette situation pourrait changer si le transfert envisagé se concrétise. Le sénateur Armas a rappelé que «des précédents de cessions similaires concernaient uniquement de petites zones, pour des raisons opérationnelles ponctuelles, et non des espaces aériens entiers comme celui du Sahara».

L'espace aérien du Sahara appartient à la région d'information de vol SIERE/UIR (Supérieur) du Centre de contrôle aérien des Iles Canaries depuis

l'O.A.C.I. (Organisation de l'aviation civile internationale), qui contrôle le trafic aérien dans cette zone, de la même manière qu'il est effectué dans les autres secteurs de l'espace aérien désignés par cette direction régionale des Iles Canaries de l'Enaire, sans aucune différence.

## Pourparlers

A rappeler qu'après le réchauffement des relations diplomatiques entre le Maroc et l'Espagne, Madrid a reconnu qu'«qu'elle avait entamé des pourparlers avec Rabat sur le transfert de la gestion de l'espace aérien au Sahara et la coordination entre les deux parties dans le but de parvenir à une plus grande sécurité dans les connexions et la coopération technique».

En outre, le gouvernement espagnol a reconnu que «l'Espagne était une puissance administrante ne possédant pas l'espace aérien du Sahara».

## Espace aérien

A noter que l'espace aérien est organisé pour fournir une sécurité optimale à tous les aéronefs qui y évoluent. Et qu'il est divisé en zones contrôlées et en zones non contrôlées. Le droit international reconnaît à chaque Etat la souveraineté complète et exclusive sur l'espace aérien au-dessus de son territoire, incluant les eaux territoriales jusqu'à 12 milles des côtes. Au-delà,

s'étend l'espace aérien international qui ne fait l'objet d'aucune définition officielle. Sa gestion revient aux pays riverains qui acceptent d'en prendre la charge. Ainsi l'Ecosse et l'Irlande sont responsables d'une vaste portion de l'espace aérien au-dessus de l'Atlantique du nord-est. La France exerce son contrôle au-dessus du golfe de Gascogne et en Méditerranée entre la Corse et les Baléares.

Pour franchir les frontières, les aéronefs sont soumis à un plan de vol et s'acquittent d'une redevance de navigation qui sert à financer les services rendus par l'Etat survolé pour le contrôle et la sécurité des vols. Si un avion ne se déclare pas, enfreint les règles ou constitue une menace, il peut être dérouté et sommé d'atterrir par les contrôleurs au sol ou intercepté par les forces aériennes en alerte, selon une procédure codifiée qui ne doit pas compromettre la sécurité. A la suite de la destruction par erreur du Boeing 747 de la Korean Airline en 1983 par un avion de chasse soviétique, la souveraineté des Etats n'a pas été remise en cause, mais un article a été ajouté à la convention de Chicago stipulant que «chaque Etat doit s'abstenir de recourir à l'emploi des armes contre les aéronefs civils en vol et qu'en cas d'interception la vie des personnes se trouvant à bord et la sécurité des aéronefs ne doivent pas être mises en danger».

**Hassan Bentaleb**

# Habib El Malki : Le Maroc a pris plusieurs initiatives pour mettre à profit les avancées des technologies numériques en les intégrant dans les processus éducatifs



**L**e Maroc a pris plusieurs initiatives pour mettre à profit les avancées des technologies numériques dans la transformation du système éducatif, a souligné, jeudi à Rabat, le président du Conseil supérieur de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique (CSEFRS), Habib El Malki.

Ouvrant les travaux d'un atelier sur la transformation numérique de l'éducation au Maroc initié par l'UNESCO et le CSEFRS, Habib El Malki a expliqué que ces initiatives ont nécessité la mobilisation d'importantes ressources d'investissements de la part de différents départements ministériels portant notamment sur le développement des infrastructures technologiques pour permettre un meilleur accès au numérique.

Répondant aux besoins spécifiques du système éducatif, le Maroc a par ailleurs, lancé depuis plus de deux décennies le programme GENIE visant à promouvoir l'usage des technologies de l'information et de la communication dans les écoles publiques en les dotant des matériels et équipements nécessaires et en assurant les connexions aux réseaux informatiques appropriés, a-t-il ajouté.

D'importants efforts ont été entrepris également pour l'amélioration des compétences numériques du personnel enseignant à travers le lancement de programmes de formation spécifiques en partenariat avec des organisations internationales dans ce domaine, a poursuivi Habib El Malki, notant que ces actions ont été soutenues par le développement de ressources pédagogiques numériques avec des contenus adaptés au programme scolaire en vigueur dans le système éducatif marocain.

En dépit de l'importance des efforts déployés, "la dynamique de transformation numérique dans le domaine de l'éducation marque encore beaucoup d'insuffisances et

présente plusieurs enjeux majeurs, tant pour les apprenants que pour le personnel enseignant et les institutions éducatives", a-t-il fait valoir.

Le premier enjeu a trait à l'accessibilité et l'impératif de réduction de la fracture numérique, a enchaîné le président du Conseil, expliquant que la réussite de la transformation numérique nécessite que tous les apprenants disposent d'un accès généralisé à l'ensemble des outils et ressources numériques et la réduction des disparités entre les différentes catégories de bénéficiaires.

Elle nécessite également la disponibilité d'infrastructures performantes permettant une connectivité suffisante assurant une couverture complète et équitable au bénéfice de tous les usagers, a-t-il relevé.

Le second enjeu d'importance pour la transformation numérique dans le secteur de l'éducation concerne la formation et le développement des compétences numériques, a fait remarquer Habib El Malki, notant que l'efficacité de la dynamique transformationnelle repose essentiellement sur les enseignants qui doivent être bien initiés aux outils numériques pour comprendre comment les intégrer dans les pratiques pédagogiques.

Dans ce sens, il a affirmé que l'adaptation aux nouvelles méthodes d'enseignement s'avère dans ce contexte absolument indispensable pour assurer la transition de la pédagogie traditionnelle vers la pédagogie numérique qui implique l'adoption de méthodes d'apprentissage dynamiques, modulables, collaboratives et autonomes.

Habib El Malki a souligné la nécessité d'une approche novatrice dans ce domaine pour que les ressources numériques s'adaptent le plus au contexte socio-économique et culturel et correspondent mieux aux spécificités des programmes scolaires, pour produire des contenus numériques interactifs, engageants et constamment actualisés afin de suivre les évolutions scientifiques et technologiques.

Dans une allocution à distance, Stefania Giannini, sous-directrice générale pour l'éducation à l'UNESCO, a mis en avant l'importance de la stratégie "Maroc numérique 2030" portant sur l'utilisation des solutions numériques modernes dans le domaine de l'éducation et de la formation au Royaume.

Cet atelier, a-t-elle poursuivi, constitue une étape importante pour parvenir à des idées qui jettent les bases d'un système éducatif moderne, global et prêt à relever les défis de l'avenir, notant qu'il reflète également la disposition du Maroc à mettre à profit les outils numériques dans le domaine de l'éducation pour atteindre ses objectifs en la matière.

Cette réunion permettrait également d'identifier les opportunités prioritaires à saisir pour promouvoir la transformation numérique et soutenir les efforts du Maroc en la matière et de renforcer la coopération entre les différents partenaires pour assurer une compréhension commune de la vision de la transformation numérique dans le domaine de l'éducation, selon la responsable.

Elle a également salué la tenue de cette rencontre, marquée par la participation de nombreux experts, pour un échange d'expertises, dans la perspective de parvenir à des idées et solutions innovantes pour concrétiser la vision liée à la transformation numérique dans le domaine de l'éducation au Maroc.

Dans une présentation, le secrétaire général du Conseil, Aziz Kaichouh, a passé en revue les efforts déployés pour promouvoir la transformation numérique de l'éducation au Maroc, faisant observer que cet atelier reflète l'intérêt du Conseil pour toutes les questions liées au domaine de l'éducation et de la formation en général, et au domaine de la transformation numérique en particulier.

Le responsable s'est attardé également sur le parcours du Royaume en matière d'utilisation des technologies modernes dans le système éducatif, depuis la mise en place de

la Charte nationale d'éducation et de formation, en passant par le plan d'urgence, jusqu'à l'élaboration de la vision stratégique 2015-2030, rappelant que le Maroc a lancé plusieurs initiatives visant à promouvoir l'utilisation des technologies modernes dans l'éducation, en intégrant les technologies de l'information et de la communication au niveau des salles de classe et en dotant les établissements scolaires en matériel informatique.

Dans le domaine de l'enseignement supérieur, M. Kaichouh a mis en exergue les efforts portant sur l'utilisation des technologies modernes dans les méthodes d'enseignement, que ce soit à travers l'utilisation de plateformes d'apprentissage en ligne ou des applications spécialisées pour donner des cours et passer des examens.

Et de noter que le processus de transformation numérique dans le domaine de l'éducation demeure confronté à certains défis, tels que la fracture numérique et la qualité d'infrastructures dans certaines régions.

De son côté, la directrice du programme Education au Bureau Régional de l'UNESCO pour le Maghreb, Hélène Guill, a salué l'organisation de cet atelier, qui démontre concrètement la coopération efficace entre l'UNESCO et le CSEFRS, expliquant que cette réunion permettra d'explorer les perspectives d'avenir et d'identifier des priorités, les prochaines étapes et les sujets à même de soutenir le progrès dans le domaine de la transformation numérique dans l'éducation.

Et de mettre en avant le rôle important du Conseil dans le traitement de l'ensemble des questions qui concernent le changement des mentalités et la transformation numérique dans le domaine de l'éducation, rappelant l'action de l'UNESCO en matière de coordination des initiatives maghrébines dans ce domaine tout en faisant part de la disposition de l'organisation onusienne à coopérer avec le Maroc et les différents partenaires afin d'atteindre les objectifs de l'atelier.

Cet atelier de collaboration vise à examiner et débattre des résultats préliminaires du questionnaire d'évaluation de l'état de préparation du Royaume à tirer profit de la technologie numérique dans l'éducation et à identifier les opportunités prioritaires où la technologie numérique peut soutenir la mise en œuvre de la Feuille de route 2022-2026 et des stratégies sectorielles.

L'atelier se décline en deux grandes séances de travail, la première portera sur l'identification des défis relatifs à la maturité numérique dans les dimensions de coordination et leadership, coût et durabilité, capacité et culture, contenu et solutions, connectivité et infrastructure, ainsi que données et preuves. La seconde session sera consacrée à une réflexion sur des solutions concrètes et des opportunités prioritaires pour relever ces défis. L'atelier se conclura par une synthèse des réflexions et la présentation d'un plan d'action concret par le CSEFRS et l'UNESCO.

Cette rencontre est marquée par la participation des représentants du CSEFRS, de l'UNESCO et des départements de tutelle des secteurs de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique ainsi que d'experts et de représentants du projet Digital Transformation Collaborative (DTC) au niveau international, régional et national.

# Nasser Bourita : *L'approche Royale des droits de l'Homme, un cadre de référence pour les réformes et initiatives pionnières du Maroc en la matière*

L'approche de Sa Majesté le Roi Mohammed VI dans le domaine des droits de l'Homme constitue un cadre de référence pour les chantiers de réforme et les initiatives pionnières lancés par le Maroc en la matière, a affirmé, jeudi à Rabat, le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita, notant que cette approche s'appuie sur des fondements clairs et immuables.

A cet égard, M. Bourita a rappelé dans une allocution à l'ouverture de la retraite du Conseil des droits de l'Homme des Nations unies (CDH), qui se tient les 21 et 22 courant, à l'initiative de la Présidence marocaine du CDH, le message Royal adressé aux participants au Symposium international organisé à Rabat à l'occasion du 75ème anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, dans lequel le Souverain a affirmé : "Notre attachement inimmuable à la défense et à la consécration de ces droits n'a d'égal que Notre détermination inébranlable à poursuivre le chantier de consolidation et de perfectionnement de l'Etat de droit et de celui du renforcement des institutions, en tant que choix volontaire et souverain. De même, Nous veillons à conforter ces acquis, concomitamment à Notre interaction continue avec les nouveautés en matière des droits humains, aussi bien sur le plan national que dans le cadre du système de droits de l'Homme de l'ONU".

Cette approche Royale s'appuie sur quatre fondements. Le premier consiste en une démarche basée sur l'appropriation et le choix volontaire, à travers des décisions audacieuses et des initiatives pionnières, telles l'Instance Equité et Réconciliation (IER), dont on célèbre son 20ème anniversaire et qui a constitué une expérience singulière dans le domaine de la justice transitionnelle ayant inspiré de nombreux processus aux niveaux régional et international, a souligné M. Bourita.

Le deuxième fondement, a poursuivi le ministre, tend à concilier de manière permanente l'universalité des droits de l'Homme et la spécificité nationale, relevant que les Hautes Orientations Royales relatives à la réforme du Code de la famille et à la révision de ses dispositions sont l'illustration éloquent de l'attachement du Maroc à concilier les préceptes de l'Islam et les valeurs universelles découlant des conventions internationales ratifiées par le Royaume.

Le troisième fondement est la ferme détermination à promouvoir l'ensemble des droits de l'Homme - politiques, civils, économiques, sociaux et culturels -, a ajouté M. Bourita.

Le quatrième fondement s'appuie, quant à lui, sur une approche participative, qui fait des composantes de la société marocaine et de ses forces vives des acteurs agissants pour la consécration des acquis des première et deuxième générations des droits humains, tout en jetant les bases d'une ouverture progressive sur la troisième génération de ces droits, comme en témoigne la révision, à l'horizon 2030, de la Stratégie nationale pour le développement durable dans sa première mouture, a-t-il enchaîné.

Parallèlement aux réalisations accomplies au niveau national, M. Bourita a souligné que les constantes de l'approche Royale demeurent l'axe principal des contributions constructives du Maroc au développement du système international des droits de l'Homme.

A cet égard, il a mis l'accent sur les efforts constants du Maroc à établir des consensus sur les normes de base régissant les travaux des mécanismes du Conseil des droits de l'Homme, à leur tête le mécanisme d'examen périodique universel, pour lequel le Maroc a joué un rôle central dans le processus d'élaboration de la décision de sa création en 2007, puis sa révision en 2011, ainsi que l'interaction pionnière du Royaume avec les mécanismes des



droits de l'Homme, à travers l'accueil de 12 visites des procédures spéciales du CDH, ce qui place le Maroc au premier rang des Etats examinés dans le cadre de ces mécanismes.

Le ministre a également rappelé la contribution active du Royaume à l'élaboration de l'agenda du CDH, notamment à travers la mise en oeuvre des mesures relatives aux défis émergents et pressants, tels que l'environnement et les nouvelles technologies, la prévention de l'extrémisme et la lutte contre les discours de haine, l'éducation aux droits de l'Homme et la lutte contre la corruption.

Il a aussi indiqué que le Maroc a abrité des processus internationaux majeurs dans le domaine des droits de l'Homme, dont le Plan d'action de Rabat de 2012 sur l'interdiction de l'appel à la haine nationale, raciale ou religieuse qui constitue une incitation à la discrimination, à l'hostilité ou à la violence, la Déclaration de Marrakech sur les droits des minorités religieuses dans le monde musulman en 2016, le Plan d'action de Fès de 2017 relatif à l'action des chefs religieux en matière de prévention contre l'incitation à la violence, outre la 2e édition du Forum mondial des droits de l'Homme et la première réunion internationale préparatoire à la troisième édition de ce Forum.

M. Bourita a, par ailleurs, estimé que cette retraite annuelle du Conseil des droits de l'Homme constitue l'occasion idoine pour un débat ouvert et responsable sur les problèmes fondamentaux portant sur le présent et l'avenir du système des droits humains.

A ce propos, il a fait remarquer que "nous assistons aujourd'hui à une politisation excessive des droits de l'Homme; à l'effacement des consensus internationaux sur les questions relatives à ces droits; à l'incapacité de la communauté internationale à établir des normes et de nouveaux standards consensuels en matière des droits de l'Homme; ainsi qu'au tribut payé par le système des droits de l'Homme à cause des polarisations ayant provoqué des tensions dans les relations internationales", notant que ce constat "nous interpelle tous".

Concernant la capacité de la seule révision institutionnelle en cours du CDH à parvenir à des réponses à même de préserver la crédibilité et l'efficacité du conseil, ainsi que la contribution des pays du Sud à l'élaboration des valeurs et du système

des droits de l'Homme à l'avenir au lieu d'incarner le rôle de consommateur, M. Bourita a présenté plusieurs propositions et idées, en guise de contributions aux débats à venir.

Ces propositions concernent trois dimensions. La première porte sur l'aspect institutionnel dans la mesure où il est nécessaire de concilier entre l'attachement au maintien du lien étroit entre le Conseil des droits de l'Homme et l'Assemblée générale des Nations unies, tout en accordant au CDH davantage d'autonomie en termes de ressources et en veillant à élargir sa marge d'autofinancement et de développement de ses expertises, a-t-il indiqué, estimant que "la stabilité institutionnelle actuelle est un garant effectif du maintien des ressources financières et humaines nécessaires propres pour s'acquitter de la meilleure façon de ses missions", a souligné le ministre.

"Cela est tributaire d'un consensus audacieux à même de tirer vers le haut la performance du Conseil en le dotant des ressources financières et humaines nécessaires propres pour s'acquitter de la meilleure façon de ses missions", a souligné le ministre.

La deuxième dimension concerne la consolidation des acquis du Conseil des droits de l'Homme pour prévenir tout résultat allant aux antipodes des objectifs escomptés, a-t-il poursuivi, évoquant dans ce sens deux modèles : Le premier se rapporte au développement des méthodes de travail de l'Examen périodique universel pour assurer l'efficacité des processus de suivi et accompagner les efforts des pays visant à mettre en oeuvre les recommandations émises conformément à leurs priorités nationales.

Le second modèle concerne les tendances visant à supplanter le rôle central des Etats, ce qui affecte l'intégrité et la crédibilité du système international des droits de l'Homme en général, a expliqué le ministre, soulignant dans ce contexte le rôle fondamental et complémentaire de la société civile avec celui des Etats membres et des organismes de défense des droits de l'Homme.

M. Bourita a relevé à cet égard que pour le Maroc, il existe d'énormes opportunités de coopération, voire la possibilité d'établir une charte de partenariat entre les Etats et la société civile.

D'autre part, le ministre a souligné la nécessité de remédier aux lacunes historiques dans la participation des pays du Sud, notamment les pays afri-

cains, à l'élaboration des référentiels internationaux en matière de droits humains.

M. Bourita a mis l'accent, dans ce contexte, sur la nécessité que les délibérations du Conseil reflètent les priorités africaines, en offrant plus de marge aux délibérations sur les droits économiques, sociaux et culturels, parallèlement aux autres droits.

Et d'insister sur la nécessité que les travaux du Conseil interagissent plus étroitement avec les obstacles se dressant devant la réalisation de progrès en matière de développement, tout en créant un environnement sain et en renforçant l'accès aux nouvelles technologies.

"Aujourd'hui et demain, l'Afrique refuse de demeurer le sujet exclusif de délibérations et d'évaluations externes, et aspire à s'ériger également en acteur majeur, sur un pied d'égalité, avec les autres acteurs internationaux", a-t-il dit.

Quant au niveau de développement des capacités, M. Bourita a appelé à dépasser les concepts classiques, en reconnaissant l'efficacité et l'efficacité des expériences et solutions locales africaines, saluant les actions développées par le Réseau africain des institutions nationales des droits de l'Homme en matière de formation, d'éducation et de plaidoyer, ainsi que par le Réseau africain de prévention de la torture créé en 2023.

Il a relevé que les discussions à l'occasion de cette retraite ne devraient pas être une fin en soi, notant que les conclusions de ce conclave doivent plutôt constituer la base d'un processus de suivi permettant d'aboutir à des consensus plus larges, dans l'optique de revoir le statut du Conseil des droits de l'Homme par l'Assemblée générale en 2026.

Dans cette perspective, M. Bourita a annoncé que le Maroc propose d'accueillir un dialogue périodique axé sur les défis actuels et futurs du CDH, soulignant que le succès ou l'échec du Conseil à s'acquitter de ses missions de promotion et de protection des droits de l'Homme à travers le monde, de traitement des cas de violations des droits de l'Homme et de formulation des recommandations à leur sujet, est tributaire de l'implication de ses membres à traduire dans les faits l'esprit de consensus et d'engagement pour promouvoir les nobles objectifs énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme.

# Omar Zniber souligne les efforts déployés par la présidence marocaine du CDH en vue de la réforme des statuts du Conseil



Le président du Conseil des droits de l'Homme de l'ONU (CDH), l'ambassadeur Omar Zniber, a souligné, jeudi à Rabat, que la présidence marocaine du CDH ne cesse de consentir d'importants efforts en vue de la réforme des statuts du Conseil afin de

renforcer sa capacité à s'adapter aux défis émergents.

Intervenant à l'ouverture de la retraite du CDH, M. Zniber a insisté sur la nécessité de doter le Conseil des ressources appropriées pour s'acquitter pleinement de ses missions.

Dans ce sens, il a mis en avant l'importance du rôle du CDH, organe central de l'ONU dans le domaine des droits de l'Homme, en tant que forum multilatéral unique, propice à des échanges francs et ouverts, ajoutant qu'il offre une plateforme inclusive réunissant chefs d'Etat, ministres, représentants gou-

vernementaux, organisations internationales, agences onusiennes, experts, ONG et toutes les parties désireuses de contribuer activement à ses travaux.

Dans ce cadre, il a rappelé que la présidence marocaine du CDH a pris l'initiative d'organiser deux discussions de très haut niveau, l'une portant sur les nouvelles technologies et l'intelligence artificielle et leur impact sur les droits humains, alors que la seconde a concerné les questions des changements climatiques, de la sécurité alimentaire et de la sécurité sanitaire, avec la participation des représentants d'organisations internationales, du secteur privé et de la société civile, ainsi que d'universitaires.

M. Zniber a ajouté que la présidence marocaine du Conseil a également accordé une importance capitale à la question de la promotion de l'égalité des genres.

La retraite du Conseil des droits de l'Homme des Nations unies, tenue à l'initiative de la Présidence marocaine du CDH, est un conclave de réflexion et d'échange sur l'état et le devenir du Conseil.

Cette réunion avait pour objectif de débattre des principaux défis et enjeux auxquels la communauté internationale est confrontée dans les domaines de la promotion et de la protection des droits de l'Homme, et d'explorer les voies de la réforme du CDH, organe central de l'ONU dans le domaine des droits de l'Homme.

Cette retraite a connu la participation d'ambassadeurs permanents des États membres du CDH, des coordonnateurs des groupes régionaux et politiques des Nations unies, de la Présidence du Comité de coordination des procédures spéciales et des ONG parties prenantes des travaux du CDH.

## Maroc/Conseil de l'Europe

### Clôture du programme conjoint d'appui au mécanisme national de prévention de la torture

Le programme conjoint "Appui au mécanisme national de prévention de la torture et au développement du rôle du Parlement" au titre de la période 2020-2024, lancé par l'Union européenne (UE) et le Conseil de l'Europe (CdE) et mis en œuvre en partenariat avec le Conseil national des droits de l'Homme (CNDH), s'est clôturé jeudi à Rabat.

Cette initiative vise à soutenir la mise en œuvre de ce mécanisme, en se basant sur les expertises et les bonnes pratiques acquises grâce aux programmes conjoints de l'UE et du CdE en matière de soutien aux institutions nationales indépendantes des droits de l'Homme.

Dans une allocution de circonstance, le coordinateur du mécanisme national de prévention de la torture, Mohamed Benajiba, a souligné l'importance de ce programme qui a contribué au développement de l'efficacité du mécanisme, notant que des sessions de formation sur différentes thématiques ont été organisées dans ce cadre, notamment sur les techniques de visite des lieux de privation de liberté et les droits des détenus, tout en intégrant les meilleures pratiques au niveau international. Il a, à cet égard, fait savoir que parallèlement aux initiatives lancées dans le cadre de ce programme, le mécanisme a poursuivi son travail sur le terrain, en effectuant près de 163 visites des lieux de privation de liberté, y compris les locaux de garde à vue de la police et de la gendarmerie Royale, les établissements pénitentiaires, les hôpitaux psychiatriques, les centres de protection de l'enfance et les maisons de retraite.

Affirmant que ces visites ont contribué à améliorer

les conditions de détention et à sensibiliser les acteurs concernés, M. Benajiba a relevé que grâce au soutien de ce programme, une première visite thématique consacrée aux femmes incarcérées a été effectuée.

Plus de 2.498 détenues ont été auditionnées au sein de 45 établissements pénitentiaires, ce qui a permis de collecter des données importantes et d'identifier les besoins spécifiques de cette population vulnérable, à même de formuler des recommandations pour améliorer leurs conditions de détention, a-t-il ajouté.

De son côté, le responsable au sein du Conseil de l'Europe, Tigran Karapetyan, a salué les résultats du programme et le partenariat avancé entre le CdE, le CNDH et le mécanisme national de prévention de la torture au Maroc.

Dans une déclaration à la MAP, M. Karapetyan a estimé qu'au bout de quatre années d'efforts conjoints, ces organes ont pu renforcer leurs capacités et réussi à garantir une meilleure protection des droits de l'Homme en détention.

Ce programme, a-t-il dit, a permis de développer des guides pratiques, de mettre en place des mécanismes de travail et d'établir des relations de partenariat avec le mécanisme de prévention de la torture au Maroc ainsi qu'avec des mécanismes européens pour l'échange d'expériences et des bonnes pratiques.

Et de noter que ce programme, lancé en 2020, repose sur plusieurs axes, dont le renforcement des capacités, l'échange d'expertise, l'amélioration du réseautage au niveau régional et international, ainsi que la publication d'un guide sur les droits des détenus.

## La coopération technique avec la CEDH au centre de la visite d'une délégation judiciaire marocaine au Conseil de l'Europe

Les modalités et mécanismes de coopération avec la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH) ont été au centre de la visite d'étude effectuée par une importante délégation judiciaire marocaine du 19 au 21 novembre au Conseil de l'Europe (CdE) à Strasbourg.

Composée de responsables de la Présidence du ministère public (PMP) et de procureurs généraux auprès des Cours d'appel, la délégation marocaine a eu l'occasion de s'entretenir avec des experts et professionnels de la CEDH des différentes formes de coopération technique entre les institutions judiciaires affiliées au CdE et la PMP en sa qualité de membre observateur au Conseil consultatif des procureurs européens (CCPE) et du Comité européen pour l'efficacité et l'efficacité de la justice (CEPEJ).

Des réunions ont également été tenues avec les responsables des Comités de la convention contre la traite des êtres humains (GRETA), de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants (Convention de Lanzarote) et de lutte contre la violence à l'égard des femmes (Convention d'Istanbul).

Cette visite d'étude de trois jours, organisée dans le cadre de la coopération PMP-CdE, avait pour objectif d'enrichir les pratiques judiciaires marocaines en matière de lutte contre les violences basées sur le genre et la violence domestique et de renforcer la coopération entre la PMP et la CEDH en tant que juridiction internationale chargée de veiller au respect de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales dans les États signataires.

Il s'agissait également de renforcer les compétences judiciaires des participants à travers l'approfondissement de la connaissance de la CEDH, son fonctionnement et sa jurisprudence, particulièrement en ce qui concerne les droits fondamentaux, les mécanismes de la preuve et les techniques d'enquête.

Dans ce cadre, les participants, qui ont déjà bénéficié de sessions de formation dispensées par le CdE en matière de violence à l'égard des femmes et la violence domestique, ont assisté à une audience de la Grande Chambre de la CEDH, dans le but d'observer sa manière d'interpréter et d'appliquer la Convention dans des affaires réelles et de renforcer leur compréhension des standards européens en matière de droits humains.

Le programme comprenait également une visite au tribunal de Saverne (région de Strasbourg), lequel a mis en place une expérience pionnière en matière de traitement des violences au sein des couples.

A cet effet, les membres de la délégation marocaine ont visité un Centre de prise en charge des auteurs de violence conjugale à Strasbourg, où ils se sont approchés des initiatives de création des Centres de suivi et de prise en charge des auteurs de violence conjugale et les avancées réalisées en matière de lutte contre les violences faites aux femmes.

En outre, la visite de la délégation marocaine a été l'occasion de mettre en avant les efforts notables déployés par le Royaume en matière de protection des droits des femmes et de lutte contre la violence basée sur le genre.

# Crash d'un avion d'entraînement des Forces Royales Air à l'intérieur de la base aérienne de Benslimane



Un avion d'instruction de type DA 42, destiné à la formation des pilotes de ligne, s'est crashé jeudi à 10h02, à l'intérieur de la base aérienne de Benslimane, juste après son décollage, entraînant la mort de deux officiers des Forces Royales Air, un colonel instructeur et un officier stagiaire. Les défunts étaient en mission d'entraînement et de qualification avant

que l'accident ne se produise, indique un communiqué de l'Etat Major Général des Forces Armées Royales, précisant qu'une commission d'enquête a aussitôt été diligentée pour déterminer les causes de l'accident.

Les Forces Armées Royales expriment leur solidarité et leurs condoléances aux familles des défunts et à leurs proches, conclut le communiqué.

## Démantèlement d'une cellule terroriste affiliée à "Daech"

Le Bureau central d'investigations judiciaires (BCIJ) relevant de la Direction générale de la surveillance du territoire (DGST) et le Commissariat général des renseignements de la Police espagnole ont procédé, vendredi, au démantèlement d'une cellule terroriste affiliée à l'organisation "Daech" au Sahel, constituée de 9 membres, dont 3 s'activaient à Tétouan et F'nideq et 6 autres à Madrid, Ibiza et Sebta.

Les perquisitions effectuées aux domiciles des mis en cause, dans le cadre de cette opération sécuritaire conjointe et simultanée entre les services sécuritaires marocains et espagnols, ont permis la saisie d'armes blanches et de matériel informatique, qui seront soumis à l'expertise numérique nécessaire, indique un communiqué du BCIJ.

Selon les enquêtes préliminaires réalisées, les mis en cause, dont des anciens détenus dans des affaires de terrorisme en Espagne, étaient imprégnés de la pensée de "Daech" et tenaient des réunions à Sebta et Tétouan, dans le cadre de la planification et la coordination visant à commettre des actes terroristes au nom de "Daech", avant de rejoindre les rangs de la branche de cette organisation terroriste dans la région subsaharienne du Sahel.

La même source a précisé que les personnes appréhendées à Tétouan et F'nideq ont été placées en garde à vue sous la supervision du parquet compétent chargé des affaires de terrorisme et d'extrémisme et ce, dans le but d'élucider leurs ramifications internes et externes et leur degré d'implication dans les projets terroristes planifiés par les membres de cette cellule.

Cette opération conjointe, note le communiqué, s'inscrit dans le cadre de la coordination sécuritaire continue et distinguée entre les services sécuritaires marocains et leurs homologues espagnols visant à faire face aux menaces terroristes qui pèsent sur la sécurité des deux Royaumes.



# Soutenance d'une thèse de doctorat par le journaliste Hicham Lakhhal

**Thème : Le conflit du Sahara en Amérique latine entre réalité et illusions de 2004 à 2022**

Le journaliste et chercheur Hicham Lakhhal soutiendra, samedi 30 novembre 2024 à 10h à la Faculté des lettres et des sciences humaines, Ain Chock à Casablanca, sa thèse de doctorat sur le thème «Le conflit du Sahara en Amérique latine entre réalité et illusions, à travers des témoignages de 2004 à 2022».

Le jury de soutenance est composé des professeurs Dr Abdelilah Baraksi, président, Dr Hassan Boutakka, directeur de thèse et rapporteur, Dr Julio Burdman d'Argentine, rapporteur, Dr Abdellatif Limami, expert, et Dr Abdelali Brouki, rapporteur.

Durant des années, l'Amérique latine a été un théâtre fertile pour la promotion d'idées erronées sur la question du Sahara marocain, mais la visite de Sa Majesté le Roi Mohammed VI en 2004 dans plusieurs pays de la région (Brésil, Argentine, Chili, Mexique et Pérou) a marqué un tournant décisif dans l'évolution des relations du Maroc avec les pays du continent et dans la manière dont la région aborde cette question.

Selon le synopsis de cette thèse, le différend autour du Sahara marocain revêt un caractère régional puisqu'il a été créé par

l'Algérie dans le but de torpiller l'intégrité territoriale du Royaume du Maroc.

L'Amérique latine n'a pas déroge à la règle dans l'offensive de l'Algérie qui a misé sur l'idéologie et la propagande afin de promouvoir la thèse séparatiste et rallier des positions favorables à celle-ci, avant que le Maroc ne puisse s'y opposer et les battre en brèche.

A ce jour, le problème persiste. Il revêt des dimensions sécessionnistes et terroristes, porté par la volonté d'hégémonie de l'Algérie au Maghreb et en Afrique et son obsession de trouver coûte que coûte un débouché sur l'Océan Atlantique.

Le chercheur observe que, depuis environ un demi-siècle, le conflit a fait l'objet de nombreuses études et recherches académiques dans diverses universités du monde. Il ajoute toutefois que dans cette thèse, il aborde l'évolution du conflit, sa portée et ses éventuelles solutions sous un prisme latino-américain, afin d'exposer et analyser comment la région perçoit ce conflit et s'attarde sur les défis qu'il impose aux relations entre le Maroc et l'Amérique latine.

Pour mener à bien ce projet de thèse, le chercheur a adopté une méthodologie exploratoire basée sur un travail de terrain iné-

dit et à grande échelle, qui l'a amené à visiter presque tous les pays d'Amérique latine.

L'ossature de la thèse, qui sera discutée à l'occasion du 20e anniversaire de la visite Royale historique dans plusieurs pays de la région, s'appuie sur des dizaines de témoignages de personnalités politiques, chefs d'Etat, ministres des Affaires étrangères, parlementaires, universitaires, experts internationaux et autres acteurs en Amérique latine.

Il convient de noter que Hicham Lakhhal est un journaliste marocain, né en 1978 à Sidi Harazem (Fès). Il est titulaire d'une licence en langue et littérature espagnoles de l'Université Sidi Mohammed Ben Abdallah de Fès et d'une maîtrise en traduction de l'Ecole supérieure de traduction Roi Fahd de Tanger.

Le chercheur travaille comme journaliste à l'Agence Maghreb arabe depuis environ 18 ans, au cours desquels il a assumé de nombreuses responsabilités tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays.

Il a été nommé correspondant de l'agence à Caracas, au Venezuela, de 2012 à 2015, puis directeur du pôle Amérique Latine de l'agence (Buenos Aires/Argentine) de 2015 à 2020.

Hicham Lakhhal a ensuite assumé le poste de directeur des médias et supervisé la mise en œuvre des projets M24 et Rim Radio de l'Agence de presse MAP, avant de revenir à nouveau en Amérique latine en qualité de correspondant de la MAP entre 2022 à juillet 2024.

Il a également traduit du français vers l'espagnol les livres «Le Maroc face au printemps arabe» et «Une conversation marocaine» de feu Khalil Al-Hachimi Idrissi. Il prépare la traduction à l'espagnol du livre "Le Rabat des origines, une histoire qui reste à écrire" d'Abdeljalil Lahjomri.

Au cours de son expérience professionnelle en Amérique latine, Hicham Lakhhal a préparé, enregistré et réalisé deux documentaires (52 minutes) intitulés «Le Maroc vu d'Amérique latine» (2019) et «Le conflit du Sahara en Amérique latine... des réalités qui éclatent et des illusions qui se dissipent» (2022).

Il a également travaillé sur la préparation, la production et la présentation d'une série d'entretiens télévisés avec de nombreux dirigeants politiques, notamment des chefs d'Etat, des présidents de Parlements et des ministres des Affaires étrangères, notamment en Amérique latine.

# Le tapis ouaouzguite, les fibres de l'art et du patrimoine

Société

Pour la tisserande Fayrouz Sekkaoui, le tapis est une source de revenu importante certes, mais aussi l'une des composantes de l'identité des tribus d'Aït Ouazouguite et une parfaite illustration de l'attachement des femmes de la commune de Tazenakht dans la province d'Ouarzazate à un legs transmis de génération à l'autre.

Plus qu'une simple tisserande, Fayrouz, cette gardienne d'un art ancestral, n'a rien à envier à ces peintres de l'art abstrait dont les toiles donnent à voir des formes géométriques et des motifs chargés de créativité, d'originalité et de tant de significations socio-culturelles.

D'un pas léger, Fayrouz se déplace entre les tapis étalés au stand de l'Association "Takdiff" qu'elle préside, pour présenter aux visiteurs ses belles créations artisanales et ce à l'occasion de la 7ème édition du Festival du tapis ouaouzguite, qui se tient du 20 au 24 courant à la commune de Tazenakht.

"Mon engouement pour l'art du tissage des tapis ne date pas d'hier", confie Fayrouz à la MAP, notant qu'il s'agit d'une longue tradition qu'elle a héritée de sa famille qui veillait à la collecte et au nettoyage de la laine du Siroua, du nom de la race ovine du jbel Siroua, avant de la teindre avec des matériaux fabriqués à base de substances naturelles comme le safran. "S'ensuivent d'autres étapes portant sur la confection et le tissage du tapis avec une technicité qui force l'admiration", explique Fayrouz qui siège également en tant que membre



du Conseil provincial d'Ouarzazate.

Pour les bons connaisseurs comme pour les visiteurs lambda, les œuvres artisanales présentées au festival suscitent l'émerveillement de par la qualité de fabrication et aussi des motifs significatifs formant une myriade de losanges couvrant toute la surface du tapis ou sous forme de lignes et carrés réunis en bandes créant des bordures bien définies.

Comme Fayrouz, nombreuses sont les femmes qui œuvrent jour et nuit avant de donner corps à des patchworks aux couleurs exubérantes dont la beauté et la finesse n'ont pas d'équivalent.

"Contrairement aux produits manufacturés, chaque pièce ouaouzguite débusque un langage symbolique aux grandes dimensions culturelle, artis-

tique et folklorique", explique Fatima Mazouz, une autre exposante qui préside une association composée de plus de 180 femmes tisseuses.

"Autant qu'il garnit nos sols, le tapis ouaouzguite est un véritable témoin de la richesse du patrimoine local et reflète la dextérité et le savoir-faire des femmes artisanes d'Aït Ouazouguite", a-t-elle dit.

"Chaque tapis prend environ 20 à 40 jours avant d'acquiescer sa forme finale, cela dépend de la qualité, des motifs et de la taille de l'étoffe. Le tapis ouaouzguite est toujours original, il n'y a jamais deux tapis identiques", a-t-elle fait savoir.

A la faveur de ses couleurs vives, sa texture souple, et ses motifs typiques et expressifs, le tapis ouaouzguite constitue un témoi-

gnage vivant de la culture locale, et un héritage à préserver dans un monde de modernisation galopante.

Pour le directeur de la 7e édition du Festival du tapis ouaouzguite, Mohamed Khouch, la filière du tapis dans la région du "Grand Tazenakht" constitue une source de revenus pour près de 22.000 tisseuses, notant que des efforts sont consentis pour assurer un meilleur encadrement et davantage de formations à ces femmes en vue de hisser leurs compétences.

La filière du tapis constitue un véritable vecteur de développement de l'économie rurale et un facteur pour l'autonomisation économique des femmes tisseuses, a-t-il dit, faisant état du lancement d'une plateforme digitale permettant une meilleure visibilité du tapis ouaouzguite à l'échelle nationale et internationale.

Étalée sur une superficie de 3000m<sup>2</sup>, le festival, qui connaît la participation de 150 exposants dont 80% de femmes tisserandes, comprend un espace dédié à l'exposition et à la commercialisation des tapis, ainsi qu'un espace institutionnel et un pôle culturel.

Organisée par la Chambre d'artisanat de la région de Drâa-Tafilalet et la province d'Ouarzazate, en partenariat avec le Conseil communal de Tazenakht et l'Association Ouarzazate Events, cette manifestation à vocation culturelle et économique, entend célébrer ce patrimoine culturel authentique et mettre en valeur le rôle des femmes tisseuses dans le développement économique local.

Par Driss Hachimi (MAP)

## Journée mondiale de la télévision

# A la conquête de nouveaux horizons d'audience

Confrontée à des mutations numériques accélérées, la télévision lutte pour sa survie et pour garder son audience, notamment parmi les jeunes qui s'adonnent de plus en plus aux plateformes numériques pour s'informer et se divertir. Malgré cette évolution technologique rapide et l'émergence de nouveaux moyens de communication, la télévision, qui célèbre chaque année (21 novembre) sa Journée mondiale onusienne, s'efforce de maintenir sa stature et de rajeunir son contenu pour s'adapter à ces changements. Elle continue de jouer un rôle essentiel dans la formation de l'opinion publique et demeure une fenêtre sur le monde à la portée des différentes couches de la société.

Dans une déclaration à la MAP, Mohamed Ali Bougma, chef de projets à la Direction des programmes de la deuxième chaîne de télévision (2M), souligne que la télévision marocaine est un vecteur essentiel pour enrichir le débat public. Ce média de masse, explique-t-il, offre un espace d'interaction entre les divers segments de la communauté et joue un rôle clé pour sensibiliser aux questions nationales dans un esprit de diversité et d'ouverture, en plus de sa contribution à la promotion de la richesse culturelle marocaine.

Pour ce professionnel, malgré l'émergence des réseaux sociaux ayant

changé la donne médiatique, la télévision reste une plateforme d'information fondamentale dans la couverture des événements nationaux majeurs, car elle bénéficie d'une grande crédibilité et d'une capacité notable à toucher un large spectre de la société.

Toutefois, note M. Bougma, la télévision est appelée à accompagner les transformations technologiques en s'ouvrant sur les plateformes numériques et en utilisant davantage les réseaux sociaux pour interagir avec le public.

Pour sa part, Abdelilah El Jaouhary, réalisateur et critique cinématographique marocain, met l'accent, dans une déclaration similaire, sur le rôle de la télévision marocaine dans la valorisation de la diversité culturelle du Royaume à travers sa grille de programmes, notamment en diffusant des films et des séries qui s'inspirent de l'histoire, des traditions et des épopées des Marocains à travers l'histoire.

Le cinéaste marocain appelle à renforcer le rôle de la télévision dans la promotion de la diversité culturelle, patrimoniale et historique marocaine en produisant des programmes et des émissions qui ciblent plus spécifiquement les jeunes et reflètent leurs aspirations, proposant à ce titre des programmes et des débats télévisés avec cette frange de la société...

Par Karim Hammou (MAP)

# 9èmes Assises nationales de la santé à Agadir

L'Association nationale des cliniques privées (ANCP) organise la 9<sup>e</sup> édition des Assises nationales de la santé du 29 novembre au 1<sup>er</sup> décembre à Agadir, en présence d'experts et de spécialistes du domaine de la santé et de la digitalisation. Cette édition mettra en lumière plusieurs problématiques actuelles du secteur de la santé et analysera les évolutions récentes du chantier de la réforme du système de santé et leurs impacts sur les citoyens, les soins, ainsi que sur l'avenir des cliniques privées au Maroc.

Un programme riche a été établi pour cette édition. Le samedi 30 novembre, à partir de 9 heures, des tables rondes seront organisées autour de différents sujets, dont une conférence animée par le professeur Redouane Samlali sur le thème : « L'Association nationale des cliniques privées et la réforme du système de santé : vision et enjeux ». Cette table ronde verra la participation d'acteurs clés du secteur de la santé.

Parmi d'autres, une session sera dédiée à la « E-Santé. État des lieux de la digitalisation. Partage des données des patients dans le domaine de la santé », animée par l'ancien ministre de la Santé, Anas Doukkali.

D'autres thématiques, telles que l'impact de la feuille de soins électronique de la CNSS autour des initiatives sur les projets de la digitalisation..., ainsi que les apports de l'intelligence artificielle à l'amélioration de la santé publique grâce à des services efficaces et innovants, seront également abordés.

Le programme comprendra aussi des présentations telles que « Management des risques : approche stratégique », « Incitation à l'investissement dans l'hospitalisation privée », ainsi que des discussions autour du financement de la santé, du Pacte d'investissement appliqué au secteur privé, de la



responsabilité économique et sociale des établissements de santé, entre autres sujets actuels.

Cette édition des Assises nationales de la santé se tiendra sous le thème : « Vers une transformation de la gouvernance de l'hospitalisation privée ». L'événement permettra à l'ANCP de réaffirmer son engagement en faveur de la réussite du chantier royal ambitieux de la protection sociale, notamment dans son volet sur la généralisation de la couverture médicale.

# Derguene Mbaye : *Les pays africains peuvent beaucoup apprendre de l'expérience du Maroc en matière d'intelligence artificielle*

Dans cet entretien réalisé à Emerging Valley (Rencontre de startups numériques en France et en Afrique) à Marseille, Derguene Mbaye évoque son expérience et celle des jeunes Sénégalais dans l'intelligence artificielle (IA) et la coopération entre les pays africains dans ce domaine, notamment entre le Sénégal et le Maroc.



**Libé : Pouvez-vous vous présenter à nos lecteurs ?**

Derguene Mbaye : Je suis ingénieur de recherche en intelligence artificielle, spécialisé dans le traitement automatique des langues, plus particulièrement des langues sénégalaises comme le wolof. Je travaille au sein d'une entreprise appelée Baamtu, spécialisée en IA, en développement de logiciels et en big data, où je fais de la recherche et développement. En parallèle, je prépare une thèse à l'École supérieure polytechnique de Dakar. Je suis également accompagné par Google dans le cadre d'un programme de mentoring.

Enfin, j'ai cofondé GalsenAI, la plus grande communauté d'intelligence artificielle au Sénégal, avec deux mille membres actifs. Nous réalisons de nombreuses activités de promotion et de vulgarisation, en partenariat avec Google, et nous travaillons sur des projets open source. Depuis 2018, nous menons un travail de vulgarisation et, à l'époque, nous parlions déjà de modèles de langage, la technologie au cœur de ChatGPT. Nous avons réalisé plusieurs activités avec des entreprises

comme Nespresso qui a exploré le premier cas d'usage de l'IA dans une approche de challenge.

**Comment l'Afrique peut-elle combler la fracture numérique au niveau la compétition mondiale pour l'intelligence artificielle ?**

En Afrique, il est crucial, dans des domaines aussi complexes que l'IA, de pouvoir apprendre des meilleurs et de développer des synergies pour éviter d'accentuer la fracture technologique entre les pays du Nord et ceux du Sud. Bien qu'il reste encore beaucoup de chemin à parcourir, il y a de nombreuses initiatives, comme le développement d'infrastructures numériques, de télécommunications, de calculs et de stockage de données, qui émergent. De plus, il y a des programmes ambitieux de développement et de financement d'entreprises et de startups en Afrique. Si l'Afrique suit cette direction, elle pourra se positionner dans ce domaine.

**Comment peut-on développer l'IA en Afrique avec la domination de l'oral et des langues qui ne sont pas écrites ?**

La barrière linguistique peut être une difficulté, mais prenez

l'exemple de la percée fulgurante de WhatsApp en Afrique, due à son utilisation vocale. Il n'y a pas de barrière linguistique. Si nous arrivons aujourd'hui à faire en sorte que les populations illettrées utilisent ces applications dans leur propre langue, cela peut combler le fossé et avoir un impact important en termes d'inclusion numérique et financière. Par ailleurs, la plupart des pays africains ont un retard dans la consommation digitale, ce qui nous pénalise pour récolter des données permettant d'avoir des applications à notre image.

**Les pays africains ont-ils les moyens de retenir leurs compétences alors que les jeunes sont sollicités par l'Europe et l'Amérique ? Comment l'Afrique peut-elle garder ses talents ?**

C'est une excellente question. Il y a une inégalité en termes de puissance économique entre les pays européens et africains, ce qui rend difficile la compétition avec des entreprises comme Google. Il faut d'abord développer un écosystème dans ces pays, au-delà des salaires. Il faut créer un environnement de travail stimulant, offrir des opportunités et valoriser la création

locale. Les jeunes en Afrique doivent avoir des modèles de réussite auxquels ils peuvent s'identifier.

La coopération entre les pays africains, par exemple entre le Maroc et le Sénégal qui sont des pays proches, pourrait favoriser un environnement et un écosystème pour ces jeunes créateurs.

La coopération entre pays africains est très importante. Il y a des initiatives dans ce domaine, mais il est crucial de les renforcer. Les pays africains doivent collaborer, même s'il y a des différences de maturité. Par exemple, le Maroc est très avancé en matière d'intelligence artificielle, et les autres pays africains peuvent beaucoup apprendre de son expérience et vice versa.

Il y a des stratégies nationales pour le développement de l'IA dans des pays comme le Maroc et le Sénégal. Ces stratégies incluent des projets de collaboration et d'ouverture sur la coopération internationale, ce qui est très prometteur. L'Union africaine propose également des projets sous-régionaux qu'il faut encourager.

**Marseille : Propos recueillis par Youssef Lahlali**

# Jeux & Loisirs

## Mots flechés

Par Abou Salma  
abousalma10@gmail.com

MISE AU MONDE	MERLAN	D'UN BRUN GRANGE HYMNE	ENSUITE LETTRES DE CAEN	HOMME DE POÏPS	DE BAS EN HAUT POISSON	LETTRES DE MARS	VENUES AU MONDE	TAG DE BOUE
NOURRITURE DE SOLDAT							OPINIÂTRE	
ATTACHÉES POSTER	PANTALON	FIN DE PARTIE	FOYER	NOTE EFFORT PÉNIBLE		TOURNE SOL SAISON	TÊTE DE BOEUF GUINÉE	
ÂGE			INCANDESCENT		EXAMEN			VENUS AU MONDE
PARTIE D'UN PUO		À MOITIÉ GREC	MAUVAIS SANG		VOYELLE	EAU-DE-VIE ABER		
VOÛTE ARQUÉE SODIUM	ENZYME	ATTACHÉS		DRAME NIPPON FIBULA				
		ROMAINS GRECQUE		LETTRES DE PAVESE	EN VRAC PRÉPOSITION		SYMBOLE DU RADIUM	ARTICLE ESPAGNOL
HÉLICE						ÂGE		
QUARTIER DE REIMS		CANAL D'AÉRATION					ANNÉE-LUMIÈRE	

## Solution mots flechés d'hier

PERCUTER	IL EST SUR LES NEZ	CHIMIE	SCOTT	N	APPEL AU SECOURS	DE BAS EN HAUT	BOITE	ANALE	D'	CUBE	PIRE
ENC	E	C	A	I	S	S	E	M	E	N	T
JOUE	E	U	P	H	O	R	I	E	A	A	
VU	P	P	I	S	E	L	U	M			
R	E	E	L	V	I	A	N	I			
N	L	L	I	A	N	U	S				
L	A	S	T	R	A	G	A	L	E		
O	S	T	A	T	U	E	L				
E	G	O	E	B	B	D	E				
I	R	A	O	R	E	E	M				
A	S	T	U	A	E	P					
T	E	T	U	N	O	M	I	N	E		
E	N	S	E	I	G	N	E	T			

**Directeur de la Publication et de la Rédaction**  
Mohamed Benrabia

**Secrétaire général de la rédaction**  
Mohamed Bouarab

**Rédaction**  
Hassan Bentaleb  
Alain Bouafiy  
Mourad Tabet  
Wafaa Mejdoubi  
Mehdi Ouassat  
Rachid Meftah

**Responsable des ressources humaines**  
Atika Rachdi

**Directeur artistique**  
Fouad Ezzafir

**Service technique**  
Khadja Sbi (Responsable)  
Myriem Rebane  
Khadja Halafi  
Maritana Farki  
Elkardoussi Elmardi

**Révision**  
Abdelmoumen Warrach

**Secrétariat**  
Aouma Taboua

**Photographe**  
Ahmed Laaraki

**Correspondants**  
Ahmedou El Katab (Ladysouss)  
Abdelali Ikhallaf (Essoussou)

**Collaborateurs**  
Oussab Sabounou  
Khalil Benmoussa

**Adresse de la Rédaction**  
33, Rue Amir Abdouader  
B.P. 2160 - Casablanca Maroc

**E-mail:**  
liberation@libe.ma  
Téléphone: 0522 61 94 04

**Fax de la rédaction:**  
0522 62 04 72

**Service annonces et publicité**  
E-mail: annonces@liberation.ma  
Youssef El Gabi

Moussa El Youssefi  
Loubra Baghdadli  
Latifa Mounib  
Rkia Ait Dabran  
Siham Zaher  
Fadwa Choukri

44, Avenue des E.A.R  
3<sup>ème</sup> Etage - Casablanca  
Tél: 0522 31 00 62  
0522 62 32 32  
0522 60 23 44  
Fax: 0522 31 28 10

**Imprimerie**  
Les Editions Maghébines

**Distribution**  
SA/PS/SS  
Dossier de presse: 130/64

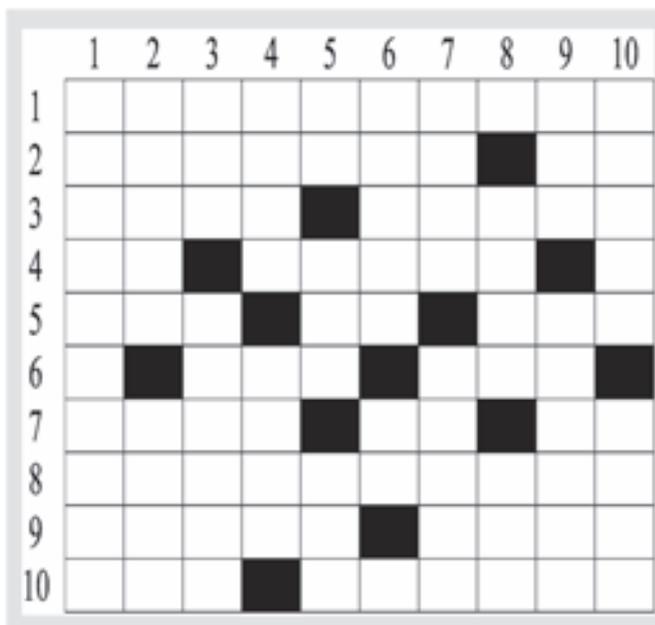
**Site web:**  
www.libe.ma

**Journal Libération**

**Libération Maroc**

**2017**  
www.ojd.ma

## Mots croisés



## HORIZONTALEMENT

- 1- Religion animiste
- 2- Amis du Christ - Lettres orange
- 3- Fissa ! - Habituel
- 4- En volée - L'huile de son foie est une horreur d'enfance !
- 5- Roue à gorge - Béryllium - Portion
- 6- Frère converti - Défini
- 7- Pour résumer - Outil d'ajustage - Poussé
- 8- Miracle de bronze
- 9- Défense végétale - Poignée
- 10- Rare plaisir à Londres - Grivoises

## VERTICALEMENT

- 1- Commodes
- 2- Ote les tifs - Bassacé
- 3- De bonne heure - Nourrain
- 4- Unité de test - Pour
- 5- Chrome - Ceinture jaune - Possessif
- 6- Tranche de temps - Sied
- 7- Né - Mortel
- 8- Eau du Congo - Suffixe de chimiste
- 9- Poussée - Echange naturel
- 10- Lustre - Avant les autres

## Solution mots croisés d'hier



## Grilles de sudoku

## Facile

	1	4	7	2				
2			6					
4	6	8			1	5		
			6	1	7	5		
6	5					2	8	
	8	9	5	7				
8	2		9	4	7			
		7					2	
	5	3	4	8				

## Moyen

				8				5
				4	1	2		
	1	2	6	5			8	
	8		3					2
5			4					7
7			6				4	
	3		8	6	9	5		
	6	9	4					
1		2						

## Difficile

8				1				
7			6					8
		2		3	6			
5	4		2					
		7	1	3	4	6		
			5			4	9	
	9	2		8				
1			4			9		
	4					3		

## Expert

			6			1		
1		9	4					
		4				8	3	
3	6			7		5		
		5			8			
	1	5				3	6	
7	4				3			
		3	2				4	
	5		1					

## Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9.  
Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case,  
la même ligne ou la même colonne.

## Solution sudoku d'hier

## Facile

	4	6		9	3			7
			8	7		2	9	
		8	6					
				6		7	4	3
7	5	3		8	9		2	
3	1	4		2				
				7	6			
	3	2		8	5			
5			2	1		3	8	

## Moyen

	9	7		3	4			
2		5	4	9				3
		4			2			
9				6				5
		8	1		9	3		
4				7				8
			6			5		
6				4	5	2		9
		2		1		6	3	

## Difficile

2				3	1			
				9		7		
		8		6		2	9	
	6				8			
1		3		7		8		4
			1				5	
	3	7		1		6		
	4		6					
			8	5				2

## Expert

7				2	8			
	5				3			
2		1		5				
					5		6	1
				2	4	7		
8	7		6					
				9		3		5
			1					4
		8		3				9

## Inflation : l'IPC augmente de 0,7% en octobre

L'indice des prix à la consommation (IPC) a enregistré, en octobre dernier, une hausse de 0,7% par rapport au même mois de l'année 2023, selon le Haut-Commissariat au plan (HCP).

Cette variation est le résultat de la hausse de l'indice des produits alimentaires de 0,5% et de celui des produits non alimentaires de 0,7%, explique le HCP dans une note d'information relative à l'IPC d'octobre 2024.

Pour les produits non alimentaires, les variations vont d'une baisse de 3,6% pour le "Transport" à une hausse de 3,6% pour les "Logements, eau, électricité, gaz et autres combustibles" et les "Restaurants et hôtels", fait savoir la même source.

Comparé à septembre, l'IPC a connu une baisse de 0,3%, résultant de la baisse de 0,5% de l'indice des produits alimentaires et de 0,1% de l'indice des produits non alimentaires, rapporte la MAP.

Les baisses des produits alimentaires observées entre septembre et octobre 2024 concernent principalement les "Fruits" avec 3,4%, les "Viandes" avec 2,7%, les "Eaux minérales, boissons rafraîchissantes, jus de fruits et de légumes" avec 0,9%, les "Poissons et fruits de mer" avec 0,7% et le "Lait, fromage et œufs" avec 0,2%.

En revanche, les prix ont augmenté de 1,7% pour les "Légumes", de 1,4% pour les "Huiles et graisses" et de 0,5% pour le "Café, thé et cacao".

Pour les produits non alimentaires, la baisse a concerné principalement les prix des "Carburants" avec 3,1%, précise le HCP.

Les baisses les plus importantes de l'IPC ont été enregistrées Al-Hoceima avec 1,8%, à Oujda et Béni-Mellal avec 1%, à Safi avec 0,8%, à Marrakech avec 0,7%, à Guelmim avec 0,6%, à Tétouan avec 0,5%, à Agadir avec 0,3%, à Fès, Kénitra, Meknès, Tanger, Laâyoune et Serrat avec 0,2% et à Rabat avec 0,1%. En revanche, une hausse a été enregistrée à Errachidia avec 0,2%.

Dans ces conditions, l'indicateur d'inflation sous-jacente, qui exclut les produits à prix volatiles et les produits à tarifs publics, aurait connu au cours du mois d'octobre 2024 une hausse de 0,3% par rapport au mois de septembre 2024 et de 2,4% par rapport au mois d'octobre 2023.

## Royal Air Maroc et GOL Linhas Aéreas concluent un accord de partage de codes

Royal Air Maroc (RAM) et GOL Linhas Aéreas, principale compagnie aérienne brésilienne, ont signé récemment un accord de partage de codes qui bénéficiera aux clients de GOL et de la compagnie nationale marocaine sur les vols internationaux entre São Paulo et Casablanca (CMN).

L'accord couvre également les liaisons à l'intérieur du Maroc, de Casablanca vers Marrakech, Agadir, Tanger, Fès, Oujda, Nador, Ouarzazate, Laâyoune, Errachidia et Dakhla, indique un communiqué conjoint, notant que les clients de Royal Air Maroc bénéficieront, par ailleurs, du large réseau de destinations de GOL au Brésil comme Rio de Janeiro, Brasília, Porto Alegre et d'autres.

Et de souligner que l'accord permettra à GOL de commercialiser des vols en interline vers plus de 20 destinations en Afrique couvertes par le réseau de Royal Air Maroc.

"Nous sommes heureux et fiers de contribuer, à travers cet accord stratégique, au renforcement des relations entre le Brésil et le Maroc. Le partenariat avec Royal Air Maroc représente pour nos clients une véritable ouverture vers d'autres destinations au Maroc et en Afrique", a indiqué le président directeur général de GOL, Celso Ferrer.

Selon lui, cette collaboration permet aux clients de voyager au départ des principales bases aériennes de GOL et de rejoindre via Sao Paulo, Casablanca et d'autres villes sur le continent africain, rapporte la MAP.

De son côté, le président Directeur général de Royal Air Maroc, Abdelhamid Addou, a affirmé que cet accord constitue un pas significatif en avant pour répondre à la demande croissante sur les marchés africains et latino-américains. "Cette collaboration renforce notre réseau sur ces deux marchés, offrant à nos passagers un meilleur accès aux villes animées du Brésil grâce notamment à notre ligne directe Casablanca-Sao Paulo, tout en proposant des opportunités de



voyages passionnantes vers le Maroc et d'autres destinations", a relevé M. Addou.

"Ensemble, nous nous engageons à enrichir l'expérience de voyage et à renforcer les liens entre le Maroc et le Brésil grâce à une offre de destinations plus large et fluide", a-t-il dit.

La signature de l'accord de partage de codes avec Royal Air Maroc consolide la position de GOL sur le marché africain. GOL est désormais la compagnie aérienne brésilienne leader disposant du plus grand nombre de routes et de fréquences connectant les deux continents et permettant de stimuler davantage le milieu des affaires et les opportunités économiques locales.

L'accord de partage de codes permet ainsi aux deux compagnies aériennes de commercialiser de nouvelles offres et segments et d'augmenter leur réseau et leur force de vente.

Pour les passagers, ce partenariat offre un ensemble d'avantages, notamment un plus grand choix de tarifs, ainsi que la possibilité d'acheter un billet unique en monnaie locale (sur les itinéraires incluant les deux compagnies aériennes),

en plus d'une protection garantie sur les vols de correspondance, une réservation de vol plus facile, un enregistrement simplifié ainsi que l'enregistrement des bagages de bout-en-bout pour les voyages avec correspondances.

Royal Air Maroc propose actuellement trois fréquences hebdomadaires directes reliant Sao Paulo à Casablanca, les mardis, vendredis et dimanches.

Au départ de Casablanca, la compagnie aérienne propose trois fréquences pour Sao Paulo, les lundis, jeudis et samedis. Les vols sont opérés par les avions Boeing 787 Dreamliner.

Par ailleurs, les clients marocains auront accès au réseau étendu des destinations de GOL au Brésil, avec 65 aéroports exploités au niveau de tout le pays.

GOL et Royal Air Maroc ajouteront progressivement de nouvelles destinations à l'accord de partage de codes, à la fois en Amérique du Sud, avec le transporteur brésilien, et en Afrique, avec le transporteur marocain. Bientôt, les clients des deux compagnies aériennes

auront également la possibilité d'accumuler et d'échanger des points dans les programmes de fidélité Smiles de GOL et le programme de fidélité Safar Flyer de Royal Air Maroc.

GOL est la principale compagnie aérienne du Brésil et fait partie du groupe Abra. Depuis sa création en 2001, elle représente la compagnie proposant les tarifs les plus bas en Amérique latine, ce qui a permis la démocratisation du transport aérien. La compagnie dispose d'une équipe de 13.700 professionnels de l'aviation hautement qualifiés axés sur la sécurité et exploite une flotte normalisée de 141 Boeing 737.

Porte-drapeau du pavillon marocain dans le domaine du transport aérien, présente en Afrique depuis sa création en 1957, Royal Air Maroc est une compagnie aérienne leader à l'échelle du continent. Elle dispose d'une flotte jeune composée d'une cinquantaine d'avions et relie les principaux aéroports du Maroc à plus de 80 aéroports à travers le monde.

## Agadir : Interdiction de la récolte et de la commercialisation des produits conchyliques issus des zones Tamri-Cap Ghir et Imi Ouaddar

Le Département de la pêche maritime a annoncé, jeudi, l'interdiction de la récolte et de la commercialisation des produits conchyliques issus des zones Tamri-Cap Ghir et Imi Ouaddar relevant de la région d'Agadir, et ce jusqu'à épuraison totale du milieu. "Les résultats d'analyses effectuées par l'Institut national de recherche halieutique (INRH) au niveau des zones conchyliques classées Tamri-Cap Ghir et Imi Ouaddar relevant de la région d'Agadir, dénotent la présence de toxines marines dans les moules à des teneurs dépassant les

normes admises", indique un communiqué du Département de la pêche maritime. En conséquence, poursuit la même source, il est recommandé aux consommateurs de ne s'approvisionner qu'en produits conditionnés, portant les étiquettes sanitaires d'identification et commercialisés dans les points de vente autorisés (marchés officiels).

Les produits conchyliques colportés ou vendus en vrac ne présentent aucune garantie de salubrité et constituent un danger pour la santé publique, conclut le communiqué.

## USD/MAD : AGR revoit à la baisse ses prévisions à horizon 1, 2 et 3 mois

Attijari Global Research (AGR) a revu à la baisse, durant la semaine du 11 au 15 novembre, ses prévisions de la paire USD/MAD à horizons 1, 2 et 3 mois.

Ces prévisions tiennent compte de celles de la parité EUR/USD ainsi que des conditions de liquidité sur le marché des changes, précise AGR dans sa récente note "Weekly Mad Insights - Currencies".

Les prévisions EUR/USD des brokers ressortent en faveur d'une appréciation de l'euro par rapport au dollar

jusqu'à horizon 3 mois par rapport aux niveaux spots, poursuit la même source.

Les spreads de liquidité du dirham devraient se resserrer progressivement à horizon 1 mois puis 2 mois et 3 mois par rapport au niveau spot.

Dans ces conditions, les niveaux cibles de la parité USD/MAD ressortent à 9,83, 9,87 et 9,93 sur des horizons de 1, 2 et 3 mois contre un cours spot de 9,98.

Les niveaux cibles de la parité EUR/MAD ressortent à 10,65, 10,70 et 10,76 à horizons 1, 2 et 3 mois contre un cours spot de 10,54.

# Maroc-Pologne : Une rencontre à Casablanca pour dynamiser la coopération économique

Le renforcement de la coopération économique entre le Maroc et la Pologne a été au centre d'une rencontre, tenue jeudi à Casablanca, à l'initiative de la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM), avec la participation d'une importante délégation polonaise conduite par le vice-président de la Chambre de commerce polonaise, Michał Krawczyk.

Cette rencontre a permis d'explorer de nouvelles pistes de collaboration dans des secteurs stratégiques, et ce afin de dynamiser les échanges bi-

latéraux.

Lors de cette réunion, la directrice générale déléguée de la CGEM, Samia Terhraz, a mis en lumière l'importance des relations historiques entre les deux pays, soulignant le potentiel de coopération dans des secteurs clés tels que l'agriculture, la finance, la pharmacie, l'automobile, les mines, la construction et l'industrie.

Insistant sur la possibilité de doubler les échanges commerciaux bilatéraux actuels, Mme Terhraz a mis en exergue le rôle stratégique du Maroc comme hub écono-

mique et porte d'entrée vers l'Afrique, grâce à ses performances industrielles, ses investissements dans les énergies renouvelables et ses infrastructures modernes, rapporte la MAP.

De son côté, M. Krawczyk a indiqué que cette rencontre constitue une plateforme essentielle pour bâtir des ponts entre les deux nations, soulignant la position stratégique du Maroc en tant que point d'accès vers les marchés africains, permettant ainsi de développer des synergies dans des domaines comme l'agriculture, l'énergie et les tech-

nologies avancées.

M. Krawczyk a également présenté la Pologne comme un acteur clé dans les industries innovantes, évoquant des possibilités de collaboration dans l'automobile, les énergies renouvelables et les produits pharmaceutiques.

Le président du Conseil d'affaires Maroc-Pologne, Abdelilah Hifdi, a, quant à lui, mis en lumière les relations historiques et exemplaires entre le Maroc et la Pologne tout en mettant en avant la hausse significative des échanges commerciaux ces dernières années.

Pour le chargé d'affaires à l'ambassade de Pologne à Rabat, Zbigniew Chmura, il a évoqué l'implication des entreprises polonaises dans des secteurs tels que les exportations agricoles et les cosmétiques au Maroc.

La réunion a été marquée par une présentation détaillée de l'Agence polonaise de la promotion des exportations, qui s'est focalisée sur les secteurs prioritaires et les initiatives de soutien aux entreprises polonaises désireuses de s'implanter au Maroc.

# L'oléiculture, un moteur du développement agricole à Sefrou

L'oléiculture est l'une des filières les plus performantes au niveau de la province de Sefrou. Elle contribue fortement au développement socio-économique local en générant de nombreuses opportunités d'emplois directs et indirectes.

Cette culture bénéficie notamment des conditions climatiques et naturelles favorables, en particulier la présence d'un sol et d'un climat propices à la plantation d'oliviers ainsi que de producteurs d'une grande expertise, ce qui se répercute sur le rendement et la production.

Selon les données de la Direction provinciale de l'agriculture, Sefrou est dotée de 25 unités modernes de trituration d'olive réparties sur l'ensemble du territoire de la province, avec une capacité de 700 tonnes par jour, rapporte la MAP.

La saison de la récolte des olives dans la province de Sefrou commence

chaque année en novembre et peut durer jusqu'à la fin du mois de décembre, alors que la proximité de la province avec les deux grands centres urbains que sont Fès et Meknès, facilite la commercialisation des olives et de leurs dérivés.

Dans une déclaration à la MAP, le chef du service d'exécution des projets à la Direction provinciale de l'agriculture, Mohamed Bendriss El Amraoui, a indiqué que la superficie plantée en oliviers à Sefrou est de l'ordre de 31.500 hectares, soit 27% de la superficie totale cultivable.

M. Amraoui a ajouté que cette superficie est répartie sur 25.300 hectares de terres arables, tandis que la superficie irriguée d'oliviers est d'environ 5.800 hectares, soit 18% de la superficie totale d'oliviers.

La production d'olives à Sefrou devrait atteindre 27.300 tonnes cette année, soit une augmentation de 15%

par rapport à la saison dernière, tandis que la production annuelle d'huile d'olive devrait atteindre 4.000 tonnes, a-t-il précisé.

M. Amraoui a attribué ce résultat aux précipitations importantes et précoces enregistrées dans la province, qui ont eu un impact significatif et positif sur la qualité des olives, ainsi que sur le rendement élevé de la production d'huile d'olive, qui peut varier entre 18 et 20% pour les oliviers irrigués.

Il a salué, dans ce contexte, les efforts déployés par l'Etat pour développer et promouvoir la filière de l'huile d'olive dans la province, notant que depuis 2010, dans le cadre du Plan Maroc Vert, environ 3.500 hectares d'oliviers ont été plantés, soit une moyenne de 350 hectares par an.

Ces efforts comprennent aussi la construction et l'équipement de trois unités modernes de trituration d'olives, ainsi que le soutien aux petits agricul-

teurs pour l'acquisition d'outils de production dans le cadre du Fonds de développement agricole et l'octroi de subventions allant jusqu'à 100% pour l'irrigation au goutte-à-goutte, a fait savoir le responsable provincial.

Par ailleurs, les agriculteurs bénéficient d'un soutien à la plantation d'oliviers, consistant en une subvention de 5.000 dirhams pour un hectare irrigué au goutte-à-goutte et de 3.500 dirhams pour un hectare planté d'olives sur des terres vierges, en plus de la distribution d'engrais, et d'un soutien à l'équipement agricole allant de 30 à 50 pour cent.

Ils bénéficient également d'un soutien à la construction et à l'équipement d'unités de trituration avec une subvention allant jusqu'à 10% et un plafond de 2 millions de dirhams, ainsi que d'un soutien à l'exportation de l'huile d'olive à raison de 2 dirhams par litre.

## De jeunes réalisateurs marocains plaident à Doha pour un soutien accru aux projets cinématographiques

De jeunes réalisateurs marocains ont appelé, jeudi à Doha, à soutenir leurs projets cinématographiques, à faire confiance à leurs capacités et à leur octroyer davantage d'opportunités pour libérer leur potentiel.

S'exprimant lors d'un conférence de presse tenue en marge de leur participation au programme "Made in Morocco" du Festival du film "Ajyal" (16-23 novembre), les intervenants ont souligné que ce soutien doit s'inscrire dans le cadre d'une coopération constructive et fructueuse entre tous les acteurs concernés, en vue de fournir aux jeunes l'accompagnement et le soutien matériel et moraux nécessaires.

A cet égard, les réalisateurs Anas Zemati, Zineb Wakrim et Dhiaa Biya, ont évoqué les défis auxquels le cinéma marocain est confronté, notamment en matière de préservation de l'identité marocaine, ce qui nécessite une coopération étroite entre les réalisateurs expérimentés et les novices afin de créer une industrie cinématographique qui valorise la culture, l'identité et les valeurs marocaines.

De même, ils ont salué le rôle du Centre Cinématographique Marocain (CCM) pour ses efforts visant le développement de l'industrie cinématographique dans le Royaume, aussi bien en



termes de soutien financier qu'en veillant à la qualité des œuvres produites.

Les intervenants ont également rappelé que le CCM a lancé une stratégie de rajeunissement qui vise à permettre aux jeunes d'occuper des postes de responsabilité et de contribuer à la prise de décision, affirmant que cette politique portera ses fruits dans le temps et contribuera au développement du cinéma marocain.

Zineb Wakrim participe au Festival du film Ajyal avec son œuvre "Ayyur" qui raconte l'histoire de Hasna et Samad, deux personnages

qui trouvant refuge dans le dessin pour échapper à un environnement austère. Le film se distingue par un contraste visuel captivant, explorant des thématiques telles que l'isolement, la résilience et la quête d'espoir au milieu des difficultés.

Dhiaa Biya est présente avec son film "Que pousse dans la paume de ta main?", une œuvre intime explorant la relation entre Hayat et sa défunte grand-mère. Le film offre une réflexion profonde sur la manière dont les petits moments du quotidien maintiennent la présence de nos êtres chers même après les avoir perdus.

Quant à Anas Zemati, il prend part à cet événement avec le film "L'épouvantail", une histoire où Saïd, qui rêve d'un avenir meilleur avec sa bien-aimée Zineb, se heurte à ses peurs de l'inconnu. Alors qu'ils envisagent de fuir une réalité difficile, leurs craintes deviennent un obstacle à la réalisation de leurs aspirations. Ce film est une méditation sur le courage nécessaire pour embrasser le changement et affronter l'incertitude.

En plus de ces films, le Maroc est représenté au festival par trois autres courts-métrages, à savoir "Pourquoi as-tu laissé le cheval à sa solitude?" (France/2023) de Faouzi Bensaïdi, "Bye Bye Benz Benz" (France, Maroc/2023) de Jules Rouffio et Mamoun Rtal Bennani, ainsi que "Bouteilles" (Maroc/2024) de Yassine El Idrissi.

Le programme "Made in Morocco" du Festival Ajyal, développé en partenariat avec l'initiative de l'Année Culturelle Qatar-Maroc 2024 et le Festival International du court-métrage de Marrakech, met en lumière le patrimoine unique du Maroc à travers des récits personnels et collectifs reflétant la richesse et la diversité de la vie marocaine, tout en favorisant les échanges culturels et le dialogue entre les peuples.

### Festival du Film de Tanger

## Vibrant hommage à Moumen Smihi et à Rabie Kati

Un vibrant hommage a été rendu, mercredi soir au Centre culturel Ahmed Boukmakh, au réalisateur marocain Moumen Smihi et à l'acteur Rabie Kati, lors de la cérémonie d'ouverture de la 13<sup>e</sup> édition du Festival du Film de Tanger.

L'administration du festival, organisée par la fondation "Cinemana", en partenariat avec le Centre cinématographique marocain (CCM), la Wilaya de la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma (TTA), le Conseil régional et la Commune de Tanger, sous l'égide du ministère de la Jeunesse, de la culture et de la communication, a souligné que cet hommage rendu à deux figures emblématiques du cinéma marocain est une marque de reconnaissance à leur précieuse contribution à l'enrichissement de la scène cinématographique nationale.

La cérémonie d'ouverture de cette édition, placée sous le thème "Tanger respire le cinéma", a été marquée par la présentation des jurys des trois compétitions officielles du festival, à savoir

"la compétition nationale des courts métrages", "la compétition internationale du courts métrages" et "la compétition internationale du documentaire". Plus de 50 films seront projetés dans le cadre de ces compétitions.

Les organisateurs ont, à cet égard, souligné que le festival a contribué à la consécration de la ville de Tanger comme capitale culturelle et un haut lieu du 7<sup>e</sup> art, notant que cet événement est devenu un rendez vous annuel qui attire des cinéastes du monde entier et consolide l'image de la ville comme un espace de créativité et d'innovation.

Ils ont, en outre, mis en avant les atouts de Tanger, qui constitue un espace attirant des productions cinématographiques internationales, grâce à ses rues antiques, ses paysages naturels et son emplacement stratégique, la positionnant comme un studio de cinéma à ciel ouvert. Pour cette édition, le festival propose un programme riche et varié mêlant hommages, rencontres intellectuelles, compétitions cinématographiques et séances dédiées aux enfants. Les films en compétition incluent des œuvres documentaires et de fiction en provenance du Maroc, d'Italie, d'Allemagne, de France, d'Espagne, du Portugal, des Pays-Bas, d'Égypte, de

Palestine, d'Arabie Saoudite, d'Oman, de Bahreïn, de Turquie, d'Iran, d'Afrique du Sud, du Brésil, de Chine, du Japon, des États-Unis, de Martinique, de Suisse, de Russie et du Royaume-Uni.



## Le caftan marocain brille à Séville

Le caftan, dans toute sa splendeur, et la haute couture marocaine ont brillé lors d'un double défilé inédit, organisé mardi et mercredi à Séville, braquant la lumière sur la beauté, la diversité et la richesse de cette tenue traditionnelle majestueuse.

Cet événement, qui s'inscrit dans le cadre du "Mois du Maroc" initié par la Fondation Trois Cultures de la Méditerranée, a été un moment haut en couleurs ayant permis à une belle brochette de créateurs de mode marocains de célébrer l'élégance de cette pièce incontournable de la tradition vestimentaire marocaine.

Organisée en collaboration notamment avec la communauté autonome d'Andalousie, cette manifestation de mode, intitulé "We love Morocco", a été une occasion pour découvrir le savoir-faire et les dernières créations des stylistes marocains et d'apprécier l'élégance et le raffinement des tenues puisées dans l'héritage séculaire marocain.

Ainsi, une riche collection de somptueuses pièces, richement ornées et rehaussées avec des broderies faites main et autres finitions appliquées au caftan, a été présentée lors de ces deux défilés déroulés en présence notamment de Lorena García de Izarra, directrice générale de la Fondation des Trois Cultures, et de Dounia Dlirou, consulat générale du Royaume à Séville.

Lors de la première soirée de cet



événement, le public a pu découvrir les créations des jeunes talents de Caftan Week 2024 (Imane Bamouss, Said Illi, Marwa Aboud et Maison Chafai Couture), qui ont exprimé, chacun, la quin-

tessence d'une culture millénaire inégalée qu'ils perpétuent et font découvrir au-delà des frontières.

Durant la deuxième soirée, des célèbres stylistes de la haute couture ma-

rocaine (Meryem Boussikouk, Siham El Habti, Samira Mhaidi et Karim Tassi) sont venus présenter leur travail, de véritables œuvres d'art, pour le plus grand plaisir d'un public nombreux composé de professionnels de la haute couture mais aussi de simples admirateurs du caftan marocain dont la réputation a dépassé les frontières.

Événement phare du "Mois du Maroc" à Séville, le double défilé a mis en avant la finesse et le raffinement des créations marocaines, reflet d'une culture et d'un savoir-faire ancestraux, a indiqué la directrice générale de la Fondation des trois cultures dans une déclaration à la MAP.

C'est l'occasion de faire découvrir au public sévillan le caftan marocain, symbole à la fois d'identité, de tradition et de modernité, un objet qui reflète le savoir-faire et le talent des stylistes marocains, a-t-elle dit.

Le mois du Maroc à Séville, organisé par la Fondation en collaboration avec d'autres acteurs culturels, est une manifestation annuelle qui braque les projecteurs sur le Maroc tout au long du mois de novembre via une programmation riche et variée. L'objectif en est de mettre en avant la diversité culturelle du Royaume et la richesse de son patrimoine et de renforcer le rapprochement entre les deux rives.

## Visa for Music : Une brochette d'artistes talentueux fait vibrer le Théâtre national Mohammed V

Le Théâtre national Mohammed V a vibré, jeudi soir, aux rythmes de performances musicales singulières d'artistes talentueux venus de divers horizons, dans le cadre de la 11ème édition du Festival Visa for Music.

Chaque prestation artistique, soigneusement orchestrée, a transporté les festivaliers dans des univers sonores inédits, qui mêlent tradition et modernité, mettant ainsi en avant la richesse et la diversité de leurs patrimoines musicaux respectifs.

Le public a été gratifié par la voix profonde et émouvante de Karyna Gomes, artiste de renom originaire de la Guinée-Bissau, qui porte fièrement l'héritage musical de son pays, tout en y insufflant des touches contemporaines, allant du jazz à la soul.

Avec une présence scénique captivante, cette artiste aux multiples talents a chanté ses chansons, empreintes de messages d'espoir, en créole bissau-guinéen, prouvant une fois de plus que la musique est un langage universel capable de transcender les frontières culturelles.

"C'est la deuxième fois que je

participe au Festival Visa for Music qui constitue une belle opportunité pour faire connaître mon travail artistique à un public plus large", a-t-elle indiqué dans une déclaration à la MAP, se disant heureuse de se produire en Afrique devant un public avide d'art et de culture.

Place ensuite à la chanteuse ivoirienne Aicha Traoré, qui a gratifié les mélomanes d'une belle prestation musicale, célébrant la musique africaine dans toute sa diversité.

Dès son entrée sur scène, vêtue d'une tenue traditionnelle ivoirienne, elle a captivé l'audience avec son énergie débordante. Chaque note de sa puissante voix résonnait comme un hommage à la richesse culturelle et musicale de l'Afrique.

Le groupe italien "Enzo Favata - The Crossing" a également pris part à cette soirée musicale, offrant au public une prestation rythmée par une musique conjuguant avec brio les influences méditerranéennes et les sonorités contemporaines du jazz et des musiques du monde.

Dirigé par le saxophoniste Enzo Favata, le groupe a livré une brillante performance, où chaque morceau a démontré une maîtrise

technique et une cohésion remarquables. Cette soirée s'est clôturée avec l'artiste sud-africaine Nomfusi, qui a ambiance la foule avec ses meilleurs tubes et une superbe présence sur scène. Ses influences musicales se sont harmonieusement mêlées pour offrir aux festivaliers un spectacle haut en couleurs.

Placée sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, la 11ème édition de Visa For Music (20-23 novembre), est le rendez-vous incontournable des musiques d'Afrique et du Moyen-Orient qui fera vibrer la ville de Rabat, accueillant plus de 1000 professionnels de l'industrie musicale et plus de 500 artistes venus des quatre coins du monde.

Fondé en 2014 à l'initiative de l'Agence culturelle ANYA, cet événement est un véritable carrefour pour les acteurs de la scène musicale, proposant un programme adapté aux amateurs de musique comme aux curieux en quête de découvertes avec des rencontres, showcases, conférences et ateliers répartis dans différents lieux emblématiques de la ville de Rabat, tous situés à proximité les uns des autres.



## Cinquième Chapitre

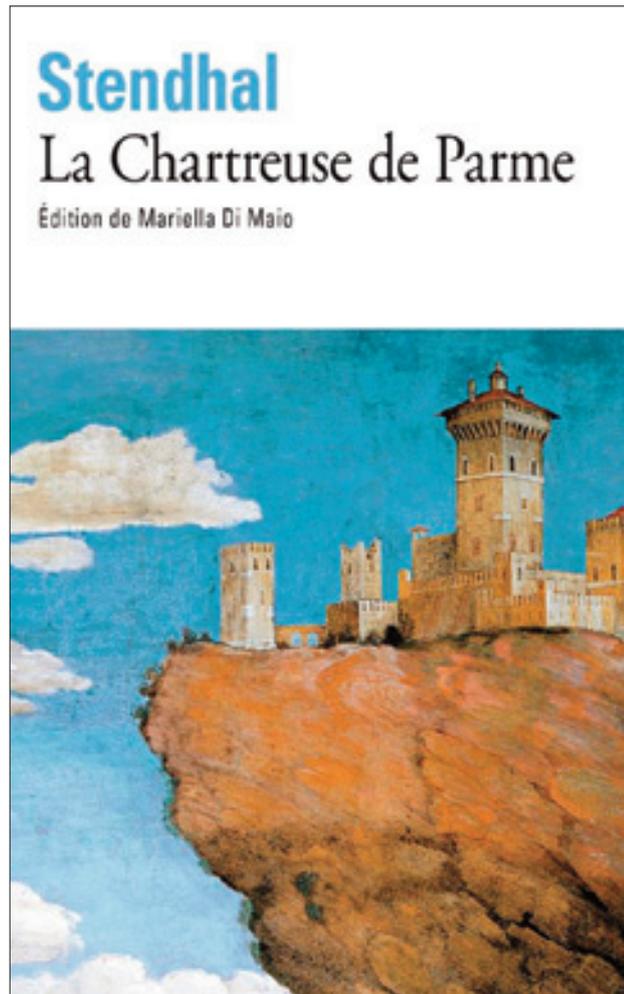
- Mais demain matin, quand on saura ma fuite, et qu'on ne vous verra pas dans le pays, votre absence vous compromettra, disait Fabrice.

On se remit en marche. Par bonheur, quand le jour vint à paraître, la plaine était couverte d'un brouillard épais. Vers les huit heures du matin, l'on arriva près d'une petite ville. L'un des jeunes gens se détacha pour voir si les chevaux de la poste avaient été volés. Le maître de poste avait eu le temps de les faire disparaître, et de recruter des rosses infâmes dont il avait garni ses écuries. On alla chercher deux chevaux dans les marécages où ils étaient cachés, et, trois heures après, Fabrice monta dans un petit cabriolet tout délabré, mais attelé de deux bons chevaux de poste. Il avait repris des forces. Le moment de la séparation avec les jeunes gens, parents de l'hôtesse, fut du dernier pathétique ; jamais, quelque prétexte aimable que Fabrice pût trouver, ils ne voulurent accepter d'argent.

- Dans votre état, monsieur, vous en avez plus de besoin que nous, répondaient toujours ces braves jeunes gens. Enfin ils partirent avec des lettres où Fabrice, un peu fortifié par l'agitation de la route, avait essayé de faire connaître à ses hôtesse tout ce qu'il sentait pour elles. Fabrice écrivait les larmes aux yeux, et il y avait certainement de l'amour dans la lettre adressée à la petite Aniken.

Le reste du voyage n'eut rien que d'ordinaire. En arrivant à Amiens il souffrait beaucoup du coup de pointe qu'il avait reçu à la cuisse ; le chirurgien de campagne n'avait pas songé à débrider la plaie, et, malgré les saignées, il s'y était formé un dépôt. Pendant les quinze jours que Fabrice passa dans l'auberge d'Amiens, tenue par une famille complémenteuse et avide, les alliés envahissaient la France, et Fabrice devint comme un autre homme, tant il fit de réflexions profondes sur les choses qui venaient de lui arriver. Il n'était resté enfant que sur un point : ce qu'il avait vu, était-ce une bataille, et en second lieu, cette bataille était-elle Waterloo ? Pour la première fois de sa vie il trouva du plaisir à lire ; il espérait toujours trouver dans les journaux, ou dans les récits de la bataille, quelque description qui lui permettrait de reconnaître les lieux qu'il avait parcourus à la suite du maréchal Ney, et plus tard avec l'autre général. Pendant son séjour à Amiens, il écrivit presque tous les jours à ses bonnes amies de l'Etrille. Dès qu'il fut guéri, il vint à Paris ; il trouva à son ancien hôtel vingt lettres de sa mère et de sa tante qui le suppliaient de revenir au plus vite. Une dernière lettre de la comtesse Pietranera avait un certain tour énigmatique qui l'inquiéta fort, cette lettre lui enleva toutes ses rêveries tendres. C'était un caractère auquel il ne fallait qu'un mot pour prévoir facilement les plus grands malheurs ; son imagination se chargeait ensuite de lui peindre ces malheurs avec les détails les plus horribles.

« Garde-toi bien de signer les lettres que tu écris pour donner de tes nouvelles, lui disait la comtesse. A ton retour tu ne dois point venir d'emblée sur le lac de Côme ; arrête-toi à Lugano, sur le ter-



ritoire suisse. » Il devait arriver dans cette petite ville sous le nom de Cavi ; il trouverait à la principale auberge le valet de chambre de la comtesse, qui lui indiquerait ce qu'il fallait faire. Sa tante finissait par ces mots : « Cache par tous les moyens possibles la folie que tu as faite, et surtout ne conserve sur toi aucun papier imprimé ou écrit en Suisse ; tu seras environné des amis de Sainte-Marguerite. Si j'ai assez d'argent, lui disait la comtesse, j'enverrai quelqu'un à Genève, à l'hôtel des Balances, et tu auras des détails que je ne puis écrire et qu'il faut pourtant que tu saches avant d'arriver. Mais, au nom de Dieu, pas un jour de plus à Paris ; tu y serais reconnu par nos espions. L'imagination de Fabrice se mit à se figurer les choses les plus étranges, et il fut incapable de tout autre plaisir que celui de chercher à deviner ce que sa tante pouvait avoir à lui apprendre de si étrange. Deux fois, en traversant la France, il fut arrêté mais il sut se dégager ; il dut ces désagréments à son passe-port italien et à cette étrange qualité de marchand de baromètres, qui n'était guère d'accord avec sa figure jeune et son bras en écharpe.

Enfin, dans Genève, il trouva un homme appartenant à la comtesse qui lui raconta de sa part, que lui, Fabrice, avait été dénoncé à la police de Milan comme étant allé porter à Napoléon des propositions arrêtées par une vaste conspiration organisée dans le ci-devant royaume d'Italie. Si tel n'eût pas été le

but de son voyage, disait la dénonciation, à quoi bon prendre un nom supposé ? Sa mère chercherait à prouver ce qui était vrai ; c'est-à-dire :

1° qu'il n'était jamais sorti de la Suisse.

2° Qu'il avait quitté le château à l'improviste à la suite d'une querelle avec son frère aîné.

À ce récit, Fabrice eut un sentiment d'orgueil. J'aurais été une sorte d'ambassadeur auprès de Napoléon ! se dit-il ; j'aurais eu l'honneur de parler à ce grand homme, plutôt à Dieu ! Il se souvint que son septième aïeul, le petit-fils de celui qui arriva à Milan à la suite de Sforce, eut l'honneur d'avoir la tête tranchée par les ennemis du duc, qui le surprirent comme il allait en Suisse porter des propositions aux louables cantons et recruter des soldats. Il voyait des yeux de l'âme l'estampe relative à ce fait, placée dans la généalogie de la famille. Fabrice, en interrogeant ce valet de chambre, le trouva outré d'un détail qui enfin lui échappa, malgré l'ordre exprès de le lui taire, plusieurs fois répété par la comtesse. C'était Ascagne, son frère aîné, qui l'avait dénoncé à la police de Milan. Ce mot cruel donna comme un accès de folie à notre héros. De Genève pour aller en Italie on passe par Lausanne ; il voulut partir à pied et sur-le-champ, et faire ainsi dix ou douze lieues, quoique la diligence de Genève à Lausanne, dût partir deux heures plus tard. Avant de sortir de Genève, il se prit de querelle dans un des

tristes cafés du pays, avec un jeune homme qui le regardait, disait-il, d'une façon singulière. Rien de plus vrai, le jeune Genevois flegmatique, raisonnable et ne songeant qu'à l'argent, le croyait fou ; Fabrice en entrant avait jeté des regards furibonds de tous les côtés, puis renversé sur son pantalon la tasse de café qu'on lui servait. Dans cette querelle, le premier mouvement de Fabrice fut tout à fait du xvie siècle au lieu de parler de duel au jeune Genevois, il tira son poignard et se jeta sur lui pour l'en percer. En ce moment de passion, Fabrice oubliait tout ce qu'il avait appris sur les règles de l'honneur, et revenait à l'instinct, ou, pour mieux dire, aux souvenirs de la première enfance.

L'homme de confiance intime qu'il trouva dans Lugano augmenta sa fureur en lui donnant de nouveaux détails.

Comme Fabrice était aimé à Grianta, personne n'eût prononcé son nom, et sans l'aimable procédé de son frère, tout le monde eût feint de croire qu'il était à Milan, et jamais l'attention de la police de cette ville n'eût été appelée sur son absence.

- Sans doute les douaniers ont votre signalement, lui dit l'envoyé de sa tante, et si nous suivons la grande route, à la frontière du royaume lombardo-vénitien, vous serez arrêté.

Fabrice et ses gens connaissaient les moindres sentiers de la montagne qui sépare Lugano du lac de Côme ; ils se déguisèrent en chasseurs, c'est-à-dire en contrebandiers, et comme ils étaient trois et porteurs de mines assez résolues, les douaniers qu'ils rencontrèrent ne songèrent qu'à les saluer. Fabrice s'arrangea de façon à n'arriver au château que vers minuit ; à cette heure, son père et tous les valets de chambre portant de la poudre étaient couchés depuis longtemps. Il descendit sans peine dans le fossé profond et pénétra dans le château par la petite fenêtre d'une cave ; c'est là qu'il était attendu par sa mère et sa tante ; bientôt ses sœurs accoururent. Les transports de tendresse et les larmes se succédèrent pendant longtemps, et l'on commençait à peine à parler raison lorsque les premières lueurs de l'aube vinrent avertir ces êtres qui se croyaient malheureux, que le temps volait.

- J'espère que ton frère ne se sera pas douté de ton arrivée, lui dit madame Pietranera ; je ne lui parlais guère depuis sa belle équipée, ce dont son amour-propre me faisait l'honneur d'être fort piqué ; ce soir à souper j'ai daigné lui adresser la parole ; j'avais besoin de trouver un prétexte pour cacher la joie folle qui pouvait lui donner des soupçons. Puis, lorsque je me suis aperçue qu'il était tout fier de cette prétendue réconciliation, j'ai profité de sa joie pour le faire boire d'une façon désordonnée, et certainement il n'aura pas songé à se mettre en embuscade pour continuer son métier d'espion.

- C'est dans ton appartement qu'il faut cacher notre hussard, dit la marquise, il ne peut partir ; tout de suite dans ce premier moment, nous ne sommes pas assez maîtresses de notre raison, et il s'agit de choisir la meilleure façon de mettre en défaut cette terrible police de Milan.

(A suivre)



Ecole Nationale Supérieure d'Art et de Design Université Hassan II de Casablanca  
Avis d'appel d'offres ouvert national simplifié N° 03F/ENSAD/2024 (Séance publique)  
Le 05/12/2024 à 11:30h, il sera procédé dans la salle de réunion du siège de la Présidence de l'Université Hassan II (site Casablanca, sis à 19, rue Tarik Ibnou Ziad, BP: 9167, Mers Sultan, Casablanca) à l'ouverture

des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié national sur offre de prix relatif à : la Prestations de restauration relatives aux Congrès, Colloques, Séminaires, Evénements et Activités organisées par l'Ecole Nationale Supérieure d'Art et de Design en lot unique.  
Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

- L'estimation des coûts des prestations est fixée à :
  - Estimation prix MINIMUM : 69 052,50 Dhs TTC (Soixante-neuf mille cinquante-deux dirhams cinquante cts toutes taxes comprises)
  - Estimation prix MAXIMUM : 138 105,00 Dhs TTC (Cent trente-huit mille cent cinquante dirhams toutes taxes comprises)
- Le cautionnement provisoire est fixé à :
  - 2 000,00 DHFS TTC (Deux

mille dirhams)  
• Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8

mars 2023)  
• Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

• Les pièces justificatives à fournir par les concurrents sont ceux listés à l'article 6 du règlement de la consultation relatif au présent appel d'offres.  
N° 8987/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'intérieur  
Province de Taounate  
Commune Ouled Daoud

**AVIS D'EXAMEN D'APTITUDE PROFESSIONNELLE**

La commune Ouled Daoud organise un examen d'aptitude professionnelle pour accès au grade adjoint technique premier grade Echelle 8 au titre de l'année 2024 au profit des fonctionnaires rétribués sur le budget de la dite commune ayant six ans d'ancienneté dans le grade : Adjoint technique troisième grade.

Cet examen sera organisé en date du **11 décembre 2024** au siège de cette commune. Le nombre des postes ouverts est d'un poste.

Les dossiers de candidature doivent être déposés au près de la commune avant le **10 décembre 2024**.

N° 8989/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Éducation Nationale, de la préscolaire et des sports  
Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation  
Région Rabat Sidi Kacem  
Direction Provinciale de Sidi Kacem

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERTS SIMPLIFIÉ  
SEANCE PUBLIQUE**

Le 09 Décembre 2024, il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale de Sidi Kacem Avenue Allal Ben Abdellah, l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouverts simplifiés sur offres de prix pour objet :

N° de l'appel d'offres	Objet	Coût estimatif en Dhs TTC	Montant de la Caution Provisionnelle en Dhs	Heure
MRP/PA/2024	Prestations d'entretien et de maintenance de mobilier des établissements scolaires relevant de la direction provinciale de Sidi Kacem.	487 200,00 Dhs TTC Quatre Cent Quatre Vingt Sept Mille Deux Cent Dirhams TTC	7 000,00 Dhs Sept Mille Cent Dirhams	09h00h

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 et 135 du décret n° : 2-22-431 relatifs aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 04 du règlement de consultation.

N° 8988/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTRE DE L'INTERIEUR  
REGION BENI MELLAL-KHNFRA  
PROVINCE DE FKIH BEN SALAH  
CERCLE DE FKIH BEN SALAH  
CAIDAT DE BENI AMER  
COMMUNE TERRITORIALE DE KRIFAT

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 02/2024**

Le 25/12/2024 à 15 heures, il sera procédé dans le bureau de Monsieur le président de la commune territoriale **Krifat**, à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix :

**ACHAT D'UN CAMION EQUIPE D'UNE NACELLE . COMMUNE  
KRIFAT**

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **sept cent mille dirhams (700 000,00 dhs)**
- Le **cautionnement provisoire est fixé à dix mille dirhams 10 000,00 dhs.**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics. Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

- Les prospectus et notices ou tous autres documents techniques peuvent être déposés dans le bureau d'ordre de la commune Krifat au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis ou remis séance tenante au président de la commission d'ouverture des plis.
- Les prospectus et notices déposés peuvent être retirés au plus tard le jour ouvrable précédent le jour et l'heure fixés pour l'ouverture des plis
- Le dépôt et le retrait des prospectus, notices ou tous autres documents techniques peuvent être effectués par voie électronique conformément à l'article 135 du Décret n°2-22-431 relatif aux marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 04 du règlement de la consultation.

N° 8990A

Royaume du Maroc  
Ministère de l'intérieur  
Commune de Harbil  
Direction des Services  
Division Des Affaires Financières  
ET Administratives ET les affaires du Conseil  
Service des Ressources Humaines ET Financiers  
Bureau des Ressources Humaines

**Avis à l'examen d'aptitude professionnelle  
Au profit des cadres et agents de la commune harbil  
2024 Année**

La commune Harbil organise en date du : **26/12/2024** partir du 8h du matin à la salle des réunions de la commune les examens d'aptitude professionnelle Au profit des cadres et agents de la commune harbil suivant le tableau ci-dessous

Grade origine	Grade de reclassement	Conditions de participation	Nb postes de concurrence taux de 125%	Dossiers de participation
Technicien 2ème grade échelle 10	Technicien 2ème grade échelle 11	L'examen est ouvert aux cadres et agents ayant une ancienneté au ses grades origine d'au moins de six ans au 2024/12/04	1	Le dossier se compose : * Demande manuscrite de participation à l'examen adressée à Mr le Président suivant exemple déposé au bureau d'ordre.  *Copie de la CN
Rédacteur 2ème échelle 09	Aldacteur 2ème échelle 10		1	
Technicien 4ème grade échelle 08	Technicien 4ème grade échelle 09		1	*Copie d'arrêté de nomination au grade.  *Copie du dernier arrêté d'avancement.
Adjoint technique 2ème grade. échelle 06	Adjoint technique 2ème grade. échelle 08		1	Les Demandes des candidatures doivent être déposés au bureau d'ordre de la commune au plus tard le : <b>25/12/2024</b> date de rigueur suivant l'horaire administratif en rigueur.
Adjoint administratif 2ème grade échelle 06	Adjoint administratif 2ème grade échelle 08		1	

N° 8991/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Éducation  
Nationale, du préscolaire  
et des sports Académie  
Régionale de l'Éducation  
et de la Formation  
Région Rabat Salé Kénitra  
Direction Provinciale de  
Sidi Kacem  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERTES  
INTERNATIONALES  
N°03/DPSK/2024/BG

Le 16/12/2024 à 10H il sera procédé dans les bureaux de Mr le Directeur Provincial de l'éducation nationale, du préscolaire et des sports de sidi kacem à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres Ouvert International sur offres de prix relatif aux TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES GRADINS DU STADE DE FOOTBALL - AKID EL ALAM A SIDI KACEM - En lot unique.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics, accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 52 471 884,63 DHS TTC (CINQUANTE DEUX MILLION QUATRE CENT SOIXANTE ET ONZE MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT QUATRE DIRHAMS ,63 CTS TTC).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 750 000,00 DHS (SEPT CENT CINQUANTE MILLE DIRHAMS).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 et 34 du décret N° 2-22-431 relatif aux marchés publics. Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des Marchés publics, accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Les documentations techniques exigées par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau des marchés à la Direction Provinciale de l'Éducation Nationale, du préscolaire et des sports de Sidi Kacem, au plus tard le jour ouvrable précédant la date de l'ouverture des plis ou remis séance tenante au président de la commission d'ouverture des plis. Il est prévu une visite des lieux le 10/12/2024 à 11Heures.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.

N° 8992/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTERIEUR  
WILAYA MARRAKECH-  
SAFI

PREFECTURE  
DE MARRAKECH  
CERCLE BOUR  
CAIDAT HARBIL  
COMMUNE HARBIL  
Direction des services  
communal  
Division des affaires  
t/j/e/s  
Service des marchés  
travaux  
AVIS D'APPEL  
'OFFRES OUVERTES  
SIMPLIFIE N : 07/2024

Le 09/12/2024 à 11 h00 ; il sera procédé dans les bureaux de monsieur le président de la commune Harbil, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres simplifié sur offres de prix pour Travaux : Fournitures pour matériel technique et informatique. (ACHAT DE TONER).

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Quatre mille Dirhams (4 000,00 DHS)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 205 680,00 Dirhams (Deux cent cinq mille six cent quatre-vingt DHS 00 cts).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 28 et 29 du décret n° 2-22-431 du 08/03/2023 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent obligatoirement déposer leurs plis électroniquement via le portail des marchés publics ([www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)). Réservé aux très petites-petites et moyennes entreprises nationales, Coopératives, unions de coopératives et auto-entrepreneurs.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues dans le règlement de consultation (Article 5).

N° 8993/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de la Santé  
et de la Protection sociale  
Direction Régionale de  
Casa - Settat  
Délégation  
HAY HASSANI

Avis d'appel d'offres  
ouvert simplifié Sur offres  
de prix N° 20/2024

Le 05/12/2024 à 10 Heures, il sera procédé, dans la salle de réunion de la Délégation du Ministère de la Santé et de la protection sociale à la Préfecture

d'arrondissement Hay Hassani, sise à angle Rue SIDI KHADIR et rue IBN ALHAYTAM HAY HASSANI Casablanca à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix N° 20/2024 ayant pour objet :

LA COLLECTE, LE TRANSPORT ET LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉDICAUX ET PHARMACEUTIQUES DES FORMATIONS SANITAIRES RELEVANT DE LA DÉLÉGATION DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PROTECTION SOCIALE A LA PRÉFECTURE D'ARRONDISSEMENT HAY HASSANI

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

- Minimum : (95400,00 dhs TTC) Quatre-vingt-cinq mille quatre cent Dirhams toutes taxes comprises ;
- Maximum : (129240,00 dhs TTC) Cent vingt-neuf Mille deux cent quarante Dirhams toutes taxes comprises).

Le cautionnement provisoire est fixé comme suit :

- Le montant du cautionnement provisoire 2000,00 DH (Deux mille dirhams);

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues

par l'article n° 4 du règlement de consultation.

N° 8994/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTERIEUR  
REGION  
DE L'ORIENTAL  
PROVINCE DE NADOR  
CERCLE DE GUELAIA  
CAIDAT DE  
ENI CHIKER  
COMMUNE  
DE BENI CHIKER  
Avis d'Appel d'Offre  
Ouvert National.  
N° :03/2024

Le : 17/12/2024 à 11h00' (Onze heures), il sera procédé, dans les bureaux du Président de la Commune de Beni Chiker, à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'Offres Ouvert National sur offres des prix N° :03/2024, pour :

- Travaux de Construction de (02) Deux Fosses Septiques pour le Traitement des Eaux Usées Au Centre de Beni Chiker à la Commune Beni Chikier-Province de Nador, Région de l'Oriental.

- Le dossier de l'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

- L'estimation des coûts des prestations établie par le Maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Six Cent Quarante Deux Mille Huit Cent Quarante Dirhams. (642 840,00Dhs.) TTC.

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: Douze Mille Dirhams. (12 000,00 DHS)

- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du Décret N°: 2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (8 Mars 2023) relatif aux Marchés Publics.

- Les concurrents doivent

déposer leurs dossiers par voie électronique dans le Portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article N° : 05 du règlement de consultation.

N° 8995/PA

Royaume du Maroc  
Université Hassan II -  
asablanca  
Ecole Nationale  
Supérieure d'Arts  
et Métiers de Casablanca  
Avis d'Appel d'offre  
ouvert national simplifié  
sur offre de prix N°  
90UH2C/2024  
(Séance publique)

Le 05/12/2024 à 11h00min, il sera procédé dans la salle de réunion du siège de la Présidence de l'Université Hassan II (site Casablanca, sis à 19, rue Tarik IbnouZiad, BP: 9167, Mers Sultan, Casablanca) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national simplifié sur offre de prix N° 90UH2C/2024 relatif à :

- ACHAT DE MATERIELS SCIENTIFIQUES DESTINÉS A L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARTS ET METIERS DE CASABLANCA RELEVANT DE L'UNIVERSITE HASSAN II CASABLANCA EN 2 LOTS :

- Lot N°1 : Achat de matériel pour Génie Electrique
- Lot N°2 : Achat de matériel pour Génie Industriel

Le retrait du dossier d'appel d'offres s'effectue par voie électronique via le Portail Marocain des Marchés Publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

- Montant du cautionnement provisoire est de :  
- Lot N°1 : 7 500, 00 DHS - Sept Mille Cinq Cent Dirhams.
- Lot N°2 : 7 000, 00 DHS - Sept Mille Dirhams.

- Montant de l'Estimation

des coûts des prestations est de :

- Lot N°1: 397 104,00 Dhs TTC - Trois Cent Quatre Vingt Dix Sept Mille Cent Quatre Dirhams Toutes Taxes Comprises.
- Lot N°2 : 379 200,00Dhs TTC -Trois Cent Soixante Dix Neuf Mille Deux Cent Dirhams Toutes Taxes Comprises.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des offres électroniques des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 34 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023).

Les concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatives aux marchés publics.

Les concurrents peuvent déposer la documentation technique soit :

- Au bureau de service des affaires financières de la de la Présidence de l'Université Hassan II de Casablanca (sis à 19, rue Tarik IbnouZiad, BP: 9167, Mers Sultan, Casablanca) contre délivrance par le maître d'ouvrage d'un accusé de réception, au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis fixée dans l'avis d'appel d'offres ;

- La remettre, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres .

Les pièces justificatives à fournir par les concurrents sont ceux listés à l'article 6 du règlement de la consultation relative au présent appel d'offres.

N° 8996/PA



AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERTS SIMPLIFIES A MAJORATION  
SEANCE PUBLIQUE

Il sera procédé au siège de la Direction provinciale de Tan-Tan relevant de l'Académie Régionale de l'Éducation et de Formation région Guélimin Oued Noun, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouverts suivants :

« A MAJORATION »					
N.º	OBJET	COUTIN PROVISIORE (EN DHS TTC)	CLASSIFICATION DEMANDEE DES ENTREPRISES	ESTIMATION TTC EN DHS	DATE ET HEURES POUVANTES DES PLS
17/AD/EXP/2024	GARDIENNAGE ET SURVEILLANCE NOCTURNE DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE COLLEGIAT RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE TAN-TAN /AREF GON	19 000,00 DIX NEUF MILLE DHS	NEANT	971 225,50 Dirhams Neuf Cent Soixante Et Cinq Mille Deux Cent Vingt-Cinq Dirhams ; 50 Cts	05/12/2024 à 10 H 00
18/AD/EXP/2024	GARDIENNAGE ET SURVEILLANCE NOCTURNE DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE QUALIFIANT RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE TAN-TAN /AREF GON	7 000,00 SEPT MILLE DHS	NEANT	373 548,30 Dirhams Trois Cent Soixante-Trois Mille Cinq Cent Quarante-Huit Dirhams ; 30 Cts	05/12/2024 à 11 H 00

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de la consultation.

N° 8997/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE GUERCIF  
CAIDAT DE BERKINE  
COMMUNE DE BARKINE

Avis rectificatif de l'avis n°8644/PA du 15 novembre 2024 au journal libération concernant l'examen d'aptitude professionnelle de la commune de barkine au titre de l'année 2024 la date limite de dépôt des dossiers de participation avant le :10/12/2024 au lieu du 01/12/2024.

N° 8998/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
PROVINCE DE MIDELT  
SECRETARIAT  
GENERAL

D.B.M  
AVIS D'APPEL D'OFFRES  
OUVERT SIMPLIFIÉ N°  
60/ INDH /2024

Le 03/12/2024 à 10H30 IL sera procédé dans les bureaux du service des marchés au secrétariat général de la province de Midelt à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres des prix, pour : TRAVAUX D'INSTALLATION DES EQUIPEMENTS SOLAIRES POUR L'AMELIORATION DE L'EFFICACITE ENERGETIQUE DE DAR TALIB A LA VILLE D'ER RICH PACHALIK ER RICH - PROVINCE DE MIDELT.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : QUATRE CENT QUATRE VINGT SEIZE MILLE HUIT CENTS DIRHAMS (496 800,00DHS). T.T.C  
Le Cautionnement provisoire est fixé à la somme de NEUF MILLE NEUF CENTS DIRHAMS (9 900,00 DH).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Tous les soumissionnaires doivent obligatoirement déposer les prospectus dans le bureau d'ordre de la province de Midelt au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°06 du règlement de consultation ;

N° 8999/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
PROVINCE DE MIDELT  
SECRETARIAT  
GENERAL

D.B.M  
AVIS D'APPEL D'OFFRES  
OUVERT SIMPLIFIÉ N°  
61/ INDH /2024

Le 03/12/2024 à 11H00 IL sera procédé dans les bureaux du service des marchés au secrétariat général de la province de Midelt à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres des prix, pour : TRAVAUX D'INSTALLATION DES EQUIPEMENTS SOLAIRES POUR L'AMELIORATION DE L'EFFICACITE ENERGETIQUE DE DAR TALIB A LA VILLE MIDELT - PACHALIK MIDELT - PROVINCE DE MIDELT.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : QUATRE CENT QUATRE VINGT DIX MILLE HUIT CENTS DIRHAMS(490 800,00 DHS). T.T.C  
Le Cautionnement provisoire est fixé à la somme de : NEUF MILLE HUIT CENTS DIRHAMS (9 800,00 DH).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Tous les soumissionnaires doivent obligatoirement déposer les prospectus dans le bureau d'ordre de la province de Midelt au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°06 du règlement de consultation ;

N° 9000/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
PROVINCE DE MIDELT  
SECRETARIAT  
GENERAL

D.B.M  
AVIS D'APPEL D'OFFRES  
OUVERT SIMPLIFIÉ N°  
62/ INDH /2024

Le 04/12/2024 à 10H00 IL sera procédé dans les bureaux du service des marchés au secrétariat général de la province de Midelt à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres des prix, pour : TRAVAUX D'INSTALLATION DES EQUIPEMENTS SOLAIRES POUR L'AMELIORATION DE L'EFFICACITE ENERGETIQUE DE DAR TALIB AU CENTRE ITZER - COMMUNE ITZER CAIDAT ITZER PROVINCE DE MIDELT.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : QUATRE CENT QUATRE VINGT SEIZE MILLE HUIT CENTS DHS (496 800,00 DHS). T.T.C  
Le Cautionnement provisoire est fixé à la somme de : NEUF MILLE NEUF CENTS DIRHAMS (9 900,00 DH).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent

déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Tous les soumissionnaires doivent obligatoirement déposer les prospectus dans le bureau d'ordre de la province de Midelt au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°06 du règlement de consultation ;

N° 9001/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
PROVINCE DE MIDELT  
SECRETARIAT  
GENERAL

D.B.M  
AVIS D'APPEL D'OFFRES  
OUVERT SIMPLIFIÉ N°  
63/ INDH /2024

Le 04/12/2024 à 10H30 IL sera procédé dans les bureaux du service des marchés au secrétariat général de la province de Midelt à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres des prix pour : TRAVAUX D'INSTALLATION DES EQUIPEMENTS SOLAIRES POUR L'AMELIORATION DE L'EFFICACITE ENERGETIQUE DE DAR AL OMOUMA CENTRE ITZER -COMMUNE ITZER CAIDAT ITZER PROVINCE DE MIDELT.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : CINQ CENT CINQ MILLE HUIT CENTS DIRHAMS (505 800,00 DHS). T.T.C

Le Cautionnement provisoire est fixé à la somme de : DIX MILLE DIRHAMS (10 000,00 DH).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Tous les soumissionnaires doivent obligatoirement déposer les prospectus dans le bureau d'ordre de la province de Midelt au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°06 du règlement de consultation ;

N° 9002/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
PROVINCE DE MIDELT  
SECRETARIAT  
GENERAL

D.B.M  
AVIS D'APPEL D'OFFRES  
OUVERT SIMPLIFIÉ N°  
64/ INDH /2024

Le dossier d'appel d'offres

Le 04/12/2024 à 11H00 IL sera procédé dans les bureaux du service des marchés au secrétariat général de la province de Midelt à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres des prix, pour : TRAVAUX D'INSTALLATION DES EQUIPEMENTS SOLAIRES POUR L'AMELIORATION DE L'EFFICACITE ENERGETIQUE DE DAR AL OMOUMA CENTRE A M O U G U E R - C O M M U N E A M O U G U E R C A I D A T A M O U G U E R P R O V I N C E D E M I D E L T.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : CINQ CENT CINQ MILLE HUIT CENTS DIRHAMS (505 800,00 DHS). T.T.C

Le Cautionnement provisoire est fixé à la somme de : DIX MILLE DIRHAMS (10 000,00 DH).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Tous les soumissionnaires doivent obligatoirement déposer les prospectus dans le bureau d'ordre de la province de Midelt au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°06 du règlement de consultation ;

N° 9003/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
PROVINCE DE MIDELT  
SECRETARIAT  
GENERAL

D.B.M  
AVIS D'APPEL D'OFFRES  
OUVERT SIMPLIFIÉ N°  
65/ INDH /2024

Le 05/12/2024 à 10H00 IL sera procédé dans les bureaux du service des marchés au secrétariat général de la province de Midelt à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres des prix, pour : TRAVAUX D'INSTALLATION DES EQUIPEMENTS SOLAIRES POUR L'AMELIORATION DE L'EFFICACITE ENERGETIQUE DE DAR AL OMOUMA CENTRE AGH BALOU - COMMUNE AGH BALOU CAIDAT AGH BALOU -PROVINCE DE MIDELT.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée

à la somme de : CINQ CENT CINQ MILLE HUIT CENTS DIRHAMS (505 800,00 DHS). T.T.C  
Le Cautionnement provisoire est fixé à la somme de : DIX MILLE DIRHAMS (10 000,00 DH).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Tous les soumissionnaires doivent obligatoirement déposer les prospectus dans le bureau d'ordre de la province de Midelt au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°06 du règlement de consultation ;

N° 9004/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
WILAYA DE LA RÉGION  
SOUSS-MASSA  
PRÉFECTURE  
D'AGADIR

IDA-OUTANANE  
SECRETARIAT  
GENERAL  
AVIS D'APPEL D'OFFRES  
OUVERT SIMPLIFIÉ  
N°22/INDH/2024

Jeudi 05 décembre 2024 à 10Heures, il sera procédé, dans la salle de réunion de la préfecture d'Agadir Ida-Outanane, sis à avenue Général Kettani quartier administratif Agadir, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres des prix n°22/INDH/2024, pour : Acquisition de trois (03) unités mobiles de 18 places au profit d'associations dans le cadre du programme d'accompagnement des personnes en situation de précarité (INDH) - Préfecture d'Agadir Ida-Outanane - Région Souss Massa.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : <http://www.marchespublics.gov.ma/>

- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : UN MILLION QUARANTE NEUF MILLE HUIT CENT QUATRE VINGT DIRHAMS (1 049 880,00) TOUTES TAXES COMPRISES.

- Le montant du cautionnement provisoire est de : 20 000,00 DH (VINGT MILLE DIRHAMS).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : <http://www.marchespublics.gov.ma/>.

Les prospectus exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au service des marchés de la préfecture d'Agadir Ida-Outanane sis à Avenue Général Kettani - Cité administrative Agadir, au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 10 et 11 du règlement de consultation.

N° 9006/PA

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : UN MILLION QUARANTE NEUF MILLE HUIT CENT QUATRE VINGT DIRHAMS (1 049 880,00) TOUTES TAXES COMPRISES.

- Le montant du cautionnement provisoire est de : 20 000,00 DH (VINGT MILLE DIRHAMS).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : <http://www.marchespublics.gov.ma/>.

Les prospectus exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au service des marchés de la préfecture d'Agadir Ida-Outanane sis à Avenue Général Kettani - Cité administrative Agadir, au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 10 et 11 du règlement de consultation.

N° 9005/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
WILAYA DE LA RÉGION  
SOUSS-MASSA  
PRÉFECTURE  
D'AGADIR  
IDA-OUTANANE  
SECRETARIAT  
GENERAL

AVIS D'APPEL D'OFFRES  
OUVERT SIMPLIFIÉ  
N°23/INDH/2024  
Jeudi 05 décembre 2024 à 12Heures, il sera procédé, dans la salle de réunion de la préfecture d'Agadir Ida-Outanane, sis à avenue Général Kettani quartier administratif Agadir, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres des prix n°23/INDH/2024, pour : Acquisition d'une unité mobile de 21 places, d'une unité mobile de 18 places et d'une unité mobile de 7 places au profit d'associations dans le cadre du programme d'accompagnement des personnes en situation de précarité (INDH) - Préfecture d'Agadir Ida-Outanane - Région Souss Massa.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : <http://www.marchespublics.gov.ma/>

- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : UN MILLION QUARANTE NEUF MILLE HUIT CENT QUATRE VINGT DIRHAMS (1 049 880,00) TOUTES TAXES COMPRISES.

- Le montant du cautionnement provisoire est de : 20 000,00 DH (VINGT MILLE DIRHAMS).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : <http://www.marchespublics.gov.ma/>.

Les prospectus exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au service des marchés de la préfecture d'Agadir Ida-Outanane sis à Avenue Général Kettani - Cité administrative Agadir, au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 10 et 11 du règlement de consultation.

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTERIEUR  
PROVINCE  
DE TAROUDANT  
CERCLE TALJOUINE  
ASSOCIATION  
DE BIENFAISANCE  
SIDI HSSAINE  
AVIS D'APPEL D'OFFRES  
OUVERT NATIONAL  
N° 01/ASS BIEN, SH/2024  
Le 19-12-2024 à 10h, Il sera  
procédé dans le bureau de  
président d'association de  
bienfaisance sidi hssaine, à  
l'ouverture des plis relatifs  
à l'appel d'offres sur offres  
de prix, pour : Extension et  
équipement dar Taleb et Ta-  
leba CT Sidi Hssaine au profit  
de L'association de  
bienfaisance Dar Talib et Ta-

liba Sidi Hssaine dans le  
cadre du programme D'Impu-  
lsion du capital humain  
des générations montantes  
Le dossier d'appel d'offres  
peut être retiré au bureau  
de président d'association de  
bienfaisance sidi hssaine  
Le cautionnement provisoire  
est fixé à la somme  
vingt mille dirhams (20  
000.00 Dirhams).  
L'estimation des coûts des  
prestations est fixée à la  
somme de : Un Million Di-  
rhams (1.000.000,00) toutes  
taxes comprises  
Le contenu, la présentation  
des dossiers des concurrents  
doivent être  
conformes aux dispositions  
des articles 30,31, 32, 34 et  
135 du décret N° 2-22-431

relatif aux marchés publics.  
Les concurrents peuvent :  
- Soit envoyer par courrier  
recommandé avec accusé  
de réception au bureau pré-  
cité.  
- Soit déposer contre récé-  
pissé leurs plis dans le bu-  
reau de président de  
l'association  
- Soit les remettre au Prési-  
dent de la commission d'ap-  
pel d'offres au début de la  
séance et avant l'ouverture  
des plis.  
Les pièces justificatives à  
fournir sont celles prévues  
par l'article 4et5 du Règlement  
de Consultation.  
N° 9011/PA  
Royaume du Maroc  
Ministère de l'intérieur

Province de Taroudannt  
Commune assaïsse  
Association  
de bienfaisance  
DAR TALIB ET TALIBA  
ASSAÏSSE  
AVIS D'APPEL D'OFFRES  
OUVERT NATIONAL  
N°01/2024  
Le 19-12-2024 à 12 Heures,  
il sera procédé dans le bu-  
reau de Mr le président de  
L'ASSOCIATION DE BIEN-  
FAISANCE DAR ATTALIB  
ET ATTALIBA ASSAÏSSE, à  
l'ouverture des plis relatifs  
à l'appel d'offres ouvert sur  
offres des prix N°01/2024  
pour objet : Extension de  
dar talib et taliba à la com-  
mune Assaïsse au profit de  
l'association de bienfaisance  
dar talib et taliba Assaïsse

dans le cadre de LTNDH,  
programme de l'impulsion  
du capital humain des gé-  
nérations montantes à la pro-  
vince de Taroudannt -  
tranche 3 -  
Le dossier d'appel d'offres  
peut être retiré au bureau  
de président d'association  
de bienfaisance dar attalib  
et attaliba assaïsse  
Le cautionnement provisoire  
est fixé à la somme  
vingt mille dirhams (20  
000.00 Dirhams).  
L'estimation des coûts des  
prestations est fixée à la  
somme de : Un Million Di-  
rhams (1.000.000,00) toutes  
taxes comprises  
Le contenu, la présentation  
des dossiers des concurrents  
doivent être

conformes aux dispositions  
des articles 30,31, 32, 34 et  
135 du décret N° 2-22-431  
relatif aux marchés publics.  
Les concurrents peuvent :  
- Soit envoyer par courrier  
recommandé avec accusé  
de réception au bureau pré-  
cité.  
- Soit déposer contre récé-  
pissé leurs plis dans le bu-  
reau de président de  
l'association  
- Soit les remettre au Prési-  
dent de la commission d'ap-  
pel d'offres au début de la  
séance et avant l'ouverture  
des plis.  
Les pièces justificatives à  
fournir sont celles prévues  
par l'article 4et5 du Règle-  
ment de Consultation  
N° 9012/PA

**إعلان**

**عن إجراء امتحان الكفاءة المهنية برسم سنة 2024، لفائدة الموظفين المتسبين لمجلس عمالة الصخيرات**

**تعلن السجدة رئيسة مجلس عمالة الصخيرات تفاعلاً بأنه تم إجراء امتحانات الكفاءة المهنية برسم سنة 2024 يوم 12/08/2024 لفائدة الموظفين المتسبين لمجلس عمالة الصخيرات لتداراة والتوفيقين على أقدمية ست (06) سنوات على الأقل من الخدمة الفعلية في الإطار الأساسي إلى غاية 08 ديسمبر 2024، وذلك وفق ما هو موضح في الجدول التالي:**

الإطار الأساسي	إطار الترقية	شروط الترشح للامتحان	العناصر المتبارى بشانها	ملف الترشيح
متصرف من الدرجة الثالثة	متصرف من الدرجة الثانية	ست سنوات على الأقل من الخدمة الفعلية في الإطار أو الدرجة الأساسية إلى غاية 08 ديسمبر 2024	توضيح ملفات الترشيح بمكتب الضبط، بعض عمالة الصخيرات لتداراة داخل أجل انتهاء 05 ديسمبر 2024	توضيح ملفات الترشيح بمكتب الضبط، بعض عمالة الصخيرات لتداراة داخل أجل انتهاء 05 ديسمبر 2024

N° 9007/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Intérieur  
Province de Taourirt  
Cercle d'El Aïoun  
Caidat El Aïoun Basleure  
Commune Mechras-Hammadi

**Avis d'Examen d'Aptitude Professionnelle Au Titre de l'Année 2024**

La Commune de Mechras-Hammadi organise au siège de la Commune sis à «LAHDAB» à partir de 9h30 du matin un examen d'aptitude professionnelle au titre de l'année 2024 au profit du personnel de la commune selon le tableau suivant:

Grade Origine	Grade à examiner	Nombre de poste	Date d'examen	Délai de dépôt de candidatures
Adjoint administratif 1 <sup>er</sup> Grade	Adjoint administratif Grade Principal	01	31/12/2024	26/12/2024

L'examen est ouvert au profit du personnel de la commune de Mechras-Hammadi comptant au moins six(06) ans d'ancienneté dans le grade origine jusqu'au date du premier examen. Les demandes de candidatures sont à déposer au service des ressources humaines de la commune et ce avant la date su indiquée.

N° 9008/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE MEKNESSA  
COMMUNE DE TIT MELLIL  
Division d'urbanisme ,affaires techniques et marchés publics  
SERVICE TECHNIQUE, ETUDE et MARCHÉS PUBLICS.  
BUREAU DES MARCHÉS PUBLICS

**جريدة تيت مليل**

**Avis d'appel d'offres ouvert national sur offres de prix N° 14/2024**

Le 17/12/2024 à 11h00, il sera procédé, dans la salle de réunions sis à la commune de Tit Mellil à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national , sur offres des prix, n°14/2024 pour :

**TRAVAUX DE RENOUELEMENT DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC au quartier zine-essalam et boulevards 11 janvier et 20 Aout A LA COMMUNE DE TIT MELLIL**

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse: [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **NEUF CENT QUATRE VINGT DIX NEUF MILLE DEUX CENT QUARANTE DHS (999 240,00) TTC.**

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de { **19 980,00** } **DIX NEUF MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT DHS 00 Centimes.**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles du 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Les concurrents devront fournir une copie légalisée (certifiée conforme à l'original) du certificat de qualification et de classification de la classe Minimale et les qualifications suivantes :

SECTEUR	CLASSE MINIMALE	QUALIFICATIONS EXIGÉES
J : ÉLECTRICITE	4	24 - Travaux d'éclairage public

Les prospectus, exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être mis dans un pli distinct et déposés dans le bureau d'ordre de la commune de Tit Mellil au plus tard le 16/12/2024 à 16h30min contre délivrance du maître d'ouvrage d'un accusé de réception, ou remis séance tenante au président de la commission d'ouverture des plis.

Le pli doit être fermé et porter de façon apparente la mention « prospectus »

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 09 du règlement de consultation

N° 9010/PA

**إعلان عن إجراء امتحان الكفاءة المهنية برسم سنة 2024**

السجدة السجدة  
وزارة الداخلية  
ولاية جهة تارودانت  
المركز الجهوي  
بصخيرات  
مجلس عمالة  
صخيرات  
قسم الشؤون  
التقنية والدراسات  
مكتب الدراسات  
والدراسات

يشرف السيد رئيس جماعة صخيرات تيفي بإبلاغ كافة الموظفين المتسبين للمزاينة الجماعية لسجدة تيفي والتي أقيمت يوم 06 ( 06 ) ست سنوات على الأقل من الخدمة الفعلية في الدرجة التي ينتمون إليها إلى غاية تاريخ أول إجتياز كتابي، أنه سيتم تنظيم امتحانات الكفاءة المهنية برسم سنة 2024 لفائدة مختلف الفئات وذلك طبقا للجدول الآتي:

الدرجة الأصلية	درجة الترقية	شروط المشاركة في الامتحان	العناصر المتبارى بشانها	تاريخ ومقر الامتحان	تاريخ انواع الترشيحات
متصرف مساعد لدرجة ثانوية	تتقى من الدرجة الثانية	التوفر طرقت (06) سنوات على الأقل من الخدمة الفعلية في الدرجة أو الدرجة المتعارفة في هذا الإطار	التصيين معتمد في 4% من عدد الموظفين المتوفرين على الشروط النظامية حسب كل درجة.	يوم 2024/12/31 بقر لائمة الصخرة	توزيع ملفات الترشيح بمصلحة الشؤون الإدارية والمالية المتنبية في أجل 2024/12/10 الساعة 9 صباحا
متصرف من الدرجة الثالثة	تتقى من الدرجة الثانية	التوفر طرقت (06) سنوات على الأقل من الخدمة الفعلية في الدرجة أو الدرجة المتعارفة في هذا الإطار	التصيين معتمد في 4% من عدد الموظفين المتوفرين على الشروط النظامية حسب كل درجة.	يوم 2024/12/31 بقر لائمة الصخرة	توزيع ملفات الترشيح بمصلحة الشؤون الإدارية والمالية المتنبية في أجل 2024/12/10 الساعة 9 صباحا
معاون من الدرجة الثالثة	مساعد إداري من الدرجة الأولى	التوفر طرقت (06) سنوات على الأقل من الخدمة الفعلية في الدرجة أو الدرجة المتعارفة في هذا الإطار	التصيين معتمد في 4% من عدد الموظفين المتوفرين على الشروط النظامية حسب كل درجة.	يوم 2024/12/31 بقر لائمة الصخرة	توزيع ملفات الترشيح بمصلحة الشؤون الإدارية والمالية المتنبية في أجل 2024/12/10 الساعة 9 صباحا
مساعد إداري من الدرجة الأولى	مساعد إداري من الدرجة الثانية	التوفر طرقت (06) سنوات على الأقل من الخدمة الفعلية في الدرجة أو الدرجة المتعارفة في هذا الإطار	التصيين معتمد في 4% من عدد الموظفين المتوفرين على الشروط النظامية حسب كل درجة.	يوم 2024/12/31 بقر لائمة الصخرة	توزيع ملفات الترشيح بمصلحة الشؤون الإدارية والمالية المتنبية في أجل 2024/12/10 الساعة 9 صباحا
مساعد تقني من الدرجة الأولى	مساعد تقني من الدرجة الثانية	التوفر طرقت (06) سنوات على الأقل من الخدمة الفعلية في الدرجة أو الدرجة المتعارفة في هذا الإطار	التصيين معتمد في 4% من عدد الموظفين المتوفرين على الشروط النظامية حسب كل درجة.	يوم 2024/12/31 بقر لائمة الصخرة	توزيع ملفات الترشيح بمصلحة الشؤون الإدارية والمالية المتنبية في أجل 2024/12/10 الساعة 9 صباحا

لغرض الوظائف والموظفين الذين تتوفر عليهم الشروط المذكورة أعلاه والراغبين في المشاركة في هذه الامتحانات عليهم تقديم ملفهم في مصلحة الشؤون الإدارية والمالية المدنية عن طريق مكتب الصخيرات لتداراة من تاريخ نشر هذا الإعلان إلى غاية 10 ديسمبر 2024 وهو آخر أجل لقبولها.

N° 9009/PA

ROYAUME DU MAROC  
 MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
 PROVINCE DE MÈDIOUNA  
 COMMUNE DE SIDI HAJJAJ OUED HASSAR  
 DIRECTION DES SERVICES COMMUNAUX  
 SERVICE TECHNIQUE



**AVIS DE DEPOT**

Le président de la commune de sidi Hajjaj oued Hassar annonce aux publics, qu'une enquête commodo et incommodo a été ouverte dans une durée de 15 jours à partir de la publication de l'avis au sujet d'une demande d'autorisation d'aménagement d'un **Café-Snack** sit : Lotissement RYAD IDMAJ LOT N° 01 U 24 sidi Hajjaj oued Hassar province Mediouna TF N° : 14702/C.5496/C.4954/C. Au nom de Mr : BOUCHAIB HAFIDI et LAHRACH ALI

A Cet effet un registre est mis à la disposition du public au service économique pour consigner toutes observations à ce sujet.

N° 9013/PA

ROYAUME DU MAROC  
 MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
 PROVINCE DE KHÉNIFRA  
 SECRETARIAT GÉNÉRAL  
 DSM

المملكة المغربية  
 الوزارة الداخلية  
 إقليم خنيفرة  
 السريetaryت العامة

**AVIS RECTIFICATIF ET DE REPORT d'appel d'offres ouvert simplifié N° 15/2024/INDH**

Le Gouverneur de la Province de Khénifra informe le public que des modifications sont portées sur le dossier d'appel d'offres n° 15/2024/INDH relatif aux : **Acquisition de deux ambulances au profit des communes El Hammam et Oum Rabia à la Province de Khénifra**, publié dans le journal :

- Libération n° 10359 du 11/11/2024

Lesdites modifications concernent :

- La date d'ouverture des plis qui est reportée au **06/12/2024 à 10 heures** au lieu de 26/11/2024 à 10 heures.
- Les caractéristiques techniques du véhicule (ambulance équipée) ont été rectifiées comme suit :
  - Motorisation :**
    - Type : Diesel
    - Maximum : 2.0L 4x4 / Euro 6
  - Puissance :**
    - Administrative : 75X58
    - Maximale : 100 KW ≤X≤ 115 KW (3500-4200 tr/min)
    - Couple maximal : 330 Nm ≤X≤ 350 Nm (1750-3000 tr/min)
  - Transmission :**
    - Boîte à vitesses : Automatique (BVA) à 7 rapports
  - Volume :**
    - Capacité : 2100 L ≤X≤2200 L
  - Dimensions :**
    - Longueur : 4750 mm ≤X≤4760 mm
    - Largeur : 1860 mm ≤X≤1868 mm
    - Hauteur : 1672 mm ≤X≤1680 mm

Le reste inchangé.

Ces modifications ont été portées dans le dossier de consultation téléchargeable du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

N° 9014/PA

المملكة المغربية  
 وزارة الداخلية  
 المجلس الإقليمي لمدينة سلا  
 مجلس النواب  
 مجلس المستشارين  
 عدد 50...م.ب.ق.ر

**قرار رئيس المجلس الإقليمي لمدينة سلا بإجراء امتحان الكفاءة المهنية لفائدة الموظفين الناجين للميزانية الإقليمية بـم سنة 2024**

- الطهر الشريف رقم 1.15.84 صادر في 20 من رجب 1436 (7 يوليو 2015) بتفدية القادون العظمى رقم 112.14 بالصلوات والأعياد.

- باد على الطهر الشريف رقم 1.68.008 الصادر بتاريخ 4 شعبان 1377 (24 فبراير 1958) بتفدية النظم الأساسي العام للوظيفة العمومية حسبما وقع التعمير والتسيير.

- باد على المرسوم الملكي رقم 401.67 الصادر في 13 من ربيع الأول 1387 (22 يوليو 1967) بتنظيم نظام عمال الخدمات والإحداثيات العامة وواجبات وأحكام ودرجات ومساطر الإجازات العمومية كما وقع التعمير والتسيير.

- واطئ المرسوم رقم 2.04.403 الصادر في 29 من شوال 1426 (2 ديسمبر 2005) بتفدية شروط توظيف موظفي الدولة في الدرجة أو الإجازة حسبما وقع التعمير والتسيير.

- واطئ المرسوم رقم 2.05.1367 الصادر في 29 من شوال 1426 (2 ديسمبر 2005) بتفدية مسطرة ترقية وتقييم الإجازات العمومية.

- باد على قرار وزير المتعاقبات لدى الوزير الأول المتكفل بتفدية التعلمات العامة رقم 1175.11 صادر في 23 من جمادى الأولى 1432 (27 أبريل 2011) بتفدية شروط وإجراءات وتوزيع إحصائيات الكفاءة المهنية لزوج مرتبة مساعد إداري من الدرجة الثانية.

- واطئ قرار وزير المتعاقبات لدى الوزير الأول المتكفل بتفدية التعلمات العامة رقم 1178.11 صادر في 23 من جمادى الأولى 1432 (27 أبريل 2011) بتفدية شروط وإجراءات وتوزيع إحصائيات الكفاءة المهنية لزوج مرتبة مساعد فني من الدرجة الثانية.

- مرسوم رقم 2.22.608 صادر في 10 محرم 1444 (7 سبتمبر 2022) بتعمير وتقييم المرسوم رقم 2.10.452 واطئ 2.10.453 بتاريخ 20 من ذي القعدة 1431 (29 أكتوبر 2010) بشأن النظم الأساسية للعمال جهتي المساعدة التقنية والمساعدات الإدارية المتفرجين من الوزارات.

- مرسوم رقم 2.22.611 صادر في 10 محرم 1444 (7 سبتمبر 2022) بتعمير المرسوم رقم 2.04.403 بتاريخ 29 من شوال 1426 (02 ديسمبر 2005) بتفدية شروط توظيف موظفي الدولة في الدرجة أو الإجازة.

**\* قرار ما يلي \***

المادة الأولى : يجري امتحان الكفاءة المهنية بالمجلس الإقليمي لمدينة سلا بـم سنة 2024، وفقا لتحتل التالي :

مادة و تاريخ إجراء الاختبار الكتابي	عدد المناصب المتضمنة	نسبة التصحيح	من أجل وتوزيع أجرة	درجة المرشحين لإجراء امتحان الكفاءة المهنية بـم سنة 2024
19 ديسمبر 2024 حرفه 10-2024	1	14%	مساعد تقني من الدرجة الأولى	مساعد تقني من الدرجة الثانية

المادة الثانية : يشارك في الإمتحان الموظفون المسجلون إلى الميزانية الإقليمية لمدينة سلا الموزعون على الأقسام 6 سنوات على الأقل من الخدمة بهذه الصفة إلى غاية 02/12/2024 عن الرئيس ويتقويض منه المدير العام للمصالح بالمجلس الإقليمي لمدينة سلا محمد الوهاب الشقرقي

N° 9016/PA

ROYAUME DU MAROC  
 MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
 PROVINCE DE KHÉNIFRA  
 SECRETARIAT GÉNÉRAL  
 DSM

المملكة المغربية  
 الوزارة الداخلية  
 إقليم خنيفرة  
 السريetaryت العامة

**AVIS RECTIFICATIF ET DE REPORT d'appel d'offres ouvert simplifié N° 16/2024/INDH**

Le Gouverneur de la Province de Khénifra informe le public que des modifications sont portées sur le dossier d'appel d'offres n° 16/2024/INDH relatif aux : **Acquisition d'une ambulance au profit de la commune Tighassaline à la Province de Khénifra**, publié dans le journal :

- Libération n° 10359 du 11/11/2024

Lesdites modifications concernent :

- La date d'ouverture des plis qui est reportée au **06/12/2024 à 11 heures** au lieu de 26/11/2024 à 11 heures.
- Les caractéristiques techniques du véhicule (ambulance équipée) ont été rectifiées comme suit :
  - Motorisation :**
    - Type : Diesel
    - Maximum : 2.0L 4x4 / Euro 6
  - Puissance :**
    - Administrative : 75X58
    - Maximale : 100 KW ≤X≤ 115 KW (3500-4200 tr/min)
    - Couple maximal : 330 Nm ≤X≤ 350 Nm (1750-3000 tr/min)
  - Transmission :**
    - Boîte à vitesses : Automatique (BVA) à 7 rapports
  - Volume :**
    - Capacité : 2100 L ≤X≤2200 L
  - Dimensions :**
    - Longueur : 4750 mm ≤X≤4760 mm
    - Largeur : 1860 mm ≤X≤1868 mm
    - Hauteur : 1672 mm ≤X≤1680 mm

Le reste inchangé.

Ces modifications ont été portées dans le dossier de consultation téléchargeable du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

N° 9015/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DU PRÉSCOLAIRE ET  
DES SPORTS

ACADEMIE REGIONALE  
D'ÉDUCATION ET DE  
FORMATION  
DE LA REGION CASA-  
BLANCA-SETTAT  
DIRECTION PROVINCIALE  
D'EL JADIDA  
Avis d'appel d'offres  
ouvert simplifié sur offres  
de prix

N°: 03/FNDS/2024 du  
05/12/2024 à 10h

Le 05/12/2024 à 10h, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Provinciale de l'AREF Casablanca-Settat, d'El Jadida, sis à 01 rue Victor Hugo à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix N°: 03/FNDS/2024 du 05/12/2024 pour ETUDES TECHNIQUES ET SUIVI TOUS CORPS D'ÉTAT DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA PISTE D'ATHLÉTISME D'EL JADIDA. PROVINCE D'EL JADIDA.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse: [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 50 000,00 Dhs (Cinquante Mille Dirhams).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 1 000,00 Dhs (Mille Dirhams)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 31, 32 et 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 09 du règlement de consultation.

N° 9017/PA

Royaume Du Maroc  
Ministère de l'Éducation  
Nationale, du Préscolaire  
et des Sports  
Académie Régionale  
d'Éducation et de Formation  
- Région Marrakech  
Safi

Direction Provinciale  
d'ALHHAOUZ  
Service Des Affaires Ad-  
ministratives Et Finan-  
cières, Des Constructions,  
Des Equipements Et Du  
Patrimoine

Bureau Des Marchés  
Avis d'Appel d'offres  
ouvert simplifié national  
sur offres de prix N°  
41/INV/2024

Le 05/12/2024, à 10h00 il sera procédé, au siège de la Direction Provinciale Al Haouz-TAHANAOUT à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié national sur offres de prix N° 41/INV/2024 pour objet Travaux de démolition de 10 salles vétustes.

Le dossier d'appel d'offres

doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse: [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

- Le cautionnement provisoire est fixé à : 1 400,00 Dhs (Mille Quatre Cent Dirhams)

- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage, est fixée à la somme de : 72 000,00 DH TTC (Soixante Deux Mille Dirhams TTC) ;

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du Décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics. Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.

N° 9018/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE LA  
SANTÉ ET LA PROTÉC-  
TION SOCIALE  
CENTRE HOSPITALIER  
REGIONAL

HOPITAL MOULAY  
YOUSSEF CASABLANCA  
Avis d'Appel d'Offres Ou-  
vert national  
N°22/2024

Le 17/12/2024 à 10h30, il sera procédé, dans la salle des conférences de l'hôpital Moulay Youssef à 110 Bd Moulay Youssef à Casablanca à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix N°22/2024 pour l'achat de consommables et réactifs de laboratoire pour le CHR du Grand Casa Hôpital Moulay Youssef à la préfecture des arrondissements Casa Anfa en 02 Lots :

-Lot n°1: Consommable de laboratoire  
-Lot n°2 : Réactifs de laboratoire

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

L'estimation des coûts des prestations établis par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

-lot n°1 : 126 084,00 dhs (cent vingt six Mille sept quatre vingt quatre dirhams)  
-lot n°2 : 873 952,80dhs (huit cent soixante treize mille neuf cent cinquante deux dirhams et 80 centimes)

La caution provisoire est fixée à la somme de :  
-lot n°1 : 2520,96 dhs (deux mille cinq cent vingt dirhams et 96 centimes )  
-lot n°2 : 17479,56dhs (sept mille quatre cent soixante dix neuf dirhams et 56 centimes)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, deuxième paragraphe de l'article 32, l'article 34 et l'article 135 du décret n° 2.22.431 du 15 chaabane

1444 (08 mars 2023) relatif aux marchés publics, et les articles 9, 10, 11, 12 et 13 de l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 04 hija 1444 relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics. Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessibles à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

N° 9019/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTERIEUR  
PROVINCE D'AZILAL  
SECRETARIAT  
GENERAL  
D.R.F.H

AVIS D'APPEL D'OFFRES  
OUVERT SIMPLIFIE  
N° : 78/2024/B.G/PAZ

Le 06 Décembre 2024 à 10 h, il sera procédé, dans les bureaux de Monsieur le Secrétaire Général de la Province d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouvert simplifié sur offres de prix pour : Achèvement travaux d'aménagement de la Résidence Officielle de la Province d'Azilal.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Sept mille neuf cent dirhams, 00 Cts (7.900,00 DH).

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :Trois cent quatre vingt dix sept mille deux cent quarante huit dirhams, 00 Cts (397.248, 00 DH).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (08/03/2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N° 9020/PA

Royaume du Maroc  
Ministère  
de l'Enseignement  
Supérieur, de la Recherche  
Scientifique  
et de l'Innovation  
Université Hassan II  
de Casablanca  
Faculté Des Sciences  
Ben M'sick

Avis d'appel d'offres  
ouvert national simplifié  
N° 06FSBM/2024  
(Séance publique)

Le 05/12/2024 à 11H00min, il sera procédé

dans la salle de réunion du siège de la Présidence de l'Université Hassan II (site Casablanca, sis à 19, rue Tarik Ibnou Ziad, BP: 9167, Mers Sultan, Casablanca) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national simplifié sur offre de prix relatif à :

Achat De Matériel Informatique Destiné à La Faculté Des Sciences Ben M'sick De Casablanca En 3 Lots :

- Lot 1 : Achat de matériel informatique pour les départements de la FSBM

- Lot 2 : Achat de matériel informatique pour les laboratoires type 1 de la FSBM

- Lot 3 : Achat de matériel informatique pour les laboratoires type 2 de la FSBM

Le retrait du dossier d'appel d'offres s'effectue par voie électronique via le Portail Marocain des Marchés Publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

• Lot 1 : Trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent soixante-quatre Dirhams (399 264,00 Dhs)

• Lot 2 : Trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille quarante-deux Dirhams (399 042,00 Dhs)

• Lot 3 : Trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent quarante Dirhams (399 540,00 Dhs)

Le cautionnement provisoire pour ces lots est fixé à :

• Lot 1: Six mille Dirhams (6000,00 Dhs)

• Lot 2: Six mille Dirhams (6000,00 Dhs)

• Lot 3: Six mille Dirhams (6000,00 Dhs)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des offres électroniques des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles «30 à 34 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) fixant les conditions et les formes de passation des marchés publics

Les concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 23 juin 2023.

Les concurrents peuvent déposer la documentation technique soit :

- Au bureau de service financier de la faculté des sciences Ben M'sick sis à Bd Commandant Driss Al Harti, Casablanca 20670, contre délivrance d'un accusé de réception, au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis fixée dans l'avis d'appel d'offres ;

- La remettre, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres ;

Les pièces justificatives à fournir par les concurrents sont ceux listés à l'article 6 du règlement de la consultation relatif au présent appel d'offres.

N° 9021/PA

Royaume du Maroc  
Ministère

de l'Enseignement  
Supérieur, de la Recherche  
Scientifique  
et de l'Innovation  
Université Hassan II  
de Casablanca  
Faculté Des Sciences  
en M'sick

Avis d'appel d'offres ou-  
vert national simplifié  
N°07FSBM/2024  
(Séance publique)

Le 05/12/2024 à 11H15min, il sera procédé

dans la salle de réunion du siège de la Présidence de l'Université Hassan II (site Casablanca, sis à 19, rue Tarik Ibnou Ziad, BP: 9167, Mers Sultan, Casablanca) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national simplifié sur offre de prix relatif à :

Achat de Matériel Informatique Destiné à La Faculté Des Sciences Ben M'sick De Casablanca en 3 Lots :

- Lot 1 : Achat de matériel informatique pour les laboratoires de la FSBM et les centres d'excellence type 1 de la FSBM

- Lot 2 : Achat de matériel informatique dans le cadre des programmes d'emploi de la FSBM et les centres d'excellence type 2 de la FSBM

- Lot 3 : Achat de matériel informatique pour le projet de DIGITALISATION de la FSBM

Le retrait du dossier d'appel d'offres s'effectue par voie électronique via le Portail Marocain des Marchés Publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

• Lot 1 : Trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent soixante-quatre Dirhams (399 864,00 Dhs)

• Lot 2 : Trois cent cinquante-sept mille neuf cent vingt-deux Dirhams et vingt centimes (357 922,20 Dhs)

• Lot 3 : Trois cent quatre-vingt-dix-sept mille trois cent vingt Dirhams (397 320,00 Dhs)

Le cautionnement provisoire pour ces lots est fixé à :

- Lot 1 : Six Mille Dirhams (6000,00 Dhs)

- Lot 2 : Cinq mille quatre cent Dirhams (5400,00 Dhs)

- Lot 3 : Six Mille Dirhams (6000,00 Dhs)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des offres électroniques des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles «30 à 34 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) fixant les conditions et les formes de passation des marchés publics

Les concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 23 juin 2023.

Les concurrents peuvent déposer la documentation technique soit :

- Au bureau de service financier de la faculté des sciences Ben M'sick sis à Bd Commandant Driss Al Harti, Casablanca 20670, contre délivrance d'un accusé de réception, au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis fixée dans l'avis d'appel d'offres ;

- La remettre, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres ;

Les pièces justificatives à fournir par les concurrents sont ceux listés à l'article 6 du règlement de la consultation relatif au présent appel d'offres.

N° 9022/PA

Royaume du Maroc  
Ministère

de l'Enseignement  
Supérieur, de la Recherche  
Scientifique  
et de l'Innovation  
Université Hassan II  
de Casablanca  
Faculté Des Sciences  
en M'sick

Avis d'appel d'offres ou-  
vert national simplifié  
N°07FSBM/2024  
(Séance publique)

Le 05/12/2024 à 11H15min, il sera procédé

dans la salle de réunion du siège de la Présidence de l'Université Hassan II (site Casablanca, sis à 19, rue Tarik Ibnou Ziad, BP: 9167, Mers Sultan, Casablanca) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national simplifié sur offre de prix relatif à :

Achat de Matériel Informatique Destiné à La Faculté Des Sciences Ben M'sick De Casablanca en 3 Lots :

- Lot 1 : Achat de matériel informatique pour les laboratoires de la FSBM et les centres d'excellence type 1 de la FSBM

- Lot 2 : Achat de matériel informatique dans le cadre des programmes d'emploi de la FSBM et les centres d'excellence type 2 de la FSBM

- Lot 3 : Achat de matériel informatique pour le projet de DIGITALISATION de la FSBM

Le retrait du dossier d'appel d'offres s'effectue par voie électronique via le Portail Marocain des Marchés Publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

• Lot 1 : Trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent soixante-quatre Dirhams (399 864,00 Dhs)

• Lot 2 : Trois cent cinquante-sept mille neuf cent vingt-deux Dirhams et vingt centimes (357 922,20 Dhs)

• Lot 3 : Trois cent quatre-vingt-dix-sept mille trois cent vingt Dirhams (397 320,00 Dhs)

Le cautionnement provisoire pour ces lots est fixé à :

- Lot 1 : Six Mille Dirhams (6000,00 Dhs)

- Lot 2 : Cinq mille quatre cent Dirhams (5400,00 Dhs)

- Lot 3 : Six Mille Dirhams (6000,00 Dhs)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des offres électroniques des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles «30 à 34 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) fixant les conditions et les formes de passation des marchés publics

Les concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 23 juin 2023.

Les concurrents peuvent déposer la documentation technique soit :

- Au bureau de service financier de la faculté des sciences Ben M'sick sis à Bd Commandant Driss Al Harti, Casablanca 20670, contre délivrance d'un accusé de réception, au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis fixée dans l'avis d'appel d'offres ;

- La remettre, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres ;

Les pièces justificatives à fournir par les concurrents sont ceux listés à l'article 6 du règlement de la consultation relatif au présent appel d'offres.

N° 9023/PA

Royaume du Maroc  
Ministère

de l'Enseignement  
Supérieur, de la Recherche  
Scientifique  
et de l'Innovation  
Université Hassan II  
de Casablanca  
Faculté Des Sciences  
en M'sick

Avis d'appel d'offres ou-  
vert national simplifié  
N°07FSBM/2024  
(Séance publique)

Le 05/12/2024 à 11H15min, il sera procédé

dans la salle de réunion du siège de la Présidence de l'Université Hassan II (site Casablanca, sis à 19, rue Tarik Ibnou Ziad, BP: 9167, Mers Sultan, Casablanca) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national simplifié sur offre de prix relatif à :

Achat de Matériel Informatique Destiné à La Faculté Des Sciences Ben M'sick De Casablanca en 3 Lots :

**MOD.S.M**  
Transfert du siège social  
Les associés de la Société Mod.S.M ont décidé de transférer le siège social de la société de « 10, rue Ouarzgha, n°7, 1er étage, Agdal-Rabat ».  
Le dépôt a été effectué au tribunal de commerce de Rabat, le 13/11/2024 sous le n°9430.

N° 9024/PA

**AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE**  
SOCIÉTÉ 2A&2O  
SIEGE SOCIAL : 3 RUE CONSTANTINE JNANE COLLOMN  
SAFI

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE, ETABLIE A SAFI LE 20/11/2024, L'ASSOCIE DE LA SOCIÉTÉ 2A&2O CAPITAL DE 100.000,00 DH DONT LE SIEGE SOCIAL : 3 RUE CONSTANTINE JNANE COLLOMN SAFI.  
- IL DECIDE LA DISSOLUTION ANTICIPÉE DE LA SOCIÉTÉ ;  
- Mr OMAR ZERHOUNI EST NOMME LE LIQUIDATEUR ;  
- LE SIEGE DE LA LIQUIDATION EST FIXE A 3 RUE CONSTANTINE JNANE COLLOMN SAFI.  
LE DEPOT LEGAL A ETE EFFECTUE AU TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE SAFI LE 22/11/2024 SOUS LE N° 3568.

N° 9025/PA

**PACOCEAN MAGHREB CESSION DES PARTS**  
- Au titre d'un acte de cession des parts sociales en date du 7 août 2024, la société NAVITEC SRL, associée et propriétaire de 2 450 parts dans la société PACOCEAN MAGHREB, dénommée « le cédant », a cédé à M. Pietro Eugeni, dénommé « le cessionnaire », la totalité de ses parts dans ladite société PACOCEAN MAGHREB.

Suite à cette cession, L'AGE de la société PACOCEAN MAGHREB SARL, en date du 7 août 2024, a décidé ce qui suit :  
1. La ratification de la cession de parts intervenue le 7 août 2024 entre la société NAVITEC SRL et M. Pietro Eugeni.  
2. La modification des articles 6 et 7 des statuts de la société.  
3. La mise à jour des statuts. Le dépôt légal a été effectué auprès du greffe du tribunal de commerce de Casablanca en date du 14 novembre 2024, sous le numéro 943210, et inscrit au registre de chronologique sous le numéro 44068.

N° 9026/PA

**\*\* STE EL FAKIHI INNOVATIONS SARL AU\*\***  
CONSTITUTION  
RC : 10103

Aux termes d'un acte sous seing privé du 04/11/2024 il a été établi les statuts d'une société à SARL AU, au capital social de 100 000,00 DHS comme suite :  
Dénomination : \* EL FAKIHI INNOVATIONS \*  
Forme Juridique : Société à Responsabilité Limitée à Associé Unique (SARL AU)  
SIEGE SOCIAL : N°243 RUE ALLAL BEN ABDELALAH, HAY 04 AKLIM, BERKANE.

Objet social :  
- COMMISSIONNAIRE DE TRANSFERT D'ARGENT ;  
- COMMISSIONNAIRE DE TRANSPORTS ET DE VOYAGES ;  
- NEGOCE ;  
Capital Social : 100 000,00 dhs (Cent Mille dirhams) divisé en 1000 (Mille) parts sociales de 100,00 DHS (cent dirhams) à chacune.  
• Mr EL FAKIHI Abdellatif, 1000 Parts.  
DUREE : 99ans  
GERANCE : Mr EL FAKIHI Abdellatif, est Gérant/ Associé Unique de cette société pour une durée illimitée.  
Dépôt légal : a été effectué au greffe du tribunal de 1ère instance de Berkane en date du 20/11/2024 sous N° : 654

N° 9027/PA

**- GROUPEMENT INTER PHARMACEUTIQUE MAROCAIN - S.A.**  
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 10.508.000,00 DIRHAMS  
SIEGE SOCIAL : Imm Falah, Rue Brou Katir, Lotis, Moulid II RDC, Casablanca  
Bureaux : 5, Route de la Continentale, Lotissement Mabrouka, Ain Sebaa, Casablanca  
R.C N° 73455  
L.F N° 1002507  
AUGMENTATION DE CAPITAL SOCIAL  
I- En date du 29 juillet 2024, l'Assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital social de la société d'une somme de Cinq Millions (5.000.000,00) Dirhams, pour le porter de Cinq Millions Cinq Cent Huit Mille (5.508.000,00) dirhams à Dix Millions Cinq Cents Huit Mille (10.508.000,00) dirhams, par la création et l'émission de Dix Mille (10.000) actions nouvelles de numéraire d'un montant nominal de Cinq Cents (500) dirhams chacune, à raison de 10 000 actions nouvelles pour 11 016 actions anciennes.

L'Assemblée Générale charge en conséquence le Conseil d'Administration d'accomplir les formalités légales et la mise à jour du modèle « 7 » de la société GIPHAR MAROC.  
II - Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca, le 19 novembre 2024 sous le n°943540.  
POUR EXTRAIT ET MENTION  
Le président du conseil d'administration

N° 9028/PA

**MAIN GATE AGENCY (SARL)**  
CONSTITUTION

Aux termes d'un acte S.S.P en date du 07/11/2024, il a été établi les statuts d'une SARL dont les caractéristiques sont :  
Dénomination : « MAIN GATE AGENCY » SARL.  
Objet : L'organisation de divers événements, manifestations, rencontres, conférences, et expositions ; Assurer l'exploitation des rencontres et expositions dans tous les domaines ; La communication, le consulting, la formation et coaching ; offrir des programmes personnalisés qui répondent aux besoins spécifiques de chaque en-

trepreneur ; fournir des séances de coaching individuel ou groupe pour un accompagnement sur mesure ; organiser des ateliers interactifs pour favoriser l'échange et l'apprentissage collectif.  
Siège social : Casablanca, 174 BD MOHAMED ZERKTOUNI 5ème ETAGE BUREAU N°12.  
Durée : 99 ans.  
Capital social : 100 000,00 dirhams, Mme KHADIJA AIT OUHANNI : 500 parts et Mme RIM RAOUFI : 500 parts.  
Partis sociaux commencent le 01/01 et finit le 31/12.  
Gérance : Mme RIM RAOUFI, CIN N°7217641.  
Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de Commerce de Casablanca le 21/11/2024 sous le n°650357 du Registre de Commerce.

N° 9029/PA

Société « KERROUT AICHOUN BOUZIANE » SARL AU  
Au capital de 50.000,00 Dh  
Siège social : DOUAR AICHOUN AGHBAL AHFIR  
Aux termes du PV de la décision de l'ASSOCIE UNIQUE en date du 19/07/2024 enregistré à Berkane le 26/07/2024 de la société « KERROUT AICHOUN BOUZIANE » inscrite au RC à Berkane sous le n° : 9317, il a été décidé ce qui suit :  
- La clôture de liquidation et de la radiation du RC.  
- Le dépôt légal a été effectué au tribunal de 1er Instance de Berkane sous le n° : 423/2024

N° 9030/PA

Société « APPLICATION SERVICES » SARL AU  
Au capital de 50.000,00 Dh  
Siège social : COMPLEXE ANAS B7 2 10 APT13 BO BERKANE  
Aux termes du PV de la décision de l'ASSOCIEE UNIQUE en date du 19/07/2024 enregistré à Berkane le 25/07/2024 de la société « APPLICATION SERVICES » inscrite au RC à Berkane sous le n° : 8723, il a été décidé ce qui suit :  
- La clôture de liquidation et de la radiation du RC.  
- Le dépôt légal a été effectué au tribunal de 1er Instance de Berkane sous le n° : 638/2024

N° 9031/PA

**AARON & BABEL SARL**  
Société à responsabilité limitée Au capital de 10.000,00 Dirhams  
Siège social: 49 APT RC LOT YASMINA 2, ROUTE TADDARTE CALIFORNIE CASABLANCA  
R.C : 213565  
AVIS DE MODIFICATION  
Suivant l'Assemblée générale extraordinaire en date du 12/06/2013 à CASABLANCA, il a été décidé ce qui suit :  
1 RATIFICATION DE CESSON DES PARTS SOCIALES :  
L'assemblée donne son approbation à la cession de 100 parts sociales de Mme FATIMA LACHKAR et Mr MOUNIR BENYOUSSEF  
2 : DEMISSION ET NOMINATION DU GERANT : MR FAWZI BENYOUSSEF

est démissionnaire de ses fonctions de gérance de la société AARON ET BABEL à compter du 12/06/2013  
MME FATIMA LACHKAR est nommée gérante unique de la société AARON ET BABEL à compter du 12/06/2013  
Dépôt légal : au greffe du tribunal de commerce de CASABLANCA le 24/06/2013 sous le numéro 528377

N° 9032/PA

**Sol -WIFAK TRAVAUX DIVERS ET NEGOCE-SARL/AU**  
Siège Social: Rue 01 N°01 Hay El Wifak El Aïoun Sidi Mellouk  
Aux termes de procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 08/10/2024, l'associé de la société «WIFAK TRAVAUX DIVERS ET NEGOCE-SARL/AU au capital de 100.000,00 dhs décide ce qui suit :

-Approbation des comptes de la société arrêtés le 08/10/2024.  
-Approbation des opérations de liquidation réalisées par Mr Moaad SHOUR CIN N° FC35466 n'ont dégagé ni bonis ni malis de liquidation.  
-Déclaration de la clôture de liquidation et donation à Mr Moaad SHOUR liquidateur de la société, quitas entier et sans réserve l'exécution de son mandat, quitas qui bénéficiera également au gérant.  
-Par suite de la résolution qui précède, il a été constaté que la société est définitivement dissoute et liquidée et décide que les archives de la société seront déposées, conformément aux dispositions légales au Siège de la société  
-Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original ou d'une copie pour effectuer tous dépôts ou toute publicité partout ou besoin sera.  
Le dépôt légal a été effectué au tribunal de 1er Instance de Taurourt le 28/10/2024 sous le N° 2024/928, RC N°1091.

N° 9033/PA

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale constitutive de la: **STE SAHEL DOUKKALA SARL AU**  
L'an 2024, le 21 novembre Suivant le procès-verbal de l'AG constitutive en date 10/10/2024, il est établie les statuts d'une /SARL AU dont les caractéristiques suivantes :  
Dénomination: SAHEL DOUKKALA SARL AU  
Siège social: DOUAR LA-MAACHAT SIDI SMAÏL EL JADIDA  
Durée : 99 ans  
Capital social : 100.000,00 dhs  
Gérance : MR .HANSALI AHMED par approbation de la cession des part (750 parts) de Mr. HANSALI NAJIB au profit de Mr. HANSALI AHMED suivant acte de cession des parts en date du 10/10/2024.  
Le dépôt légal a été effectué au greffe du Tribunal de Première Instance d'el Jadida sous n° 1335 date 12 /11/ 2024.

N° 9034/PA

**STE "FIDMAG - CONSEIL" SARL**  
Cité Sadré, groupe 4, Rue 10, N° 60-1er Etage, Casablanca  
(0522) 70.80.46 / (0522) 71.82.99  
MALEK BATMENT

Constitution  
- Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 17/10/2024, enregistré le 04/11/2024 il a été établis les statuts d'une société SARL AU dont les caractéristiques sont :  
- Dénomination : MALEK BATMENT S.A.R.L AU  
- Objet :  
- Entrepreneur de Travaux divers ou constructions  
- Marchand Effectuant Importation et Exportation  
- La Prestation de tous services.  
- Siège Social : 45, RUE ABDELKADER MOUFTAKAR ETAGE 2, APPARTEMENT N°4 CASABLANCA  
- Durée : 99 ans .  
Capital Social : Le capital social de la société est fixé à CENT MILLES DIRHAMS (100.000,00 DH) divisé en MILLE (1000) parts de CENT (100 DH) chacune, numérotées de 1 à 1.000 et divisé comme suit :

- Mr ABDELMALEK RADAD ... 1.000 Parts  
- La Gérance : La société est administrée et gérée Mr ABDELMALEK RADAD, C.I.N N° IW804751, Gérant Unique.  
- Réparation de Bénéfice : 5% à la réserve légale, le reste est mis à la disposition des associés.  
- Année Sociale : L'année commerciale commence le 1er Janvier et finit le 31 Décembre de chaque année.  
- Le dépôt légal a été effectué au secrétariat greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca, le 20/11/2024 Sous N° 00943387 Immatriculé au RC sous N° 650.133 / Casablanca.  
POUR EXTRAIT ET MENTION

N° 9035/PA

Royaume Du Maroc  
Ministère de la Santé et de la Protection Sociale  
Direction Régionale Casablanca Settat

Délégation Provinciale de Berrechid  
Centre Hospitalier provincial de Berrechid  
Avis d'appel d'offres ouvert international  
N° 12/2024

Le 03 janvier 2025 à 11 heures, il sera procédé dans la salle de réunion de l'Hôpital Provincial de Berrechid, en face de l'Ecole Nationale des sciences appliquées, Berrechid à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert international n°12/2024, pour la préparation et fourniture des repas aux malades et au personnel de garde des hôpitaux relevant du Centre Hospitalier Provincial de Berrechid ; l'Hôpital provincial de Berrechid et l'Hôpital Ar-razi de Berrechid, relevant du Centre Hospitalier Provincial de Berrechid, sis à la Province de Berrechid.  
Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de (Soixante-dix mille di-

rhams 70000,00DHS)  
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme TTC de :  
- Montant maximum : (Quatre millions soixante-quatorze mille deux cent quarante-six dirhams zéro centimes TTC (4074246,00 DH TTC)  
- Montant minimum : (Deux millions trente-sept mille cent vingt-trois dirhams zéro centimes TTC (2037123,00DH TTC)  
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 34 du décret relatif aux marchés publics.  
Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 7 du règlement de la consultation.

N° 9036/PA

**ROYAUME DU MAROC**  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE KENITRA  
CERCLE LALLA MIMOUNA  
CAIDAT SID BOUBKER EL HAJ  
COMMUNE DE SIDI BOUBKER EL HAJ  
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT  
N° 05 /CSBH/2024

Le 17/12/2024 à 11:00 H, il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Président de la commune de Sidi Boubker El Haj à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix n° 05 /CSBH/2024, relatif à l'extension et renforcement de réseau HTA/BT aux douars Ouled Amrane, Chograne, Ouled Mohamed, Ouled Bouhmdia, Ouled Amar Kamkoum, Grijat et Ouled Zitoune et Mkarza à la Commune Sidi Boubker El Haj.  
Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : six cent soixante-deux mille deux cent trente-deux dirham et vingt-trois centimes TTC (662232,23 DHS).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : treize mille dirham (13.000,00 DHS).  
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 05 du règlement de consultation  
Les concurrents doivent fournir l'agrément ONEE, type HTA-BT0 (Travaux) en cours de validité à la date d'ouverture des offres.  
Les concurrents doivent déposer leurs dossier par voie électronique dans le portail des marchés public accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

N° 9037/PA

" TOPOSCAV " SARL AU Aux termes d'un acte SSP à Casablanca en date du 01/11/2024, il a été constitué une SARL AU, dont les caractéristiques sont les suivantes :  
Objet : - NEGOCIANT.  
- TRAVAUX DE DIGITALISATION ET NUMERISATION.  
Siège Social: 64 Rue Abdellah El Mediouni, 1er Etage Appartement N°2 Casablanca.  
Capital Social: 100.000,00 dhs divisé en 100 parts de 1000 dirhams.  
Mr MOHAMED HILJOUA Gérance : Mr MOHAMED HILJOUA est nommé gérant unique de la société pour une durée illimitée.  
Année Sociale : du 01/01 au 31/12.  
Le dépôt légal est effectué au secrétariat greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 21/11/2024 sous le numéro 944205 et immatriculé sous le numéro 650349.  
POUR EXTRAIT ET MENTION

N° 9038/PA

" THE VALLEY " SARL A.U Aux termes d'un procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire à Casablanca en date du 08/11/2024, il a été décidé ce qui suit :  
I- La ratification de la cession des parts intervenue entre Mr AZIZ EL HAYDI, en tant que cédant de la totalité de ses parts sociales soit CINQ CENT (500) parts sociales, Lui appartenant dans ladite société. Et Mr YASSIR EL HAYDI, en tant que cessionnaire desdites parts.  
Par conséquence l'article 662 des statuts sont modifiés.  
II- La transformation de la société en SARL A.U.  
III- Etablissement des Statuts Refondus.  
Le dépôt légal est effectué au tribunal de commerce de Casablanca en date du 21/11/2024 sous le numéro 944211.  
POUR EXTRAIT ET MENTION

N° 9039/PA

" OPTISERVE " SARL AU Aux termes d'un acte SSP à Casablanca en date du 01/11/2024, il a été constitué une SARL AU, dont les caractéristiques sont :  
Objet : - TRAVAUX ET SERVICE AGRICOLES.  
- DEVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENARIAT, TRAVAUX ET SERVICE DE DIGITALISATION ET DE NUMERISATION ET D'AMELIORATION DE LA GESTION DES ORGANISATIONS.  
Siège Social: 174,Bd Zerkoutni Et Moussa Bnou Noussair,1er Etage,Appartement 2, Casablanca.  
Capital Social: 100.000,00 dhs divisé en 100 parts de 1000 dirhams.  
Mr MOHAMED HILJOUA Gérance : Mr MOHAMED HILJOUA est nommé gérant unique de la société pour une durée illimitée.  
Année Sociale : du 01/01 au 31/12.

Le dépôt légal est effectué au secrétariat greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 21/11/2024 sous N° 944210 et immatriculé sous N° 650351.  
POUR EXTRAIT ET MENTION

N° 9040/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE BENSILMANE  
CERCLE DE BENSILMANE  
CAIDAT ZIAIDA  
COMMUNE ZIAIDA  
AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT SIMPLIFIE  
N° :08/2024  
Le : 13/11/2024 à 11h, il sera procédé dans la Commune ZIAIDA à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre sur offres de prix pour :  
AMENAGEMENT DE LA PISTE RELIANT DOUAR LAARFA (MAISON ARFI MOHAMMED) ET DOUAR OULED WAHAB (MOSQUE OULED WAHAB) A LA COMMUNE ZIAIDA PROVINCE BENSILMANE.  
Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : <http://www.marchespublics.gov.ma>  
- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 10 000,00 DHS (Dix mille Dhs).  
- L'estimation des travaux est fixé par la maître d'ouvrage d'un montant de : 537 600,00 DHS (Cinq cent trente-sept mille six cents dirhams et 00 centimes).  
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret N° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.  
Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) (Conformément au l'Arrêté n° 1692-23 du 4 du Hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de consultation :

N° 9041/PA

ROYAUME DU MAROC  
Ministère de l'Intérieur  
Région Marrakech Safi  
Province Rhamna  
Avis d'appel d'offre ouvert simplifié  
n°29/2024/INDH  
Le 3 Décembre 2024 à 10H30, il sera procédé dans les bureaux de la Province Rhamna (salle de réunion) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre ouvert n° 29/2024/INDH Pour : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE CINQ UNITES PRESCOLAIRES AUX COMMUNES JAAFRA, SKOURA LHADRA, SIDI ABDELLAH ET OLD HASSOUNE HAMRI - PROVINCE RHAMNA  
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Trois cent trente deux mille neuf cent quarante Dhs 00 cts (332.940 Dhs).  
Le cautionnement provisoire est de la somme de : Six mille Dhs 00 cts (6000 Dhs).

N° 9042/PA

ROYAUME DU MAROC  
Ministère de l'Intérieur  
Région Marrakech Safi  
Province Rhamna  
Avis d'appel d'offre

N° 9043/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE FQUIH BEN SALAH  
CERCLE DE BENI MOUSSA CHARKIA  
CAIDAT DE OULED ZMAM  
CT : OULED ZMAM  
Avis rectificative du n° d'appel d'offres ouvert  
Le président de la commune d'OULED ZMAM annonce que le numéro d'avis d'appel d'offre des prix concernant : le droit d'exploitation du souk hebdomadaire Ouled Zmam au titre 2025, est le N° : 09 au lieu du N° : 10.  
N° 9047/PA

ouvert simplifié  
n°28/2024/INDH  
Le 03 Décembre 2024 à 10H00, il sera procédé dans les bureaux de la Province Rhamna (salle de réunion) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre ouvert n° 28/2024/INDH Pour : Travaux d'aménagement de Neuf unités préscolaires aux Communes Bouchane, Ait Hamou, Ait Taleb et Old Amer Tzamarine - Province Rhamna  
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Cinq cent vingt cinq mille six cent soixante Dhs 00 cts (525.660 Dhs).  
Le cautionnement provisoire est de la somme de : Dix mille Dhs 00 cts (10000 Dhs).  
Le dossier d'appel d'offre doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 32 à 34 du décret 2.22.431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.  
Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°9 du règlement de consultation.

N° 9044/PA

ROYAUME DU MAROC  
Ministère de l'Intérieur  
Région Marrakech Safi  
Province Rhamna  
Avis d'appel d'offre ouvert simplifié  
n°30/2024/INDH  
Le 3 Décembre 2024 à 11H00, il sera procédé dans les bureaux de la Province Rhamna (salle de réunion) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre ouvert n° 30/2024/INDH Pour : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE NEUF UNITES PRESCOLAIRES AUX COMMUNES RAS EL AIN, JAIDAT, ET TLAUH - PROVINCE RHAMNA  
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Trois cent seize mille huit cent quatre-vingt-seize Dhs 00 cts (316.896 Dhs).  
Le cautionnement provisoire est de la somme de : Six mille Dhs 00 cts (6000 Dhs).

N° 9045/PA

ROYAUME DU MAROC  
Ministère de l'Intérieur  
Région Marrakech Safi  
Province Rhamna  
Avis d'appel d'offre ouvert simplifié  
n°29/2024/INDH  
Le 3 Décembre 2024 à 10H30, il sera procédé dans les bureaux de la Province Rhamna (salle de réunion) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre ouvert n° 29/2024/INDH Pour : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE CINQ UNITES PRESCOLAIRES AUX COMMUNES JAAFRA, SKOURA LHADRA, SIDI ABDELLAH ET OLD HASSOUNE HAMRI - PROVINCE RHAMNA  
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Trois cent trente deux mille neuf cent quarante Dhs 00 cts (332.940 Dhs).  
Le cautionnement provisoire est de la somme de : Six mille Dhs 00 cts (6000 Dhs).

Le dossier d'appel d'offre doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 32 à 34 du décret 2.22.431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.  
Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°9 du règlement de consultation.

N° 9046/PA

ROYAUME DU MAROC  
Ministère de l'Intérieur  
Région Marrakech Safi  
Province Rhamna  
Avis d'appel d'offre ouvert simplifié  
n°16/2024/CBG  
Appel d'offres est réservé à la très petite, à la petite et moyenne entreprise, à la coopérative, à l'union de coopératives et à l'auto-entrepreneur.  
Le 09/12/2024 à 13 H, il sera procédé, dans les bureaux de de la Commune de Benguerir à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres des prix pour : ACHAT DE PEINTURE AU PROFIT DE LA COMMUNE DE BENGUERIR.  
Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le dossier d'appel d'offre doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 32 à 34 du décret 2.22.431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.  
Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°9 du règlement de consultation.

N° 9047/PA

ROYAUME DU MAROC  
Ministère de l'Intérieur  
Région Marrakech Safi  
Province Rhamna  
Avis d'appel d'offre ouvert simplifié  
n°16/2024/CBG  
Appel d'offres est réservé à la très petite, à la petite et moyenne entreprise, à la coopérative, à l'union de coopératives et à l'auto-entrepreneur.  
Le 09/12/2024 à 13 H, il sera procédé, dans les bureaux de de la Commune de Benguerir à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres des prix pour : ACHAT DE PEINTURE AU PROFIT DE LA COMMUNE DE BENGUERIR.  
Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

L'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)  
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de cent quatre-vingt-quatre mille sept cent quarante-huit dirhams TTC (194 748,00 dhs).  
• Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de trois mille cinq cent dhs (3500.00 DHS).  
• Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes à l'Arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 Hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatives aux marchés publics et aux dispositions des articles 28,30,31,32,33,34,37 et 148 du Décret N° 2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (8 mars 2023 aux marchés publics).  
• Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
• Les prospectus, notices ou autres documents techniques exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau des marchés et achats de la commune au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis ou remis séance tenante au président (e) de la commission d'ouverture des plis  
• Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article N°09 du règlement de consultation.  
N° 9045/PA

**ROYAUME DU MAROC**  
**AGENCE NATIONALE DES PORTS**  
**DIRECTION DU PORT DE SAFI ET REGION**

**AVIS D'ANNULATION DE L'APPEL A LA CONCURRENCE OUVERT N° 05/IDDR-OPSR/2024**

**RELATIVE A :**

**OCTROI DE 02 AUTORISATIONS POUR L'EXERCICE DE L'ACTIVITE D'APPROVISIONNEMENT DES NAVIRES EN PRODUITS DITE « SHIPCHANDLING » AUX PORTS DE SAFI**

Le Directeur du Port de Safi et Région porte à la connaissance du public que l'appel à la concurrence précité est annulé.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à :

Agence Nationale des Ports  
Direction du Ports de Safi et Région / Port de Safi ville  
Division Développement et Régulation  
Tél : +212 5 24 46 42 29 / +212 5 24 46 29 03  
Fax : +212 5 24 46 28 84




N° 9046/PA

**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTÈRE**  
**DE L'AGRICULTURE,**  
**DE LA PÊCHE**  
**MARITIME,**  
**DU DÉVELOPPEMENT**  
**RURAL ET DES EAUX**  
**ET FORÊTS**  
**DIRECTION**  
**DES AFFAIRES**  
**ADMINISTRATIVES ET**  
**JURIDIQUES**

Avis d'appel d'offres ouvert simplifié national sur offres de prix N° 34/2024/DAAJ

Le 06/12/2024 à quatorze heures trente minutes (14H30min), il sera procédé, dans la salle de réunion de la Direction des Affaires Administratives et Juridiques Sise à Avenue Hassan II Complexe dbagh ( 2ème étage) à Rabat à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié national sur offres de prix n° 34/2024/DAAJ relatif à : L'achat du mobilier de bureau pour le compte du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime et du Développement Rural et des Eaux et Forêts - Département de l'Agriculture - à Rabat. Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse: [www.marches-publics.gov.ma](http://www.marches-publics.gov.ma)

L'estimation des coûts du mobilier est fixée à la somme de : Cinq Cent Cinquante-six mille Deux Cents dirhams Toutes Taxes comprises (556 200,00 DHS TTC). Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Huit Mille Dirhams (8 000,00 DHS).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marches-publics.gov.ma](http://www.marches-publics.gov.ma).

Les prospectus et notices exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés contre récépissé au bureau d'ordre de la Direction des Affaires Administratives et Juridiques Sise à Avenue Hassan II Complexe dbagh (2ème étage) à Rabat au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis ou remis séance tenante au président de la commission d'ouverture des plis, conformément à l'article 17 du règlement de consultation.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles n° 9, 10 et 11 du règlement de consultation.

N° 9048/PA

**Royaume du Maroc**  
**Ministère**  
**de l'Enseignement**  
**Supérieur, de la Recherche Scientifique**  
**et de l'Innovation**  
**Université Hassan II**  
**de Casablanca**  
**La Présidence**

Avis d'appel d'offres ouvert National Simplifié N° 86IUH2C/2024 (Séance publique)

Il sera procédé au bureau de l'Université Hassan II de Casablanca sis à 19, rue Tarik Ibnou Ziad, Casablanca Le 04/12/2024 à 10 :00, l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national simplifié sur offre de prix relatif à : L'achat de matériel informatique et de logiciel pour la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Casablanca en lot unique :

- Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marches-publics.gov.ma](http://www.marches-publics.gov.ma)
- L'estimation des coûts des prestations est fixée à : 1 194 000,00 DH TTC (Un Million Cent Quatre Vingt Quatorze Mille dirhams TTC)

- Le cautionnement provisoire est fixé à : 20 000,00 DHS (Vingt Mille dirhams)
- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023)

- Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse [www.marches-publics.gov.ma](http://www.marches-publics.gov.ma).

-Les prospectus, notices ou autres documents techniques exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau de service financier de la présidence de l'Université Hassan II de Casablanca Site Casablanca sise à Tarik Ibnou Ziad Casablanca au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis à 16h ou remis séance tenante au président de la commission d'ouverture des plis

- Les pièces justificatives à fournir par les concurrents sont ceux listés à l'article 6 du règlement de la consultation relatif au présent appel d'offres.

N° 9049/PA

**Royaume du Maroc**  
**Ministère**  
**de l'Enseignement**  
**Supérieur, de la Recherche Scientifique**  
**et de l'Innovation**  
**Université Hassan II**  
**de Casablanca**  
**La Présidence**

Avis d'appel d'offres ouvert National Simplifié

N° 87IUH2C/2024 (Séance publique)

Il sera procédé au bureau de l'Université Hassan II de Casablanca sis à 19, rue Tarik Ibnou Ziad, Casablanca Le 04/12/2024 à 10 :30, l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national simplifié sur offre de prix relatif à : L'achat de matériel d'enseignement pour la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Casablanca en lot unique :

- Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marches-publics.gov.ma](http://www.marches-publics.gov.ma)
- L'estimation des coûts des prestations est fixée à : 1 164 000,00 DH TTC (Un Million Cent Soixante Quatre Mille dirhams TTC)

- Le cautionnement provisoire est fixé à : 20 000,00 DHS (Vingt Mille dirhams TTC)
- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023)

- Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse [www.marches-publics.gov.ma](http://www.marches-publics.gov.ma).

-Les prospectus, notices ou autres documents techniques exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau de service financier de la présidence de l'Université Hassan II de Casablanca Site Casablanca sise à Tarik Ibnou Ziad Casablanca au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis à 16h ou remis séance tenante au président de la commission d'ouverture des plis

- Les pièces justificatives à fournir par les concurrents sont ceux listés à l'article 6 du règlement de la consultation relatif au présent appel d'offres.

N° 9050/PA

**Royaume du Maroc**  
**Ministère**  
**de l'Enseignement**  
**Supérieur, de la Recherche Scientifique**  
**et de l'Innovation**  
**Université Hassan II**  
**de Casablanca**  
**La Présidence**

Avis d'appel d'offres ouvert National Simplifié N° 88IUH2C/2024 (Séance publique)

Il sera procédé au bureau de l'Université Hassan II de Casablanca sis à 19, rue Tarik Ibnou Ziad, Casablanca Le 04/12/2024 à 11 :00, l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national simplifié sur offre de prix relatif à : L'achat de Mobilier d'en-

seignement pour la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Casablanca en lot unique :

- Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marches-publics.gov.ma](http://www.marches-publics.gov.ma)

- L'estimation des coûts des prestations est fixée à : 1 125 600,00 DH TTC (Un Million Cent Vingt Cinq Mille Six Cent dirhams TTC)

- Le cautionnement provisoire est fixé à : 20 000,00 DHS (Vingt Mille dirhams)
- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023)

- Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse [www.marches-publics.gov.ma](http://www.marches-publics.gov.ma).

-Les prospectus, notices ou autres documents techniques exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau de service financier de la présidence de l'Université Hassan II de Casablanca Site Casablanca sise à Tarik Ibnou Ziad Casablanca au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouver-

ture des plis à 16h ou remis séance tenante au président de la commission d'ouverture des plis

- Les pièces justificatives à fournir par les concurrents sont ceux listés à l'article 6 du règlement de la consultation relatif au présent appel d'offres.

N° 9051/PA

**Royaume du Maroc**  
**Ministère**  
**de l'Enseignement**  
**Supérieur, de la Recherche Scientifique**  
**et de l'Innovation**  
**Université Hassan II**  
**de Casablanca**  
**La Présidence**

Avis d'appel d'offres ouvert National Simplifié N° 89IUH2C/2024 (Séance publique)

Il sera procédé au bureau de l'Université Hassan II de Casablanca sis à 19, rue Tarik Ibnou Ziad, Casablanca Le 04/12/2024 à 11 :30, l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national simplifié sur offre de prix relatif à : L'achat de Mobilier de bureau pour la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Casablanca en lot unique

- Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marches-publics.gov.ma](http://www.marches-publics.gov.ma)

- L'estimation des coûts des prestations est fixée à : 1 193 448,00 DH TTC (Un Million Cent Quatre

Vingt Treize Mille Quatre Cent Quarante Huit dirhams TTC)

- Le cautionnement provisoire est fixé à : 20 000,00 DHS (Vingt Mille dirhams)

- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023)

- Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse [www.marches-publics.gov.ma](http://www.marches-publics.gov.ma).

-Les prospectus, notices ou autres documents techniques exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau de service financier de la présidence de l'Université Hassan II de Casablanca Site Casablanca sise à Tarik Ibnou Ziad Casablanca au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis à 16h ou remis

séance tenante au président de la commission d'ouverture des plis

- Les pièces justificatives à fournir par les concurrents sont ceux listés à l'article 6 du règlement de la consultation relatif au présent appel d'offres.

N° 9052/PA

**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR**  
**PROVINCE AL HAOUZ**  
**CERCLE TOGAMA**  
**CAIDAT ZERKTEN**  
**CT ZERKTEN**  
**DIVISION TECHNIQUE**  
**BUREAU DES MARCHÉS**



**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**  
**SUR OFFRES DES PRIX N° : 04/2024/BC/CTZ**

Le 18/12/2024 à 11H, il sera procédé dans les bureaux de la commune territoriale Zerkten, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres des prix concernant :

N°	OBJET	CAUTION PROVISOIRE	ESTIMATION DU COUT DES PRESTATIONS
04/2024	FRAIS DE RESTAURATION ET DE RECEPTION A LA CT ZERKTEN PROVINCE AL HAOUZ REGION MARRAKECH-SAFI.	2.400,00 dh (Deux mille quatre cent soixante dirhams)	123.000,04 dh (Cent vingt-trois mille dirhams vingt-quatre centimes)

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse :

[www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux

Dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 du 15 mars 2023 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics

Accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de la consultation.

N° 9053/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation  
Université Sultan Moulay Slimane  
Faculté Polydisciplinaire de Khouribga  
APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL SIMPLIFIÉ SUR OFFRES DE PRIX N° 01/2024/FPK  
Le 04/12/2024 à 10 :30 heures, il sera procédé, dans la salle de réunions à la Faculté Polydisciplinaire de Khouribga- BP 145- Khouribga, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national simplifié sur offre de prix n° 01/2024/FPK ayant pour objet : acquisition, installation et mise en service du matériel informatique pour la Faculté Polydisciplinaire de Khouribga, en lot unique. Le dossier d'appel d'offres

doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma). L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrages est fixée à la somme de : Trois Cent Soixante-Quatorze Mille Dirhams toutes taxes comprises (374000,00 DH TTC). Le cautionnement provisoire, libellé au nom de la Faculté Polydisciplinaire de Khouribga, est fixé à la somme de : Cinq mille Dirhams (5.000,00 DH). Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 et 135 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics. Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le

portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma). Les prospectus, notices ou autres documents techniques exigés par le dossier d'appel d'offres, doivent être déposés dans le bureau de service des affaires économiques de la Faculté Polydisciplinaire de Khouribga, sise à l'adresse précitée, au plus tard le 03/12/2024 à 12 : 00 heures ou remis séance tenante au Président de la commission d'ouverture des plis au début de la séance et avant l'ouverture des plis. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 12 du règlement de consultation. N° 9054/PA  
ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DU PRÉSCOLAIRE ET

DES SPORTS  
AREF de Casablanca - Settat  
Direction Provinciale El Fida Mers Sultan  
Service des Affaires Administratives et Financières, des Constructions, des Equipements et du Patrimoine  
Appel d'offres national simplifié ouvert au "rabais ou à majoration" N°17/1/24 (Séance publique)  
Il sera procédé, le 04 décembre 2024 à 11 heures, dans les Locaux de la Direction Provinciale El Fida Mers Sultan relevant de l'AREF de Casablanca Settat (sise à 24 rue de Rome Casablanca) à l'ouverture, en séance publique, des plis relatifs à l'appel d'offres national simplifié ouvert au "rabais ou à majoration" ayant pour objet les Travaux d'aménagement d'une salle de ressource

pour réadaptation et soutien au sein de l'école primaire OUM HANI, et de l'aménagements des accès et sanitaires pour les Personnes à Mobilité Réduite au sein de 2 (deux) écoles primaires OUM HANI et LALLA HASNAA, et de 3 (trois) lycées collégiaux : EL JAHID, MOULAY RA-CHID et BNOU MESKAWIEH, relevant de la Direction Provinciale El Fida Mers Sultan. Le retrait du dossier d'appel d'offres s'effectue par voie électronique via le Portail Marocain des Marchés Publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma). L'Estimation du Maître d'ouvrage (en Dirhams Toutes Taxes Comprises) est de 155 508,00 Dirhams (cent cinquante-cinq mille cinq cent huit Dirhams). Le montant du cautionnement provisoire est fixé à la somme de 3000,00 Dhs (trois mille Dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 135 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (08 mars 2023) relatif aux marchés publics et à l'arrêt du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hïja 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics. Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique sur le portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma). Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 et 10 du Règlement de Consultation. N° 9055/PA

# Horaires des trains

## SENS MARRAKECH - CASABLANCA - FES

N° Train	Marrakech	Benguerdjel	Settat	Marrakech	Casa Centre	Casa voyageurs	Ann. Salé	Mohammedia	Rabat Agdal	Rabat Ville	Sétat	Essaouira	Sétat	Sétat	Sétat	Mohammedia et ann.	Mohammedia	Sétat	Ann. Casablanca	Fes	
171*						5:40	5:40	5:50	6:01	6:17	6:47	6:52	7:00	7:26	7:49	7:50	8:00	7:26	7:36	7:46	8:00
163						6:40	6:40	6:50	7:01	7:17	7:47	7:52	8:00	8:26	8:49	8:50	9:00	8:26	8:36	8:46	9:00
1004*	6:50	7:00	7:10	7:20	7:30	7:40	7:40	7:50	8:01	8:17	8:47	8:52	9:00	9:26	9:49	9:50	10:00	9:26	9:36	9:46	10:00
1002*	6:50	7:00	7:10	7:20	7:30	7:40	7:40	7:50	8:01	8:17	8:47	8:52	9:00	9:26	9:49	9:50	10:00	9:26	9:36	9:46	10:00
141						9:30	9:30	9:40	10:01	10:17	10:47	10:52	11:00	11:26	11:49	11:50	12:00	11:26	11:36	11:46	12:00
143						10:30	10:30	10:40	11:01	11:17	11:47	11:52	12:00	12:26	12:49	12:50	13:00	12:26	12:36	12:46	13:00
110	10:50	11:00	11:10	11:20	11:30	11:40	11:40	11:50	12:01	12:17	12:47	12:52	13:00	13:26	13:49	13:50	14:00	13:26	13:36	13:46	14:00
1102*	10:50	11:00	11:10	11:20	11:30	11:40	11:40	11:50	12:01	12:17	12:47	12:52	13:00	13:26	13:49	13:50	14:00	13:26	13:36	13:46	14:00
1104	10:50	11:00	11:10	11:20	11:30	11:40	11:40	11:50	12:01	12:17	12:47	12:52	13:00	13:26	13:49	13:50	14:00	13:26	13:36	13:46	14:00
1106	10:50	11:00	11:10	11:20	11:30	11:40	11:40	11:50	12:01	12:17	12:47	12:52	13:00	13:26	13:49	13:50	14:00	13:26	13:36	13:46	14:00
1108	10:50	11:00	11:10	11:20	11:30	11:40	11:40	11:50	12:01	12:17	12:47	12:52	13:00	13:26	13:49	13:50	14:00	13:26	13:36	13:46	14:00
1110	10:50	11:00	11:10	11:20	11:30	11:40	11:40	11:50	12:01	12:17	12:47	12:52	13:00	13:26	13:49	13:50	14:00	13:26	13:36	13:46	14:00
1112	10:50	11:00	11:10	11:20	11:30	11:40	11:40	11:50	12:01	12:17	12:47	12:52	13:00	13:26	13:49	13:50	14:00	13:26	13:36	13:46	14:00
1114	10:50	11:00	11:10	11:20	11:30	11:40	11:40	11:50	12:01	12:17	12:47	12:52	13:00	13:26	13:49	13:50	14:00	13:26	13:36	13:46	14:00
1116	10:50	11:00	11:10	11:20	11:30	11:40	11:40	11:50	12:01	12:17	12:47	12:52	13:00	13:26	13:49	13:50	14:00	13:26	13:36	13:46	14:00
1118	10:50	11:00	11:10	11:20	11:30	11:40	11:40	11:50	12:01	12:17	12:47	12:52	13:00	13:26	13:49	13:50	14:00	13:26	13:36	13:46	14:00
1120	10:50	11:00	11:10	11:20	11:30	11:40	11:40	11:50	12:01	12:17	12:47	12:52	13:00	13:26	13:49	13:50	14:00	13:26	13:36	13:46	14:00
1122	10:50	11:00	11:10	11:20	11:30	11:40	11:40	11:50	12:01	12:17	12:47	12:52	13:00	13:26	13:49	13:50	14:00	13:26	13:36	13:46	14:00
1124	10:50	11:00	11:10	11:20	11:30	11:40	11:40	11:50	12:01	12:17	12:47	12:52	13:00	13:26	13:49	13:50	14:00	13:26	13:36	13:46	14:00
1126	10:50	11:00	11:10	11:20	11:30	11:40	11:40	11:50	12:01	12:17	12:47	12:52	13:00	13:26	13:49	13:50	14:00	13:26	13:36	13:46	14:00
1128	10:50	11:00	11:10	11:20	11:30	11:40	11:40	11:50	12:01	12:17	12:47	12:52	13:00	13:26	13:49	13:50	14:00	13:26	13:36	13:46	14:00
1130	10:50	11:00	11:10	11:20	11:30	11:40	11:40	11:50	12:01	12:17	12:47	12:52	13:00	13:26	13:49	13:50	14:00	13:26	13:36	13:46	14:00
1132	10:50	11:00	11:10	11:20	11:30	11:40	11:40	11:50	12:01	12:17	12:47	12:52	13:00	13:26	13:49	13:50	14:00	13:26	13:36	13:46	14:00
1134	10:50	11:00	11:10	11:20	11:30	11:40	11:40	11:50	12:01	12:17	12:47	12:52	13:00	13:26	13:49	13:50	14:00	13:26	13:36	13:46	14:00
1136	10:50	11:00	11:10	11:20	11:30	11:40	11:40	11:50	12:01	12:17	12:47	12:52	13:00	13:26	13:49	13:50	14:00	13:26	13:36	13:46	14:00
1138	10:50	11:00	11:10	11:20	11:30	11:40	11:40	11:50	12:01	12:17	12:47	12:52	13:00	13:26	13:49	13:50	14:00	13:26	13:36	13:46	14:00
1140	10:50	11:00	11:10	11:20	11:30	11:40	11:40	11:50	12:01	12:17	12:47	12:52	13:00	13:26	13:49	13:50	14:00	13:26	13:36	13:46	14:00
1142	10:50	11:00	11:10	11:20	11:30	11:40	11:40	11:50	12:01	12:17	12:47	12:52	13:00	13:26	13:49	13:50	14:00	13:26	13:36	13:46	14:00
1144	10:50	11:00	11:10	11:20	11:30	11:40	11:40	11:50	12:01	12:17	12:47	12:52	13:00	13:26	13:49	13:50	14:00	13:26	13:36	13:46	14:00
1146	10:50	11:00	11:10	11:20	11:30	11:40	11:40	11:50	12:01	12:17	12:47	12:52	13:00	13:26	13:49	13:50	14:00	13:26	13:36	13:46	14:00
1148	10:50	11:00	11:10	11:20	11:30	11:40	11:40	11:50	12:01	12:17	12:47	12:52	13:00	13:26	13:49	13:50	14:00	13:26	13:36	13:46	14:00
1150	10:50	11:00	11:10	11:20	11:30	11:40	11:40	11:50	12:01	12:17	12:47	12:52	13:00	13:26	13:49	13:50	14:00	13:26	13:36	13:46	14:00
1152	10:50	11:00	11:10	11:20	11:30	11:40	11:40	11:50	12:01	12:17	12:47	12:52	13:00	13:26	13:49	13:50	14:00	13:26	13:36	13:46	14:00
1154	10:50	11:00	11:10	11:20	11:30	11:40	11:40	11:50	12:01	12:17	12:47	12:52	13:00	13:26	13:49	13:50	14:00	13:26	13:36	13:46	14:00
1156	10:50	11:00	11:10	11:20	11:30	11:40	11:40	11:50	12:01	12:17	12:47	12:52	13:00	13:26	13:49	13:50	14:00	13:26	13:36	13:46	14:00
1158	10:50	11:00	11:10	11:20	11:30	11:40	11:40	11:50	12:01	12:17	12:47	12:52	13:00	13:26	13:49	13:50	14:00	13:26	13:36	13:46	14:00
1160	10:50	11:00	11:10	11:20	11:30	11:40	11:40	11:50	12:01	12:17	12:47	12:52	13:00	13:26	13:49	13:50	14:00	13:26	13:36	13:46	14:00
1162	10:50	11:00	11:10	11:20	11:30	11:40	11:40	11:50	12:01	12:17	12:47	12:52	13:00	13:26	13:49	13:50	14:00	13:26	13:36	13:46	14:00
1164	10:50	11:00	11:10	11:20	11:30	11:40	11:40	11:50	12:01	12:17	12:47	12:52	13:00	13:26	13:49	13:50	14:00	13:26	13:36	13:46	14:00
1166	10:50	11:00	11:10	11:20	11:30	11:40	11:40	11:50	12:01	12:17	12:47	12:52	13:00	13:26	13:49	13:50	14:00	13:26	13:36	13:46	14:00
1168	10:50	11:00	11:10	11:20	11:30	11:40	11:40	11:50	12:01	12:17	12:47	12:52	13:00	13:26	13:49	13:50	14:00	13:26	13:36	13:46	14:00
1170	10:50	11:00	11:10	11:20	11:30	11:40	11:40	11:50	12:01	12:17	12:47	12:52	13:00	13:26	13:49	13:50	14:00	13:26	13:36	13:46	14:00
1172	10:50	11:00	11:10	11:20	11:30	11:40	11:40	11:50	12:01	12:17	12:47	12:52	13:00	13:26	13:49	13:50					

## Portrait



## John Prescott

*“Colosse” du Labour à la personnalité haute en couleur*

L'ancien vice-Premier ministre britannique John Prescott, décédé mercredi à l'âge de 86 ans, était une figure du Labour, aux racines ouvrières, qui a gravi les échelons du parti où il s'est rendu indispensable aux côtés de Tony Blair.

Souffrant de plusieurs problèmes de santé ces dernières années, dont la maladie d'Alzheimer, il avait été placé dans

une maison de retraite où il s'est "paisiblement" éteint, a annoncé sa famille jeudi.

Ancien syndicaliste, John Prescott a été pendant dix ans le vice-Premier ministre de Tony Blair, après l'écrasante victoire du Labour aux élections législatives de 1997.

Il jouait les intermédiaires entre le chef du gouvernement et son ministre des Finances Gordon Brown, aux relations parfois houleuses, et a servi de trait d'union entre l'aile centriste et l'aile gauche du Parti.

Jeudi, Gordon Brown a salué la mémoire d'un "colosse, un titan", et l'actuel Premier ministre britannique, le travailliste Keir Starmer, l'a qualifié de "géant du mouvement".

Tony Blair, lui, a rendu hommage à "l'une des personnes les plus talentueuses" qu'il a pu rencontrer au cours de sa carrière politique.

Les Britanniques se souviennent aussi de lui pour quelques images fortes, comme en 2001, lorsqu'il avait frappé au visage un homme

qui lui avait lancé un œuf lors de la campagne des législatives.

"Quand je vais mourir après 50 ans de politique, tout ce qu'ils montreront aux actualités, c'est une vidéo de 60 secondes de moi frappant un type au Pays de Galles", avait craint John Prescott dans une interview donnée au quotidien The Guardian en avril 2019.

En fait, "je ne me suis battu que deux ou trois fois (dans ma vie)", précisait celui qui était un boxeur accompli, et pouvait se montrer colérique.

Fils de cheminot, John Leslie Prescott est né le 31 mai 1938 à Prestatyn, au Pays de Galles, mais sa famille a rapidement déménagé dans le Yorkshire (nord-est de l'Angleterre), dont il a gardé l'accent.

Il quitte l'école à 15 ans et rejoint la marine marchande comme stagiaire. Il travaille notamment sur des bateaux de croisière où il est frappé par les inégalités, une expérience qui contribuera à faire germer son engagement au

sein du syndicat national des marins.

Élu député de Hull East, dans le Yorkshire, en 1970, il siège aussi comme député européen de 1974 à 1979.

En 1997, après la victoire de Tony Blair, il devient vice-Premier ministre et premier secrétaire d'Etat pour l'Environnement, les Transports et les Régions.

"Le seul ministre dont le titre est plus grand que son vocabulaire", se moquait l'ancien ministre conservateur Norman Fowler, en référence à sa syntaxe parfois approximative, liée à une dyslexie.

Il est devenu, malgré ce handicap, l'un des meilleurs communicants du Labour, même s'il avait des relations parfois difficiles avec les médias britanniques.

En 1997, il avait mis ses talents de négociateur au service du protocole de Kyoto, qui a acté l'engagement des pays les plus industrialisés lors de la COP3 à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre.

"Il s'est battu comme un

diable pour négocier le protocole de Kyoto et a été un champion inébranlable de l'action climatique", a salué Al Gore, vice-président américain de l'époque, qui s'est dit "reconnaissant à jamais" envers le Britannique.

Marié depuis 1961, John Prescott a eu deux fils avec son épouse Pauline Prescott.

Juste avant de quitter son poste de vice-Premier ministre en 2007, il avait passé huit jours à l'hôpital pour une pneumonie. Cinq ans plus tôt, les Britanniques avaient aussi appris qu'il souffrait de diabète.

En 2010, John Prescott avait été anobli, couronnant ses 40 années passées comme député.

Le 21 juin 2019, Lord Prescott avait été hospitalisé après une attaque. Il a, depuis, peu participé à la vie politique, affaibli par ses problèmes de santé, et n'a plus pris part aux votes de la Chambre des Lords depuis février 2023.

Il avait cessé d'y siéger en juillet, peu après l'élection du Labour de Keir Starmer.

”

Quand je vais mourir après 50 ans de politique, tout ce qu'ils montreront aux actualités c'est une vidéo de 60 secondes de moi frappant un type au Pays de Galles

# Sport

Finale de la LDC féminine de la CAF

## L'AS FAR vise une deuxième étoile continentale



**L'**AS FAR, en quête d'un deuxième sacre en Ligue des champions féminine de la CAF, sera opposée au TP Mazembe de la RD Congo, samedi au stade El Abdi d'El Jadida, dans une finale qui restera dans les annales du football africain... Et à plus d'un égard ! Par-delà la pelouse où s'affronteront deux cadors du continent, le duel entre

les coaches marocains Mohamed Amine Alioua et Lamia Boumehti sera l'un des plus mémorables.

Mohamed Amine Alioua et Lamia Boumehti...

Opposition de styles en prévision (Inter Titre)

Tous deux candidats dans la catégorie «Entraîneur de l'année» dans le cadre des CAF Awards 2024, les deux coaches marocains possèdent deux visions de jeu pratiquement opposées mais un même but.

Que son équipe possède le ballon ou non, le coach de l'AS FAR prend l'initiative, le plus souvent fructueuse mais coûteuse en cas de perte de balle à l'entrée de la surface de réparation.

Son style se distingue par une grande préparation et une recherche constante de la profondeur.

De l'autre côté, Lamia Boumehti a bien appris à son équipe d'attendre avant d'exploiter l'erreur de l'adversaire. Dès la récupération, le jeu est simple, direct et rapide.

## Divers

### Botola Pro D1

Ci-après le programme de la 11ème journée de la Botola Pro D1 prévue en cette fin de semaine :

#### Samedi

(16h00) : IRT-MAT  
(20h00) :RSB-HUSA

#### Dimanche

(16h00) :RCAZ-JSS  
(18h00) :SCCM-DHJ  
(20h00) :FUS-MAS

A noter que les matches Raja-WAC, AS FAR-UTS et OCS-CODM devaient avoir lieu vendredi.

### Rugby

L'équipe nationale de rugby à XV a validé son billet pour la finale des éliminatoires de la Coupe d'Afrique de la discipline (groupe B) en s'imposant face à son homologue du Botswana (64-0), mercredi au stade du Club Olympique de Casablanca.

Le XV national, qui a dominé cette rencontre de bout en bout, affrontera, dimanche, le vainqueur du match opposant le Cameroun au Madagascar, en finale du groupe B de ces éliminatoires.

Les éliminatoires du groupe A se déroulent en Tunisie avec la participation des équipes du pays hôte, du Nigeria, du Ghana et de la Zambie.

Les vainqueurs des deux groupes se retrouveront en match barrage, prévu en décembre au Maroc, afin de réserver une place en phase finale de la Coupe d'Afrique 2025, qui se tiendra dans la capitale ougandaise, Kampala, une étape décisive pour la qualification pour la prochaine Coupe du monde de rugby à XV.

## La FRMB met en place son nouveau bureau directeur

**L**a Fédération royale marocaine de boxe (FRMB) a mis en place son nouveau bureau directeur, lors d'une réunion tenue jeudi à Rabat.

Dans un communiqué, la FRMB souligne que cette réunion s'inscrit dans le prolongement des travaux de l'Assemblée générale ordinaire électorale, au cours de laquelle Abdeljaouad Belhaj a été réélu président de la fédération.

A cette occasion, M. Belhaj a émis le souhait que le nouveau bureau directeur puisse donner davantage d'éclat à la boxe nationale, notant que de jeunes cadres ont été choisis afin d'insuffler une nouvelle dynamique dans la gestion de la fédération, ajoute le communiqué.

Il a également relevé la nécessité d'accélérer les démarches administratives pour lancer la saison sportive 2024-2025 afin d'aborder les prochaines échéances dans les meilleures conditions.

Voici, par ailleurs, la composition du nouveau bureau directeur

**Président:** Abdeljaouad Belhaj

**1er vice-président:** Ahmed Bouhafsa

**2-ème vice-président:** Nabil Hilmi

**Secrétaire général:** Abdelilah Oudghiri

**Vice-secrétaire général:** Abderrazzak Elkile

**Trésorier:** Mourad Bassibas

**Vice-trésorier:** Sanae Benssair

Conseillers: Abdelmalek Dkhissi, Zoubida Wissam, Jamal Chihab, Idridd Houceine, Adam Hilmi, Hicham Mahfoud et Hassan El Malhi.

## La LNFP adopte officiellement et exclusivement la "Carte des stades"

*Seuls les directeurs de publication sont habilités à accréditer les journalistes et photographes professionnels*

**L**a Ligue nationale de football professionnel (LNFP) a franchi une étape décisive dans l'organisation des compétitions nationales. Dans un communiqué, publié jeudi, conjointement avec l'Association nationale des médias et des éditeurs (ANME), la LNFP a officialisé la mise en place de la "Carte des stades", désormais indispensable pour accéder aux stades de football sur tout le territoire national.

Ce document, destiné aux journalistes sportifs et photographes professionnels, marque une rupture avec les anciennes pratiques d'accréditation. Sa finalité ? Simplifier l'accès aux stades, garantir une couverture médiatique de qualité et renforcer le respect des droits des professionnels du secteur.

Fruit d'un accord entre la LNFP et l'ANME, la Carte des stades s'inscrit dans une dynamique de réforme. Elle repose sur une plateforme numérique dédiée, où les organes de presse peuvent enregistrer leurs journalistes et photographes respectant les conditions légales en vigueur. Cette démarche, innovante et



ambitieuse, vise à moraliser les pratiques en offrant aux professionnels des conditions de travail optimales tout en valorisant leur rôle essentiel dans la couverture des événements footballistiques.

Dans leur communiqué conjoint, la LNFP et l'ANME expliquent que «la Carte des stades remplace définitivement les anciennes méthodes d'accès. Elle devient ainsi le seul document officiel autorisant l'entrée aux stades». Ce changement met fin aux pratiques anté-

rieures, souvent jugées obsolètes ou inefficaces, pour instaurer un système uniforme et exclusif qui ouvre la voie à une gestion plus moderne et professionnelle des compétitions nationales de football.

Dans un autre communiqué, publié le même jour, l'ANME a annoncé que seuls les directeurs de publication sont habilités à accréditer les journalistes et photographes professionnels pour couvrir l'ensemble des matchs de football.

**M.Ouassat**

## Les chiens errants des pyramides, nouvelle attraction de Guizeh

Depuis plus d'un siècle, les touristes affluent aux pyramides de Guizeh pour admirer ces imposants monuments de pierre, mais aujourd'hui, certains viennent pour une autre raison: apercevoir Apollo, le célèbre chien errant désormais surnommé le "chiot des pyramides".

Il a fait sensation sur la toile après avoir été filmé en octobre en train d'escalader de ses pattes alertes la pyramide de Khéphren, l'une des Sept merveilles du monde.

La vidéo virale et un brin insolite a été capturée par l'Américain Alex Lang, passionné de parapente, et partagée en ligne par son ami Marshall Mosher. Elle montre Apollo grimper sans crainte la structure de 136 mètres en aboyant sur les oiseaux depuis le sommet.

"Il se comportait comme un roi", raconte Alex Lang à l'AFP. Depuis cette ascension audacieuse, les chiens errants de Guizeh sont devenus une attraction pour les visiteurs, qui ont découvert qu'il appartenait à une famille de chiens vivant au milieu des sites antiques.

Les touristes, comme le Polonais Arkadiusz Jurys, visitent désormais les pyramides dans l'espoir d'apercevoir Apollo et ses compagnons d'aventure. "Il grimpe, s'appuie sur l'une des pierres (...), les gens prennent des pho-

tos autour de lui et il regarde tout le monde depuis le sommet", raconte M. Jurys à l'AFP.

Diego Vega, un touriste argentin, est venu aussi avec le même objectif. "Ces chiens errants ont l'esprit des pyramides", souffle-t-il en caressant l'un d'eux: "Entrer en contact avec eux, c'est comme entrer en contact avec les pharaons".

La renommée soudaine d'Apollo n'a pas seulement ravi les touristes: elle a aussi donné un coup de pouce aux échoppes de babioles du plateau des pyramides.

Oum Basma, 43 ans, qui vend des souvenirs, assure que ses ventes ont bondi de 20% grâce à l'afflux de touristes venus rencontrer les "chiens des pyramides".

"Nous avions l'habitude de les voir grimper les pyramides, mais jamais nous n'aurions pensé qu'ils deviendraient une bénédiction pour nous", se réjouit-elle auprès de l'AFP.

Un engouement tel que certains guides en parlent désormais lors des visites. "C'est Anubis", assure l'un d'eux à deux touristes américains, alors que beaucoup ont commencé à établir des parallèles entre Apollo et l'ancien dieu égyptien des morts, souvent représenté avec une tête de chacal.

"Beaucoup de touristes sont des jeunes férus de réseaux sociaux. Ils



n'arrêtent donc pas de nous interroger sur ce chien, et lui et sa meute font désormais partie de nos conversations pendant les visites", confie le guide Sobhi Fakhry.

"Même si beaucoup ne savent pas lequel est Apollo, les touristes sont toujours heureux d'être photographiés avec l'un de ses compagnons", poursuit-il.

Un garde des pyramides raconte qu'un célèbre animateur de télévision égyptien a même payé pour que son propre chien soit photographié avec Apollo.

Ce dernier, âgé de trois ans, fait partie d'une portée de huit chiots d'une race locale connue pour sa résilience et sa capacité à survivre dans le climat rude de l'Égypte.

Ibrahim El-Bendary, cofondateur de l'American Cairo Animal Rescue Foundation (ACARF), qui surveille les chiens des pyramides, décrit Apollo comme le mâle alpha de la meute.

"Il est incroyablement fort et intelligent, il protège la meute", dit-il. Sa mère, Lika, a donné naissance à sa nichée dans une anfractuosité des pyramides. Malheureusement, beaucoup

de ses chiots sont morts en tombant mais Apollo doit sa survie à un garde qui a déplacé Lika au pied du monument.

Intrigué par l'histoire des chiens de Guizeh, Marshall Mosher a décidé d'adopter Anubi, la fille d'Apollo.

"J'imagine le lien qui va se former avec elle", écrit-il sur son compte Instagram. Il précise qu'Anubi est toujours en Égypte où elle reçoit des soins pour devenir "forte et en bonne santé", avant de rejoindre son nouveau maître aux États-Unis.

Sur place, des associations de protection animale travaillent désormais avec le gouvernement pour installer des points d'eau et de nourriture pour ces chiens errants.

Le ministre du Tourisme a aussi annoncé la création prochaine d'un centre vétérinaire permanent sur le plateau des pyramides pour soigner les animaux de la région, et les employés des pyramides bénéficieront de formations sur la façon de les traiter.

Vicki Michelle Brown, cofondatrice de l'ACARF est ravie. "C'est merveilleux car cela met en lumière les chiens et les chats d'ici", s'est-elle enthousiasmée.

"Je crois que son ascension (Apollo) dans les pyramides peut aider tous les chiens d'Égypte à avoir une vie meilleure", dit-elle avec assurance.

### Recettes

## Tajine de crevettes



#### Ingrédients :

250 g de crevettes décortiquées  
1 boîte de pulpe de tomates (ou 2 tomates râpées)  
1 oignon  
1 gousse d'ail  
1/2 cc de sel  
1/2 cc de cumin  
1/2 cc de paprika  
1 cs de persil haché  
1 cs de coriandre hachée  
1 filet d'huile d'olive

#### Préparation :

Épluchez l'oignon et la gousse d'ail puis coupez-les en petits morceaux.

Dans un tajine, versez un filet d'huile d'olive.

Ajoutez par dessus l'oignon et

l'ail et faites-les revenir jusqu'à ce qu'ils deviennent fondants.

Versez ensuite la pulpe tomate par dessus et mélangez.

Ajoutez-y ensuite les épices : le sel, le cumin et le paprika.

Mélangez puis disposez les crevettes par dessus.

Si vos crevettes sont crues, ce tajine serait bien meilleure (ici j'ai beaucoup de mal à en trouver).

Couvrez et laissez mijoter 5 minutes si vos crevettes sont déjà cuites comme ici ou 10-15 minutes si elles sont crues.

Ajoutez ensuite le persil et la coriandre hachés sur le dessus et servez aussitôt votre tajine de crevettes.

## Levée de fonds de 150 M EUR pour construire un vaisseau-cargo spatial européen

La jeune pousse aérospatiale franco-allemande The Exploration Company (TEC) a annoncé lundi avoir levé 150 millions d'euros pour développer et construire son vaisseau-cargo réutilisable, Nyx, soutenu par l'Agence spatiale européenne.

"Ce financement porte le total des fonds levés par TEC à plus de 216 millions d'euros", a-t-elle souligné dans un communiqué: "ils serviront à développer et à tester le vaisseau Nyx, à renforcer l'équipe qui compte déjà 200 personnes et à augmenter la capacité de production de l'entreprise".

Ce nouveau tour de table comprend les fonds publics français French Tech Souveraineté, géré par la banque publique d'investissement Bpifrance, et allemand DeepTech & Climate Fonds (DTCF), ainsi que des "investisseurs historiques, notamment EQT Ventures, Red River West, Cherry Ventures, Promus Ventures et Omnes Real Tech Fund", selon la même source.

The Exploration Company, aux côtés de l'industriel franco-italien Thales Alenia Space, avait été sélectionné en mai par l'Agence spatiale européenne (ESA) pour développer un service de transport cargo vers la Station spatiale internationale d'ici à 2028, premier pas pour que l'Europe soit un jour capable d'envoyer elle-même des humains dans l'espace.

Les deux entreprises s'étaient ainsi vu octroyer 25 millions d'euros.

Pour The Exploration Company, start-up créée en 2021, il s'agissait du deuxième gros contrat après celui remporté avec l'américain Axiom Space pour livrer du fret à sa future station spatiale privée.

Nyx, l'un des deux véhicules développés par TEC, "est un vaisseau spatial réutilisable et ravitaillable en orbite qui peut être lancé à l'aide de n'importe quel lanceur lourd et se rendre à n'importe quelle station spatiale", et sera selon l'entreprise "capable de rapporter sur Terre "jusqu'à 3.000 kg de fret", soit "la plus

grande masse descendante disponible dans le monde".

TEC promet un coût "inférieur de 25 à 50% à celui des autres véhicules". "Le 2e vol prototype est prévu pour 2025 et le premier vol de Nyx Earth (produit récurrent) est prévu pour 2028, afin de transporter du fret pour l'ESA vers la Station Spatiale Internationale", selon le communiqué.

Confrontée à une concurrence internationale de plus en plus féroce, l'ESA souhaite acheter des services spatiaux à des industriels sur le modèle de la Nasa, plutôt que de développer elle-même des programmes.

